
TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

ANNALES POLITIQUES.

PREMIERE PARTIE.

ANNALES POLITIQUES

DE

FEU MONSIEUR

CHARLES IRENÉE CASTEL,

ABBÉ DE ST. PIERRE,

De l'Academie Françoise.

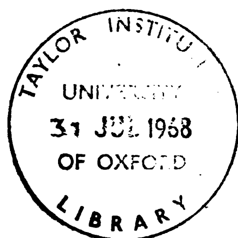
Nouvelle édition corrigée & augmentée.

PREMIERE PARTIE.



LONDRES.

MDCCLVIII.



AVIS
DES EDITEURS.

CHARLES IRENE'E CASTEL DE SAINT PIERRE, *Abbé de* TIRON, *premier Aumônier de Madame la Duchesse d'*ORLEANS, *& l'un des Quarante de l'Académie Françoise, fut reçu dans cette illustre Compagnie en 1695. Il justifia son titre d'homme de lettres par divers ouvrages, la plupart sur des matiéres de Politique, qu'il envisageoit toujours du côté des principes de l'humanité, & du bonheur des Peuples. C'est ce qui faisoit dire au Cardinal* Dubois, *que les Ouvrages de l'Abbé de* ST. PIERRE *étoient* les Rêves d'un homme de bien. *Sa maniére de penser se manifesta sur-*

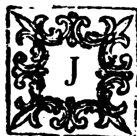
tout dans son Traité de la Polysynodie, *qui parut en* 1718. *L'Académie Françoise ayant jugé qu'il n'y avoit point assez ménagé la mémoire de* Louis XIV, *elle se porta incontinent à l'exclure de son Corps; comme en effet la chose fut arrêtée dans les formes ordinaires le 5 Mai de la même année. Les Discours qui furent prononcés à cette occasion par M le Cardinal de* Fleury *& par M. le Cardinal de* Polignac *sont parvenus entre nos mains: & nous n'avons pas douté que deux piéces, aussi intéressantes par elles-mêmes que par le nom de leurs Auteurs, ne fussent une vraye richesse pour cette nouvelle édition.*



DISCOURS

De M. l'ancien Evêque de Frejus, alors Précepteur du Roi, & depuis Cardinal de FLEURY,

prononcé dans l'Académie Françoise le jour que M. l'Abbé de ST. PIERRE *en fut exclus.*



JE regarde, Messieurs, l'affaire sur laquelle nous allons opiner, comme la plus importante qui ait occupé

pé jusqu'ici la Compagnie. Ce n'eſt point de la gloire du feu Roi dont il s'agit ; elle ſe ſoutiendra bien ſans nous, & la poſtérité lui rendra juſtice, quand même nous ne la lui ferions pas dans la perſonne d'un de nos Confréres, qui a eu la témérité d'attaquer ſa mémoire dans des Ecrits qu'il a avoué être de lui.

Je fais profeſſion d'honorer ſa famille, & elle mérite de l'être par tous les honnêtes gens ; mais quand il s'agit de l'honneur d'un Corps, on ne ſeroit pas digne d'en être, ſi on lui préféroit les amitiés & les liaiſons particuliéres. Permettez-moi donc, s'il vous

vous plaît, Meſſieurs, de faire quelques réflexions ſur cette affaire, que vous aurez ſans doute déja faites avant moi.

Vous aviez impoſé la Loi à tous ceux qui étoient reçûs dans la Compagnie, de faire l'éloge du feu Roi, & ce Prince a été pendant cinquante ans le ſujet de tous nos Panégyriques. Un de nos Confréres a la hardieſſe de venir démentir pour la ſeconde fois, à la face du public, les juſtes louanges que nous lui avons ſi longtems données. Si nous la laiſſons impunie, n'aura-t-on pas raiſon de dire que les plumes de l'Académie ſont des plumes véna-

les, consacrées à la fortune & à l'intérêt, & que les louanges qu'elles donnent, ne durent qu'autant que la vie des Princes qu'elles louent.

Quel cas pourront faire de nos éloges ceux à qui nous les adresserons? Attendez, dira-t-on, que la mort ou l'inconstance de la fortune ayent dépouillé ces personnes des places qui leur attirent nos hommages, & on verra bientôt cesser ces hommages, & se tourner peut-être même en d'indignes satyres.

Pour moi, Messieurs, je prends la liberté de vous dire que les Compagnies ne peuvent acquérir de véritable gloire, que par

la réputation d'une conduite uniforme & d'une probité conſtante. Si le plus fameux des Orateurs Romains a exigé pour la premiére qualité d'un homme éloquent qu'il fût homme de bien, à combien plus forte raiſon une Compagnie, choiſie entre ce qu'il y a de plus diſtingué dans toutes ſortes d'états & de profeſſions, doit-elle être attentive à éviter juſqu'au moindre reproche de légéreté ou de baſſeſſe.

Quand un de nos Confréres attaqua autrefois l'Académie, avec quelle chaleur ne ſe porta-t-elle pas unanimément à le retrancher de ſon Corps? On dira

donc que nous ne vengeons que nos injures particuliéres, qu'on ne nous offense pas à la vérité impunément, mais que nous sommes peu touchés des offenses faites à notre Protecteur, de qui nous ne pouvons plus rien espérer après sa mort.

Personne n'ignore l'indignation que marqua un Favori du feu Roi *Guillaume*, lorsqu'il aprit qu'un Apostat, célébre par ses écrits emportés & calomnieux, avoit composé l'histoire d'un de nos Rois, & qu'il l'avoit remplie des traits les plus satyriques & les plus injurieux à sa mémoire. Cet Ecrivain étoit Précep-

cepteur de ſes enfans : Les Proteſtans ſe glorifioient de ſa déſertion, comme d'un triomphe de leur Réligion ; mais ce généreux Lord n'héſita pas un moment à le chaſſer de chez lui, & auroit cru ſe déshonorer s'il l'eût gardé un ſeul inſtant ; tant il eſt vrai que le reſpect pour la Majeſté Royale eſt imprimé dans les cœurs de tous les honnêtes gens, & qu'ils ont toujours regardé comme un attentat très puniſſable de le violer.

Suppoſons pour un moment, Meſſieurs, que le Roi ſoit parvenu à l'âge de ſa majorité : Attendriez-vous un ordre de ſa

part

part pour venger l'injure faite à ſon Biſayeul? & ce que vous feriez alors, qui peut vous empêcher de le faire aujourdhui?

J'oſe donc vous dire, Meſſieurs, que le Public attend de vous une punition proportionnée à l'offenſe. Pourroit-il être content d'une réparation, ſi forte qu'elle fût, renfermée dans l'enceinte de ces murailles? On ne peut que vous louer de l'indulgence que vous eutes pour la premiére faute de notre Confrére; mais ſi vous traitiez de même la ſeconde, ce ne ſeroit pas une compaſſion pour le coupable, mais une indifférence trop

mar-

marquée pour la gloire du Roi, & plus encore pour l'honneur de la Compagnie.

J'ose même avancer qu'il seroit presque honteux à nous de délibérer là-dessus, & que la maniére la plus convenable & la plus noble de montrer notre zéle, seroit de rayer par une acclamation unanime ce Confrére du Catalogue des Académiciens.

Monseigneur le Régent a déja marqué son indignation, en supprimant tous les exemplaires de ce libelle, & en faisant arrêter l'Imprimeur. Il louera certainement nôtre résolution, & aura la bonté de la confirmer. Il a voulu

la laisser agir librement la Compagnie, & ne pas contraindre ses suffrages, pour ne pas lui ôter le mérite du parti qu'elle prendra. M. le Duc du *Maine* & M. le Maréchal de *Villeroy*, qui ont eu l'honneur de lui en parler, m'ont permis, Messieurs, de vous assurer de ses intentions.





DISCOURS

De M. le Cardinal de Polignac,

prononcé dans l'Académie Françoise le jour que M. l'Abbé de St. Pierre *en fut exclus.*



SI Monfieur l'Abbé de Saint Pierre étoit tombé pour la premiére fois dans la faute énorme dont toute l'Académie eft fi juftement indignée, on pourroit

roit écouter de ſa part non des juſtifications imaginaires, mais des témoignages ſincères de ſon repentir. Ce qu'on vient de lire, Meſſieurs, eſt plutôt une apologie de ſa conduite qu'un aveu de ſon égarement; il perſiſte à ſoutenir qu'il n'eſt point coupable, & cette opiniâtreté à pourſuivre en toute occaſion la mémoire du feu Roi lui paroit ſi peu criminelle qu'il n'en laiſſe pas ſeulement eſpérer la correction. Comment nous en flaterions-nous, puiſque c'eſt une rechute au mépris de la reprimande qu'on lui fit, & de l'indulgence que l'Académie voulut bien avoir pour lui, & de ſes propres engagemens.

Vous

Vous vous en ſouvenez, Meſſieurs ; il nous avoit promis d'une maniére trop poſitive qu'il en profiteroit à l'avenir ; au lieu de ſe retracter, comme il étoit de ſon devoir, & qu'il en avoit donné l'eſpérance, au lieu de réparer dans quelque ouvrage le tort qu'il s'étoit fait à lui-même auſſi-bien qu'à nous, ſon acharnement le porte à publier de nouvelles calomnies contre ce grand Roi, que nous avons toujours fait profeſſion d'admirer, & de célébrer par nos éloges, que toute la France regarde comme un de ſes plus illuſtres Monarques, enfin que les étrangers & les Nations jalouſes de ſa gloire pendant qu'il leur étoit redoutable, ont ho-

honoré après ſa mort de leurs plus beaux panégyriques.

Lorſqu'il entra dans cette Compagnie, & depuis en pluſieurs occaſions, il a joint ſa voix à la nôtre pour rendre juſtice à un mérite ſi reconnu de toute la Terre ; il ſe ſépare aujourdhui de tous ſes Confréres, comme pour leur donner là-deſſus un démenti ſolemnel ; il oublie, en outrageant ſon Maître, & les graces qu'il en a reçues, & le reſpect qu'il doit non ſeulement au Roi, mais au Régent. Le caractère Royal toujours le même ne ceſſe jamais d'être l'objet de nôtre vénération la plus profonde, & quand on oſe l'inſulter, on attaque également & ceux qui le portent & ceux

qui ſont les dépoſitaires de l'autorité qui l'accompagne.

Qui de nous ſouffriroit avec patience de pareilles injures contre un Oncle, un Pére, un Biſayeul? Que diroit-on de nous ſi on nous voyoit indifférents ſur la conduite de Mr. l'Abbé de St. Pierre, après avoir fait éclater nôtre juſte reſſentiment contre un Académicien qui n'avoit offenſé que ſa Compagnie. Ici la Compagnie eſt encore plus offenſée en la perſon- de ſon Auguſte Protecteur. Quand le feu Roi voulut bien être le nôtre, il mit, pour ainſi dire, entre nos mains le dépôt de ſa gloire. Quels remerciements ne lui fimes-nous point, de ce qu'il nous avoit

ju-

jugé dignes d'un ſi grand honneur? Etoit-ce pour participer un jour par une indigne tolérance au crime de ceux qui tâcheroient de couvrir ſa mémoire d'ignominie?

Vous avez frémi, Meſſieurs, à la lecture que je vous ai faite des articles odieux dont ce livre eſt rempli. A peine avez-vous pû attendre qu'elle fût achevée, vous avez ſenti vôtre devoir; vos cœurs ſe ſont déclarés; il ne s'agit plus que d'expliquer vôtre jugement. Les ſociétés les plus floriſſantes & les mieux réglées ne ſe maintiennent dans le bon ordre que par une exacte ſévérité à retrancher de leurs Corps tout membre qui les déshonore: un exemple ſi ſage nous devroit ſuffire

fire pour nous marquer notre devoir : mais nous avons des Statuts qui décident la chofe & qui ne nous permettent pas d'héfiter.

Je fçai qu'il y en a parmi vous, Meffieurs, qui fans difconvenir de toute l'énormité de la faute font touchés de compaffion pour le coupable, & dont la juftice eft balancée par l'amitié perfonnelle qu'ils ont pour lui. Mais enfin nous avons nos régles ; elles difent qu'un Académicien qui offenfera l'honneur de fes Confréres perdra fa place irrémiffiblement. Le feu Roi n'eft-il pas plus que tous nos Confréres enfemble ? En un mot il eft d'une néceffité abfolue que cette avanture faffe un vuide dans l'Académie. Si

M.

M. l'Abbé de St. Pierre n'en sort pas, je n'y aurois demeuré; j'en connois cinq ou six qui sont dans les mêmes sentiments, & qui vous le déclareront. Pour moi qui ai toujours regardé l'honneur d'y être admis comme un des plus grands de ma vie, comblé des bienfaits du feu Roi, je ne me croirai jamais permis de m'asseoir dans le même lieu que celui qui n'a pas craint de calomnier indignement mon Bienfaiteur, mon Maître, mon Protecteur, & le vôtre.





PRÉFACE.



LA lecture des Vies des Hommes illustres de Plutarque, que je fis par hazard dans ma premiére jeunesse, augmenta fort en moi l'inclination naturelle que l'on a pour se distinguer entre ses pareils, par des talens utiles à la patrie. J'ai relû, en divers tems de ma vie, ce bel ouvrage, qui, quoique défectueux à différents égards dans beaucoup d'endroits, ne laisse pas d'être le plus précieux, & de beaucoup le plus utile des ouvrages de l'Antiquité.

 C'est

C'eſt avec le ſecours du deſir de la diſtinction, la plus précieuſe que j'avois puiſé dans cette lecture, que j'ai paſſé la plus grande partie de ma vie à méditer & à écrire les avantages qu'apportent les talens diſtingués & les mœurs vertueuſes ; & c'eſt ce qui m'a porté à tâcher de perfectionner les différentes parties de la Morale, & ſurtout de la Politique.

Plutarque, pour enſeigner plus utilement à ſon Lecteur la ſcience des mœurs, a ſagement imaginé d'écrire la Vie des Hommes illuſtres Grecs & Romains ; parce que le Lecteur, qui, à l'imitation des grands hommes dont il lit la vie, prend bientôt pour but d'augmenter comme eux ſa réputation par les

les mêmes succès des talents semblables, s'il peut les mettre en usage pour le bonheur de ceux avec qui il doit vivre; ainsi, il fait bien plus d'attention à leurs actions, aux motifs de leurs entreprises, & aux moyens qu'ils ont choisis pour les finir avec succès; & le Lecteur est bien plus porté à fuir les défauts qui ont été nuisibles à leurs desseins, à acquérir leurs talents & à imiter leurs bonnes qualités; surtout quand Plutarque met sur la scéne des personnages aimables, & estimables, récompensés magnifiquement par leur grande réputation de l'utilité de leurs travaux, & quand il montre, soit par leurs discours, soit par leurs actions, quels étoient

leurs sentimens & leurs jugemens sur ce qu'il y a de plus estimable dans la conduite de la vie.

Sur des vues semblables à celles de Plutarque, j'ai crû qu'ayant à écrire de Politique, je serois beaucoup plus utile aux Lecteurs si j'écrivois mes observations sur les bons & sur les mauvais succés qui sont arrivés au Royaume de mon tems, & pour ainsi dire, sous mes yeux, que si je m'en tenois à écrire simplement des projets qui ne sont pas encore appuiés de l'expérience. C'est même pour cela que j'ai aussi écrit des observations politiques sur les principaux événements des Régnes des Rois de France; c'est pour cela que j'ai mis devant les yeux du

Lecteur la conduite, tantôt prudente, tantôt imprudente, & même l'inaction méprisable de quelques Rois & de leurs Ministres. C'est que les observations politiques se font bien mieux entendre, & font beaucoup plus d'impression, quand on en voit l'application à des faits; & un Auteur parle avec beaucoup plus de certitude & d'autorité quand il parle d'après l'expérience.

Ces deux différentes méthodes d'enseigner la Morale & la Politique, l'une par de simples maximes, l'autre par des maximes unies aux faits, m'ont toujours fait désirer que nos bons Philosophes moraux écrivissent la vie de nos

Hommes illustres, & que nos bons Politiques écrivissent l'Histoire générale de nôtre Nation, ou plutôt, que nos Historiens fussent les uns bons Moralistes, les autres bons Politiques.

Nos Historiens content assez bien, & pourroient conter encore mieux; mais ils jugent souvent assez mal des entreprises qu'ils racontent avec agrément; cependant le but de l'Historien ne doit pas être uniquement de plaire au Lecteur; son but doit être encore, de perfectionner le jugement de ceux à qui il plaît, & de leur apprendre à estimer au juste les talens & les qualitez de leurs concitoyens, & plus

plus utiles à la patrie.

Si je ramène souvent mes réfle-
xions morales à la Politique, c'est
que mon but principal est de ren-
dre cette Histoire utile aux jeu-
nes Lecteurs qui peuvent avoir un
jour part au gouvernement des
affaires politiques.

Je n'ai garde de penser que je
ne me suis point trompé dans les
faits que j'écris: si je m'en étois
aperçu, je me serois corrigé;
mais entre les personnes qui ont
le loisir d'écrire, je suis, je crois,
des mieux instruits de mon tems
des faits principaux que je racon-
te. Il est facile aussi, faute d'un
examen assez scrupuleux, de plu-
sieurs petites circonstances de tems,

de lieux, de personnes, j'ai pû me tromper quelquefois sur des faits peu importants; mais j'ai cru pouvoir m'épargner la peine de cet examen, en songeant que ceux de notre postérité qui liront ces Mémoires, ne se soucieront guéres, si trompé le premier, je les trompe ainsi sur de pareilles minuties; il me suffit qu'en leur racontant des faits vrais dans les circonstances principales, je tâche de leur inspirer le désir & les moyens d'imiter les Sages, & d'éviter les exemples des imprudens dans des cas semblables; & à dire la vérité, il me paroît que de pareilles erreurs sur de petites circonstances ne méritent pas la moin-

moindre attention ; & quand parmi nous, quelques Savants diſputent entre eux ſur les contradictions de peu d'importance qui ſont entre les Hiſtoriens contemporains, les gens ſenſés ne daignent pas examiner de quel côté eſt la vérité.

Et que nous importe, par exemple, de ſavoir préciſément le degré de parenté d'entre Céſar & Lucius Céſar, ou de ſavoir au juſte le jour du mois de la bataille de Pharſale ?

J'ai paſſé plus de cinquante ans ſoit à la Cour, ſoit dans la Ville Capitale, j'ai connu perſonnellement la plupart des Princes, des Miniſtres, des Généraux, & ceux

qui

qui ont fait les principaux personnages de mon tems, si j'ai médité sur la plûpart des affaires dont j'écris, si j'ai été témoin, ou j'ai parlé aux témoins ; ainsi j'espére que celui qui dans quelques siécles lira cet ouvrage, sera entiérement persuadé des événemens que je raconte, avec la même certitude que je les sai, moi qui cherche avec soin d'être instruit de ce qui est important, & dont je veux instruire les autres.

Si j'excuse quelquefois ceux qui ont occupé le Ministère, on verra que les excuses que j'aporte sont fondées sur la vérité ; & qu'il fait d'ailleurs, que le public porte quelquefois sa haine & ses mécontentemens

tement à l'excès; mais l'Historien doit justice à tous ceux dont il [illegible] & il doit même être [illegible] me semble pancher toûjours un peu plus vers l'indulgence que vers une excessive sévérité. Il est de son devoir de peindre la vérité aussi exactement qu'il peut; mais comme il n'est que trop porté à augmenter les talens & les vertus, & à diminuer les défauts de ceux dont il parle, il risque de se tromper en suivant la voie contraire. Si j'excuse quelquefois [illegible] Monsieur [illegible] présentement [illegible] Annales [illegible] qu'il s'est passé depuis [illegible] naissance [illegible] de [illegible] des faits, & [illegible] les

écrire

écrire avec plus d'exactitude.

Si je parle beaucoup plus des affaires que des personnes, c'est que j'aime bien mieux être utile qu'agréable ; & à dire le vrai, je ne me propose d'écrire ces Annales, que pour avoir occasion de mieux instruire des meilleures maximes politiques, ceux qui seront un jour employés au gouvernement des Etats.

Si je m'arrête ici plus aux détails des réglemens & des établissemens qu'aux détails des caractères des hommes, c'est que j'écris, non des histoires d'Hommes illustres, mais l'histoire de nôtre Gouvernement ; parce que je crois que l'augmentation de la félicité des hom-

hommes dépend beaucoup plus des perfectionnemens que l'on peut donner aux bons réglements & aux bons établissements, & que la Morale n'est qu'une partie de la Politique.

Les exemples des grands hommes agissent encore moins sur les Lecteurs que la récompense des talens & des vertus que donne la Politique.

Les exemples n'agissent que sur les Lecteurs, & n'agissent guéres que dans le tems de sa lecture; au lieu que les réglemens & des bons établissemens, qui font distribuer avec justice les emplois publics, les pensions, les honneurs, & les autres récompenses agis-

agissent sur tous les hommes & dans tous les tems, pour les exciter aux talents les plus utiles & à la vertu la plus agissante & la plus constante.

Et tel seroit, par exemple, l'établissement de la méthode du Scrutin entre trente pareils, quand il sera perfectionné.



DIS-



DISCOURS PRELIMINAIRE.



Vant que d'écrire les principaux événemens, qui ont de mon tems augmenté ou diminué ou le malheur ou le bonheur de ma patrie, j'ai cru à propos de donner une description abrégée, non seulement du Royaume en l'état où il est présentement en 1735, mais encore de dire quelque chose de nos mœurs, de nos coutumes, de nos principaux établissemens & de nos principaux réglemens, afin que dans quelques siécles les Lecteurs puissent voir plus facilement les progrès que la raison universelle aura faits dans mon pays, depuis nous jusqu'à eux, dans la route de la félicité.

Il

Il est vrai que [illegible] primés ; on pourra [illegible] bien [illegible] manqué encore de bons réglemens & de bons établissemens sur les différentes parties de notre Gouvernement ; & de [illegible] le degré où la raison [illegible] est [illegible] torisée par nos loix ; mais je [illegible] pas de [illegible] ici plusieurs réflexions que je n'ai pas faites [illegible]

FRONTIERES DE FRANCE EN 1735.

Il est à propos que notre [illegible] achevée que nous entendions présentement par le mot de *France* le *Royaume de France.*

Nous avons dans notre Royaume pour frontières du côté du Nord : Dunkerque, Lille, Valenciennes, Maubeuge, Philippe-Ville, Charlemont, Rocroi, Sédan, Mouzon, Montmédi, Longwy, Thionville, Sarrelouis.

Du côté de l'Occident nous avons pour bornes la Mer Océane, & les Isles qui sont sur nos côtes sont à la France, excepté

exceptés les Isles de Jersey, Gernesey & Origni, qui sont sur les côtes de Normandie, & qui sont restées aux Anglois.

Du côté de l'Orient nous avons pour bornes le Rhin, & nous possédons Landau, Strasbourg, New-Brisach, Besançon, Dole, Huningue, Bourg-en-Bresse, le pays de Gex, Pont-Beauvoisin, le Fort-Barreau, Grenoble, Briançon, Mont-Dauphin, Barcelonette, Glandéves, Vence, & Antibes.

Du côté du Midi nous sommes bornés par la Méditerranée : nous avons Perpignan, Colioure; & dans les Pyrénées nous avons Vandres, Prades, Carol, Massat, Castillon, St. Béat, Barrége, St. Jean-de-pied-de-port & St. Jean-de-Luz, qui nous séparent du Royaume d'Espagne.

Outre l'ancien Continent de la France, nous avons un grand & vaste pays sur le grand fleuve de St. Laurent dans le Canada, d'où nous tirons plusieurs pelleteries;

le terrein, nous avons plusieurs Isles dans le Golfe de St. Laurent, comme St. Jean & Miscou qui avoient été concedées au Comte de St. Pierre mon Neveu, & que les [illegible] destinées à l'Isle Royale vers le 45. degré de latitude. Nous avons aussi dans ce même Continent de l'Amérique Septentrionale un grand & vaste païs à l'embouchure du grand fleuve de Mississipi, qu'on appelle la Louisiane, depuis le 29. degré de latitude Nord en remontant le fleuve vers le Nord. Nous avons outre cela plusieurs Isles de l'Amérique depuis le 16. degré, depuis Cayenne qui est Terre ferme, jusqu'au 20. degré, telles sont la Martinique, la Guadeloupe, la Grenade, partie de St. Domingue, St. Christophle, desquelles nous tirons du tabac, du sucre, du cacao, du caffé, & d'où nous pouvons tirer tout ce qui croît aux Indes Orientales dans les païs très-chauds. Nous avons aussi quelques établissemens

sur les Côtes d'Afrique pour [illegible] de [illegible] Négres escla- ves, [illegible] aux [illegible] Amérique. [illegible]

Les forces d'un Etat ne consistent pas dans l'étendue de son territoire, mais dans la multitude de ses habitans, & leur proportion [illegible] qu'ils sont plus rassemblés [illegible] plus [illegible] à [illegible] plus [illegible] Ainsi plus [illegible] que les autres peuples [illegible] on peut dire [illegible] par [illegible] Nations [illegible] des [illegible] plus puissant qu'un [illegible] nombre d'habitans répandus dans [illegible] fois plus grand. La majeure [illegible] Christophe, Premiérement, que la défense [illegible] sont plus aisées dans un petit [illegible] Secondement, que le Commerce en est plus facile & plus [illegible] sur [illegible]

Troi-

Troisiémement, que les arts en sont plus faciles à perfectionner, parce que les découvertes dans les arts sont plus faciles à se communiquer.

Il est vrai qu'il faut toujours supposer que le territoire soit suffisant pour la nourriture des habitans; or dans le Continent de France, sans compter l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrain que nous n'en avons besoin pour la subsistance des François.

Il y a environ vingt millions d'habitans, ou environ quatre millions de Chefs de familles, soit mâles, soit femelles, soit mariés, soit non mariés; il s'en faut plus de la moitié que nôtre peuple ne soit occupé aussi utilement que le peuple Anglois ou Hollandois; & cela vient de la foiblesse de nôtre Commerce maritime en comparaison du leur; & voila une sorte d'agrandissement de territoire que chaque Souverain peut faire, sans faire d'injustice à aucun de ses voisins.

II

Il y a environ quarante mille Curés & soixante-mille autres Prêtres, cent-mille Religieux & cent-mille Religieuses; il y a à peu près la moitié trop de Religieux, & les trois quarts de Religieuses. Le Pére Petau dans ses *Dogmes Théologiques* cite le 19e Canon de l'ancien Concile d'Agde, qui défendoit de donner le voile de Religieuse qu'à quarante ans. *Sanctimoniales, quantumlibet vita earum & mores probati sint, ante annum ætatis suæ quadragesimum non velentur.* Cet Auteur cite ce Concile dans ses remarques sur St. Epiphane page 343. Plût à Dieu que ce sage Decret fût observé de nos jours!

Le Clergé en France est devenu plus soumis à la Cour, depuis le Concordat fait à Marseille entre le Pape Léon X. & François Premier au commencement du seiziéme siécle: & cette augmentation de soumission à la suprême autorité, étoit à désirer en France pour conserver plus

facilement la tranquillité publique. Par ce Concordat le Roi a commencé à nommer aux Evèchés & aux Abbaïes en commende; il feroit peut-être à fouhaiter, pour la plus grande utilité publique, que ces nominations aux Evèchés ne fuffent pas à vie, mais feulement pour dix ans, fauf à renouveller, en cas que par le jugement des trente pareils, on ne trouvât pas quelque meilleur fujet à placer. L'Evèque dépofé auroit feulement pour fa vie la moitié du revenu de fon Evèché; ce réglement conferveroit & augmenteroit l'ardeur au travail pour l'utilité du public, au lieu que la fûreté de poffeder toute fa vie fon Bénéfice porte au relâchement du travail utile au public.

Depuis ce Concordat la Cour a facilement accoutumé le Clergé à payer les Décimes, & cela fans que le Roi ait été obligé d'avoir recours à Rome pour obtenir la permiffion de lever des taxes fur le Clergé, ce qui étoit une grande dépen-

dépendance dans laquelle font encore plusieurs Royaumes.

Tant que les Docteurs & les Evêques de la Nation ne croiront pas le Pape infaillible, il ne pourra nous assujettir malgré nous à ses décisions ; nous aurons toujours la liberté de les examiner, de laisser les Constitutions sans exécution & la voie de l'appel au futur Concile général ; mais la meilleure méthode est de laisser sans exécution celles dont on ne sera pas content.

Nous avons pour rempart les anciennes libertés de l'Eglise de France, & les quatre propositions du Clergé de 1682, défenduës par tous les Parlements du Royaume ; & d'un autre côté, il n'y a point à craindre qu'un Concile soit jamais général sans les Evêques François, ni que le Roi permette aux Evêques François d'y aller, s'il prévoit quelque excommunication injuste de ses Officiers ou de ses Evêques, ni que le Concile

ſoit infaillible s'il n'eſt général.

A l'égard des Religieux & des Religieuſes, on dit que le Chancelier de l'Hôpital croyoit qu'il n'y en auroit pas trop en France s'ils étoient tous plus utilement employés qu'ils ne ſont pour le bien de la ſocieté Chrêtienne. Il vouloit qu'on les réduiſit tous à quatre Ordres & à quatre habits différens, pour entretenir entre eux de l'émulation à qui réuſſiroit le mieux dans leurs entrepriſes pour le bien public des fidéles.

Il faudroit, diſoit-il, que ces quatre Ordres euſſent leurs Généraux réſidents en France: ſa raiſon étoit, que les Ordres qui ont leurs Généraux dans une Cour étrangère ſont trop dépendants de cette Cour, & peuvent par leurs Couvents troubler la tranquillité publique, quand ils ſont mécontens du Gouvernement. Ces quatre Ordres auroient ſoin, diſoit-il,

Premiérement, des pauvres qui ſont

mala-

malades & invalides, ſoit dans les Hôpitaux, ſoit au déhors des Hôpitaux.

Secondement, ils auroient auſſi ſoin de l'éducation des enfans & des petites écoles, & par conſéquent ils dirigeroient les Séminaires. Or il eſt vrai que, ſi tous nos Religieux & toutes nos Religieuſes étoient ainſi occupés aux œuvres de charité, on pourroit dire avec ce Chancelier, qu'il n'y en auroit pas trop en France.

Le mème Chancelier diſoit, qu'il étoit étonné que nos Rois, qui ont tant d'intérêt de diminuer la domination que la Cour de Rome tâche d'uſurper tous les jours dans nôtre Royaume, n'ayent pas aboli la pernicieuſe coutume de permettre aux François qui ont des Bénéfices conſidérables en France d'accepter le Cardinalat; il eſt encore plus étonnant que les Rois eux-mèmes ſollicitent quelquefois cette dignité, pour un ſujet qu'ils veulent faire Miniſtre général; comme

s'ils ne pouvoient pas, par une déclaration de leur volonté, donner à tout Ministre général actuel, un rang encore plus grand que celui que nous donnons en France aux Cardinaux.

Il disoit que laisser la liberté aux François de solliciter cette dignité étrangère, c'étoit engager les Ministres & les Familles les plus puissantes du Royaume, qui veulent voir leurs enfans Cardinaux, à sacrifier les intérêts de l'Etat aux intérêts de la Cour de Rome, & que les Archevèques & Evèques qui ont le plus de crédit dans le Clergé, pour obtenir cette dignité, oublioient ce qu'ils devoient à leur patrie pour établir les prétentions exorbitantes des Papes, & surtout, leur infaillibilité; & à dire le vrai, je ne vois rien à répondre à ce Chancelier.

A l'égard de la dévotion, feu Monsieur le Duc de Montausier, Gouverneur du Dauphin, trouvoit qu'elle étoit présentement

ſeulement beaucoup trop tournée du côté des cérémonies & de la multiplicité des priéres vocales, à la maniére des Phariſiens ignorans; & qu'il feroit à ſouhaiter qu'elle fût beaucoup plus dirigée du côté de la pratique, de la juſtice & de la bienfaiſance pour plaire à Dieu.

Pour aider le Roi à gouverner l'Egliſe de France, il déſiroit un Conſeil Epiſcopal, dont les membres auroient été choiſis par le Roi, mais par la méthode du ſcrutin entre trente pareils; & que les diſpenſes que nous achetons à Rome, fuſſent expédiées par ce Conſeil à la moitié moins de fraix qu'à Rome, & que ſur les rétributions des diſpenſes & des proviſions, on prit une ſomme par mois pour payer chaque membre de ce Conſeil & pour les frais des Officiers; & que le reſte fût deſtiné à l'Hôpital & à l'Hôtel-Dieu de la Ville capitale.

Il y a environ cinquante-mille Familles Nobles en France, c'eſt-à-dire, à peu

près la centiéme partie des habitans. Ces cinquante-mille Familles, à cinq personnes par famille, font deux-cent-cinquante-mille personnes.

En France les Gentilshommes se destinent depuis longtems, ou à l'Eglise ou à la guerre, & remplissent tous les emplois de l'armée ; ils y sont entretenus par leurs apointemens ; & comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenses honorables & utiles, & surtout à la dignité de Maréchal de France, & à celle de Duc & Pair héréditaire, les récompenses excitent & entretiennent dans la profession des armes pendant toute leur vie plusieurs bons sujets, qui sans le ressort de l'espérance s'en dégouteroient en peu d'années ; mais ce qui dégoûte du service, c'est que la faveur y fait plus avancer que le mérite, & cela faute de la méthode du scrutin.

Le Roi donne souvent le Cordon bleu,

ou

ou le titre de Chevalier du St. Esprit, à des Lieutenans-généraux; cette méthode d'honorer de ce titre ceux qui se distinguent parmi eux, seroit très-utile au bien du service, si cette récompense se donnoit par scrutin entre trente pareils, à ceux qui passent parmi eux pour avoir plus de mérite national.

Il y a parmi nous une coutume très-préjudiciable à l'Etat, c'est que parmi les Ducs & Pairs, la dignité de Duc est héréditaire; or il est évident que de donner plus de distinction à un homme qui souvent est sans talens, sans vertu, sans aucun mérite, que l'on n'en donne à un Général d'Armée du plus grand mérite, c'est faire une chose ridicule, & une grande faute contre le bon Gouvernement; j'espére que cette fausse politique ne durera pas plus qu'elle a duré, car nous croissons du côté de la raison.

Le Duc de Mortemar disoit qu'il avoit honte d'être traité en certaines rencon-

tres avec plus de distinction que ses Généraux, & soutenoit que les titres de distinction dans la Noblesse, comme Baron, Comte, Marquis, Duc, ne devoient jamais être que personnels & jamais héréditaires; que c'étoit prodiguer le Trésor public que de rendre ces précieuses récompenses héréditaires, & possédées quelquefois par des personnes indignes de tout honneur & de toute distinction.

Il ajoutoit que l'Etat avoit autant besoin d'avoir des distinctions honorables à donner aux personnes riches que de pensions à distribuer aux Officiers pauvres; aussi n'approuvoit-il pas la coutume d'Espagne de continuer aux enfans fainéans les pensions des péres qui avoient bien servi, tandis qu'il y avoit des Officiers qui servoient bien actuellement, & qui languissoient sans récompense, parce que le trésor public étoit épuisé par les pensions héréditaires.

Le tréſor public des honneurs & des marques de diſtinction, devient un tréſor très-néceſſaire dans un Etat où les particuliers ſont riches, & encore plus, là où le tréſor public des Finances eſt épuiſé : mais il faut le diſtribuer avec choix ; & hors le titre de Gentilhomme, nul titre parmi la Nobleſſe ne doit être héréditaire, mais ſeulement perſonnel.

On prétend qu'il y a dans la robe trop de voies pour acquérir la Nobleſſe avec des charges & de l'argent, au lieu qu'il n'y a point aſſez de voies pour l'acquérir par les ſervices importans rendus à la patrie, ſoit dans les armes, ſoit dans le commerce, ſoit dans la Magiſtrature, ſoit dans le perfectionnement des arts les plus utiles à l'Etat ; il faut qu'un Maréchal de Camp, qu'un Lieutenant-Général qui a quarante ans de ſervice, obtienne des lettres de Nobleſſe, parce qu'aucun des emplois guerriers n'annoblit les enfans, au lieu qu'il ſuffit de

mourir Secretaire du Roi, ou Conſeiller de Parlement, ſans talens utiles à l'Etat, pour faire ſes enfans nobles. J'eſpére que le Roi LOUIS XV. ſous qui je revois ces Mémoires, remédiera à cet abus, & qu'il révoquera ces priviléges, qui donnent la nobleſſe à une famille, ſans que l'Etat en ait tiré des ſervices proportionnés à cette diſtinction.

Il eſt ridicule que la Nobleſſe n'ait pour marque qu'une épée, qui eſt incommode à porter, qui cauſe des meurtres journaliers, & qui eſt également portée par des valets de chambre, & par toute ſorte de gens. Pourquoi permettre l'épée à d'autres qu'aux voyageurs? Ce ſont apparemment des reſtes de nos guerres civiles, reſtes auſſi ridicules & plus préjudiciables à l'Etat, que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les viſites, & qui ont ceſſé vers le tems de ma naiſſance en 1658, cinq ans après la ceſſation de la guerre civile.

Dans

Dans toutes les Villes il y a des Juges établis par autorité publique pour juger les différens qui naiſſent tous les jours entre les ſujets; les Juges ſubalternes donnent leur ſentence, mais le condamné peut en appeller aux Juges ſupérieurs, que l'on appelle Parlement ou Chambres Souveraines. Un Parlement régle les procès de compétence entre deux Juges ſubalternes de ſon reſſort: mais les procès de compétence entre deux Parlements ſe jugent par le Conſeil, où préſide le Chancelier, où aſſiſtent les Conſeillers d'Etat, & où raportent les Maîtres des Requêtes. Lorſque les Parlements jugent contre les Loix, leurs arrêts peuvent être caſſés par le Conſeil.

Il ſeroit plus commode pour les parties, qu'il y eût dans chaque Parlement, comme en Flandres, une Chambre de reviſion, compoſée de pluſieurs Députés de chaque Chambre, pour revoir en certains cas les arrêts dont on ſe plaint.

Les

Les Jurisdictions subalternes devroient avoir l'autorité de juger en dernier ressort les procès, dont le capital ne passeroit pas la valeur de trente marcs d'argent fin, ou 1500 livres d'aujourdhui. Cette autorité termineroit tout d'un coup sur les lieux les trois quarts & demi des procès qui se portent aux Parlements; ce qui seroit un grand bien pour l'Etat, qui a peu d'intérêt que Pierre ait plus que Paul, mais qui a grand intérêt qu'ils ne quittent point leurs commerces, leurs affaires & leurs travaux; mais à dire le vrai, il faudroit alors au moins douze Juges, & que les Juges fussent choisis entre trente pareils tous nobles.

Tout commerce est un échange; le Marchand de toile vend & achette; mais comme vendeur, il échange sa toile contre l'argent de l'acheteur; & comme acheteur, il échange son argent contre la toile du manufacturier: tous les commerces se réduisent à des échanges.

Si

Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque chose à leur échange, il ne se feroit point d'échange; je sai bien, qu'il se peut faire qu'un seul gagne, mais il gagne ce que l'autre perd; ainsi l'Etat n'y perd rien quand le commerce se fait entre concitoyens; quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la chose qu'il a pris en échange: mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'est que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange; alors c'est un profit réciproque; & si tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les ans ils gagnent quelque chose à leurs échanges, ils se font un revenu annuel de leur gain, & ce gain mutuel est d'autant plus grand, que les échanges sont & plus considérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut consommer, a du vin inutile; celui

qui

qui a plus de bois qu'il n'en peut consommer, a du bois inutile; or en échangeant son bois inutile contre le vin inutile de son voisin, tous deux gagnent à l'échange, en mettant en valeur des choses qui leur étoient inutiles. Un habitant de Marseille a une terre près de Valogne de mille livres de rente; un habitant de Valogne en a une près de Marseille de pareille valeur; ils font échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De là on peut conclure que plus il y a de choses qui facilitent les échanges dans un Etat & qui en ôtent les obstacles, plus il se fait d'échanges, & plus le revenu que le commerce ou les échanges apportent aux sujets devient considérable.

Entre les grands obstacles de nôtre commerce intérieur on peut compter les mauvais chemins dans l'hyver faute de pavé, le défaut de canaux ou de riviéres renduës navigables pour le transport

des

des marchandiſes de grand poids & de grand volume, le défaut de ponts en pluſieurs endroits, le peu de ſûreté des chemins contre les voleurs, les défauts d'hôtelleries ſur les chemins, les doüanes intérieures du Royaume, l'excès des ſubſides ſur les boiſſons, les différens péages ſur les riviéres, & ſur les ponts. Il faut avoüer que toutes ces choſes qui regardent le commerce intérieur du Royaume ſont encore fort négligées en France.

Le commerce maritime eſt auſſi très-foible en comparaiſon de celui d'Angleterre & de Hollande; & une des grandes raiſons que l'on en apporte, c'eſt qu'en Angleterre un Marchand riche & accrédité eſt ordinairement honoré par le Roi du titre de Chevalier, & quelquefois il eſt élû membre de la Chambre Baſſe. Rien n'eſt plus important pour un Prince que d'avoir des ſujets riches, & un Royaume riche; c'eſt qu'avec des richeſſes il achete facilement des hommes

dans



dans les Etats pauvres ; & ces Soldats & ces Officiers ainsi achetés chez nos voisins moins riches, se marient chez nous & deviennent peu à peu François : nos voisins en deviennent plus foibles, & nous en devenons plus forts ; car leurs hommes nous valent mieux que nôtre argent. Les Hollandois, qui ont cette politique, s'en trouvent à merveille. Faisons fleurir le commerce, & nous aurons tant de troupes que nous voudrons ; laissons périr le commerce. nous aurons moins de gens de guerre, & moins d'argent pour les faire subsister.

Les productions de la terre sont le principal du fonds du commerce de la premiére main : mais les denrées manufacturées par les artisans, comme les draps, les toiles, les bas, les chapeaux, les cuirs &c. font un grand article de nôtre commerce de la seconde main : & l'on peut dire que les laboureurs ont besoin des artisans & des marchands, com-

me les artisans & les marchands ont besoin des laboureurs pour débiter leurs denrées & leurs marchandises.

L'imposition de la taille annuelle, dont la repartition sur les familles est laissée à l'arbitraire des Collecteurs passionnés & injustes, & dont la repartition sur les Elections & sur les Paroisses est laissée aux Intendans, qui jusqu'ici ne peuvent avoir une connoissance exacte des différens revenus annuels des taillables de chaque Paroisse, dépeuple tous les jours de plus en plus la campagne de ses habitans, & diminue l'agriculture par la ruine annuelle d'un grand nombre de familles taillables, & parce que les riches se réfugient dans les Villes; de peur d'être bientôt ruinés dans les campagnes.

Monsieur Colbert, qui avoit été élevé jeune dans le magasin des Mascrani riches Marchands de Lyon, y avoit apris les premiers principes du commerce qui regardent les manufactures; & plût à

Dieu

Dieu qu'il eût été aussi deux ans Commis de quelque riche Négociant de St. Malo ! il auroit bien mieux formé ses Compagnies de Commerce maritime, dans lesquelles il fit deux fautes essentielles, que nous n'avons pas encore reparées.

Premiérement, il mit à Paris la direction de ces Compagnies, au lieu de la mettre dans le port où se faisoient les embarquemens & les débarquemens.

Secondement, il composa cette direction de Directeurs qui n'étoient pas Marchands maritimes.

Nous avons ajoûté une autre faute considérable à celles-là dans notre Compagnie des Indes; c'est que nos Directeurs & nos Sous-directeurs ne sont pas aussi intéressés à beaucoup près aux succès de nôtre Compagnie, que les Directeurs Anglois & Hollandois sont intéressés aux succès des leurs.

Nous avions en 1658. la guerre avec l'Espagne, mais nous n'avions que cette guerre.

guerre. Nous avions fini, dix ans auparavant, nos guerres avec l'Empereur par le Traité de Munster, & nos guerres civiles avoient cessé vers 1653. Ainsi il n'est pas étonnant, que nous fussions alors supérieurs, tant du côté de la Flandre Espagnole, que du côté des Pyrenées, & en Italie : mais nos avantages n'étoient ni grands ni rapides ; ils n'étoient pas tels qu'ils pussent faire ombrage à nos voisins, & les obliger à se déclarer pour l'Espagne, & à empêcher le Roi de France de devenir un voisin trop formidable.

Il eût été évidemment contre l'intérêt de nos voisins, de voir trop agrandir la France, & en très peu de tems ; au lieu qu'il étoit de leur intérêt de la voir s'apauvrir & s'endetter par de longues guerres. Cette considération qui est, que nos voisins n'auroient jamais souffert un grand & prompt agrandissement, devoit éloigner le Conseil du Roi des dépenses de

la

la guerre : le Miniſtre général croyoit ſans fondement, que ſon intérêt particulier demandoit alors de la guerre, quoique cette guerre fût contre l'intérêt de la Nation ; il n'eut pas alors aſſez de lumiéres pour voir qu'il pouvoit ſe rendre néceſſaire au Roi & à l'Etat, en commençant dans l'intérieur de l'Etat divers établiſſements très avantageux à la Nation ; au lieu que l'entrepriſe de la guerre eſt ruineuſe pour elle, & lui attire la haine de ſes voiſins. J'ai expliqué ailleurs quatre ou cinq de ces principaux établiſſements ſi avantageux.

Nôtre diſcipline militaire s'étoit beaucoup perfectionnée, depuis que le Duc de Saxe-Weimar & le Maréchal de Gaſſion avoient commandé nos troupes ; c'eſt qu'ils avoient appris leur métier ſous le fameux Guſtave Adolphe Roi de Suéde nôtre Allié tué vers 1632. à la bataille de Lutzen, lorſqu'il étoit prêt de conquérir les Etats de l'Empereur.

Le

Le Cardinal Mazarin, élevé dans les négociations & dans les intrigues de Cour, n'avoit jamais compris ni la grande utilité que l'Etat tireroit d'un grand Commerce maritime & d'une grande & belle Marine, ni les moyens d'y parvenir: ainsi, avec les plus beaux ports, avec les plus braves & les plus disciplinables sujets du monde, à peine eussions-nous pû mettre dix vaisseaux de cinquante canons à la mer en 1653, tandis que les Anglois, & surtout les Hollandois, en pouvoient mettre chacun dix fois davantage, & de beaucoup plus gros.

Nôtre Marine a été depuis portée à un haut point, tandis que Seignelai fils de Colbert en fut chargé. Le Roi vers 1688. pouvoit armer cent vaisseaux; mais nous manquions de matelots; l'Edit qui chassa les Calvinistes en 1685. nous en ôta un grand nombre, & en tems de paix nous n'entretenions qu'un petit commerce maritime: cependant pour

élever

élever grand nombre de matelots ; il faut un grand commerce maritime : aussi notre Marine guerriére est bien tombée depuis, & ne se relévera que lentement au point où elle devroit être par rapport à la Marine des Anglois, qui nous montrent par le grand succès de leurs différens commerces maritimes, que la source des grandes richesses d'un Etat, c'est le Commerce.

Nos Ministres n'ont point encore compris la grande importance dont seroit l'éducation de la jeunesse, pour le bonheur de l'Etat, si on la perfectionnoit du côté de certaines connoissances qui sont plus utiles à la societé, particuliérement du côté des habitudes à la pratique de la justice & de la bienfaisance, qui sont incomparablement plus importantes au bonheur des enfans & de leurs familles que le Latin.

Le Cardinal de Richelieu avoit fondé un Collége qui porte encore le nom de *Duplessis*,

Dupleſſis, qui étoit ſon nom de famille. Il avoit à grands fraix rétabli le Collège de Théologie de Pierre de Sorbonne, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent à diſputer tous les jours avec aigreur & avec orgueil, ſur des queſtions de pure ſpéculation de Théologie, au lieu de diſputer doucement à qui pratiqueroit le mieux la juſtice & la bienfaiſance, qui ſont les principaux objets de la Religion & les moyens les plus efficaces pour former une ſocieté heureuſe, & pour obtenir une ſeconde vie, remplie de délices. Or permettre les diſputes & fonder des Ecoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences & à former des erreurs, & ſurtout des héréſies, des ſchiſmes & des partis dans un Etat, ce qui eſt fort oppoſé à la bonne politique, qui viſe à y maintenir la tranquillité, la concorde, & la pratique de la vertu.

Il falloit, au contraire, laiſſer peu à

peu anéantir les Ecoles de Théologie, pour anéantir les disputes sur des opinions inutiles, & ne disputer qu'à qui seroit plus vertueux, ou à qui trouveroit de meilleurs moyens pour rendre le peuple plus juste & plus bienfaisant. Le Gouvernement n'en auroit été que plus ferme, & la Religion plus respectée, plus uniforme, & plus facile à accorder avec un Gouvernement, qui doit recommander aux sujets sur toutes choses la pratique de la justice & de la bienfaisance Chrêtienne.

Le Cardinal Mazarin pour perpétuer son nom à Paris, y fonda aussi un Collége vers 1658; on lui proposa de rétablir le Collége de Navarre où il y a des Ecoles de Théologie : mais il se garda bien de chercher à donner un nouveau lustre à de pareilles écoles si pernicieuses à la tranquillité, lui qui avoit éprouvé par la dispute des Jésuites & des Jansénistes, combien il importoit pour la tranquillité

quillité publique, d'éloigner les esprits de toutes les disputes de pure spéculation, au lieu de les appliquer à la pratique de la vertu. Au reste il ne songea pas à perfectionner l'éducation, ni du côté des mœurs, ni du côté des connoissances utiles à l'Etat. Il n'en avoit pas même la premiére idée; il se contenta de laisser son Collége établi sur le pauvre plan des autres Colléges. Nous avons, par exemple, dix fois plus besoin dans le cours de la vie, des opérations de l'Arithmétique & de la Géométrie pratique, pour niveler, pour mesurer les parties de la Terre, pour lever des plans, pour arpenter; de la Géographie, de l'histoire des hommes illustres, que de nous amuser à faire des vers Grecs, des amplifications de Rhétorique, des vers Latins &c. On nous apprend l'inutile, & on nous laisse ignorer le plus important. Nous avons besoin de citoyens parvenus par une longue habitude à être justes,

doux, humbles, patients, polis, diſcrets, généreux; qui ſachent pardonner les injures, qui ſe connoiſſent en vraie gloire, & qui la recherchent; qui mépriſent les diſtinctions de vanité ou les *glorioles*, qui faſſent plus de cas des grands talens & des grandes vertus, que des grands biens de la fortune. Nous avons beſoin de citoyens laborieux & appliqués; cependant il ne ſort communément de nos Colléges que des écoliers accoutumés à être hautains, impatiens, impolis, indiſcrets dans leurs diſcours & dans leurs maniéres, qui ne ſongent qu'à tromper les autres & à s'en venger, qui courent après des diſtinctions frivoles de beaux habits, de beaux équipages; qui font beaucoup plus de cas des richeſſes que des grands talens & des grandes vertus, qui ſe piquent d'être diſtingués par leur fainéantiſe, & de bien tourner en ridicule ceux qui cherchent le plus grand mérite national.

L'Aca-

L'Académie Françoiſe fut érigée par le Cardinal de Richelieu, par lettres patentes en 1637 : mais en vérité le but de cet établiſſement eſt bien petit pour un des plus grands génies de ſon tems, en comparaiſon de ce qu'il auroit pû faire pour l'utilité publique, d'un Corps composé de gens d'un eſprit diſtingué : mais il n'eut ni le loiſir ni les lumiéres néceſſaires pour rendre cette Compagnie plus utile à l'Etat. Elle eſt occupée depuis près de cent ans à déclarer que tels mots, telles phraſes, ſont du bon ou du mauvais uſage préſent : mais l'uſage eſt néceſſairement changeant, & par conſéquent ce qui eſt mauvais aujourdhui, ſera bon dans cinquante ans; en vérité eſt-ce un but digne d'un grand politique? Un but convenable eût été d'obliger l'Académie des bons écrivains de donner tous les ans quelques éloges des François illuſtres, l'éloge des découvertes, des inventeurs, l'éloge des avantages que

procurent les réglemens & les établissemens contemporains, qui sont dignes d'être connus de la postérité. Chaque Académicien auroit pû dire comme Pline le jeune, *si par nôtre condition de particuliers nous ne pouvons pas faire des choses dignes d'être écrites, nous tâchons du moins d'en écrire qui soient dignes d'être luës.*

Cela me fait penser que les deux Académies que nous avons, l'une pour la langue Françoise, l'autre pour les belles lettres & pour les inscriptions, devroient être unies & partagées seulement en divers bureaux.

Les Académies & les conférences bien formées, sont certainement les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les bonnes habitudes & les lumiéres que l'on a commencé de prendre dans la bonne éducation, & pour perfectionner beaucoup plus promtement dans les Etats, les loix, les réglemens, les établissemens, les découvertes importantes, en un mot,

les

les ouvrages les plus eſtimables de la raiſon humaine.

Le Roi George ſecond, de la Maiſon de Brunſwick, gouverne l'Angleterre. Le Roi Jaques troiſiéme, que l'on nomme le Prince Prétendant, demeure à Rome aux dépends du Pape. Le Roi ſon pére fut chaſſé d'Angleterre en 1688. parce qu'à la ſollicitation de la Reine ſa femme, petit génie, il avoit deſſein de rétablir dans ſon Royaume l'autorité du Pape, que les Anglois craignent comme déraiſonnable & tyrannique, ſurtout parce que les Papes ſe donnent pour infaillibles, pour égaux en autorité aux Conciles généraux, & prétendent avoir le droit de diſpenſer les ſujets de l'obéiſſance & du ſerment de fidélité à leurs Souverains. Ce qu'il y a de plus à craindre pour le Roi George ſecond & pour ſes deſcendants, c'eſt que la poſtérité du Prince Prétendant ne faſſe un jour profeſſion de la Religion Anglicane. Il n'y aura

plus alors que l'établiſſement de la Diéte Europeane, s'il eſt formé, qui puiſſe le raſſurer pour toujours, contre de pareilles prétentions.

Les Hollandois ne ſongent qu'à augmenter leur commerce, & par conſéquent ils éviteront d'autant plus la guerre, qu'ils ne ſont pas ſi ſuſceptibles de colére que les Souverains, & qu'ils ſont par conſéquent plus diſpoſés à écouter leurs plus grands intérêts.

La France eſt un peu plus puiſſante que n'eſt l'Empereur tout ſeul; mais l'intérêt des François & l'inclination du Roi eſt de rétablir le crédit public & d'affermir la paix en Europe; & c'eſt l'eſprit du Cardinal de Fleuri, qui a l'autorité & les fonctions de Miniſtre général ſans en prendre le titre.

L'Empereur n'a point de garçons, & a intention de donner tous ſes Etats à ſa fille ainée qu'il deſtine au Duc de Lorraine fils de ſon couſin germain. Il a des

Etats

Etats en Italie, en Flandres, & en Hongrie, & des voisins puissants; ainsi il auroit grand intérêt de former une ligue générale & perpétuelle, c'est-à-dire, la Diéte Europeane qui soit garante de l'exécution de ses dispositions testamentaires.

L'Espagne a aussi grand intérêt d'un côté de s'assûrer la conservation de l'Amérique, & d'assurer à Dom Carlos la conservation de ses Etats. Or le moyen le plus sûr, c'est de conclure une ligue générale défensive avec tous les Souverains d'Europe, & par conséquent de former & d'affermir l'établissement de la Diéte Européane par la signature des cinq articles fondamentaux que voici.

ARTICLES FONDAMENTAUX DE LA DIETE EUROPEANE.

I.

Il y aura désormais entre les Souverains d'Europe qui auront signé les arti-

cles ſuivants, une alliance générale & perpétuelle.

Premiérement, pour former le corps de l'arbitrage Européan.

Secondement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle contre toutes guerres civiles & étrangéres.

Troiſiémement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle de leur conſervation perſonnelle, & de la conſervation de leur poſtérité ſur le Trône.

Quatriémement, pour avoir ſûreté parfaite & perpétuelle de la conſervation de leurs Etats & de leurs droits en l'état qu'ils les poſſédent actuellement & ſuivant les derniers Traités.

Cinquiémement, pour avoir une grande diminution de leur grande dépenſe militaire, afin de s'employer plus utilement à augmenter les richeſſes & le bonheur de leurs ſujets.

Sixiémement, pour avoir toûjours la

plus

plus grande liberté qu'il ſoit poſſible dans leur commerce.

Septiémement, pour avoir toujours ſûreté parfaite de l'exécution entiére & perpétuelle de leurs promeſſes réciproques tant paſſées que futures.

Huitiémement, pour avoir ſûreté entiére que leurs différends préſents & futurs ſeront toujours terminés ſans aucune guerre.

II.

Les membres du Corps Européan, pour terminer entre eux leurs differends préſens & à venir, ont renoncé & renoncent pour eux & pour leurs Succeſſeurs, à la voie funeſte & ruineuſe des armes, & ſont convenus de prendre toujours la voie de la conciliation dans la Diéte Europeane, par la médiation de quelques Plénipotentiaires des membres du Corps Européan : & en cas que cette médiation ne ſuffiſe pas, ils ſont convenus de s'en raporter au jugement des

autres membres repréſentés à la Diéte Européane par leurs Plénipotentiaires, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix pour le jugement définitif, qui ne s'y fera que cinq ans après le jugement proviſoire.

III.

Les dix-neuf plus puiſſants Souverains de l'Europe ſeront invités à ſigner ces cinq articles fondamentaux pour la formation du Corps Européan : ſavoir,

Premiérement, l'Empereur ;

Secondement, le Roi de France ;

Troiſiémement, le Roi d'Eſpagne ;

Quatriémement, le Roi de Portugal ;

Cinquiémement, le Roi d'Angleterre Electeur d'Hanover ;

Sixiémement, la République d'Hollande ;

Septiémement, le Roi de Dannemarck ;

Huitiémement, le Roi de Suéde ;

Neu-

Neuviémement, le Roi de Pologne Electeur de Saxe;

Dixiémement, la Czarine;

Onziémement, le Roi de Naples

Douziémement, le Roi de Prusse;

Treiziémement, l'Electeur de Bavière;

Quatorziémement, l'Electeur Palatin;

Quinziémement, les Suisses & Associés;

Seiziémement, les Electeurs Ecclésiastiques & villes libres de l'Empire;

Dix-septiémement, la République de Venise;

Dix-huitiémement, le Pape, Malte, Modéne, & Génes;

Et dix-neuviémement, le Roi de Sardaigne.

Ils auront tous chacun une voix, & contribueront chacun selon leurs revenus & leurs charges, aux dépenses communes pour la subsistance des troupes de l'Alliance générale sur les frontiéres; & cette contribution sera réglée au Congrès à la pluralité des voix des Alliés pour la pro-

Premiérement, il faut qu'elle ſoit entre tous les Princes les plus puiſſans de l'Europe ;

Secondement, il faut que l'Allié ait évidemment beaucoup plus à craindre qu'à eſpérer, s'il ſe ſéparoit de l'Alliance, afin qu'il ne puiſſe jamais être tenté de s'en ſéparer.

Les affaires publiques ſont de deux ſortes : les unes ſe gouvernent par les loix & par les Juges qui en ſont les interprétes : telles ſont les affaires entre particuliers ; il importe peu à l'Etat dans le détail, que ce ſoit Paul ou que ce ſoit Pierre qui ait droit à telle choſe, pourvû que chacun d'eux puiſſe facilement connoître ſon droit, & éviter les frais & les autres malheurs que cauſent les procès.

Il y a des affaires importantes, mais qui ne ſont pas regardées comme preſſées. Ce ſont les réglemens & les établiſſemens ; celles-là ſont ordinairement

long-

longtems négligées, parce que les Ministres vont toujours, comme on dit, au plus pressé, & que ce plus pressé, quoique souvent peu important, ne laisse pas de former un courant d'affaires de particuliers, solliciteurs pressans, & ces petites affaires emportent presque tout le tems, & toute l'attention des Ministres, qui devroient se tourner aussi à perfectionner les anciens établissemens & à en former de nouveaux.

Il y a des affaires qui sont importantes & pressées, comme les finances, la négociation avec les Etrangers, & surtout, les affaires de la guerre. Elles ne se font pas comme celles de la justice, de la police, de la Religion, du commerce intérieur, de l'éducation, & comme les autres affaires, qui se font, pour ainsi dire, d'elles-mêmes, par les établissemens précédens; il faut continuellement veiller aux affaires de la guerre, de la négociation & des finances; ces trois sortes d'affai-

d'affaires ont leurs Miniſtres particuliers ſubordonnés au Miniſtre général.

Il y a toujours dans les Cours une quatriéme eſpéce d'affaires qui occupent les Miniſtres, à proportion que celui qui gouverne eſt léger, timide, peu éclairé & inconſtant : ce ſont les intrigues des Courtiſans, qui viſent par leurs accuſations à déplacer les Miniſtres, pour en mettre d'autres à leurs places.

Cette ſorte d'affaires particuliéres partage quelquefois l'attention des Miniſtres, au grand préjudice des affaires publiques : car il faut que pour conſerver leurs fortunes contre les artifices de leurs ennemis, ils ayent beaucoup d'eſpions & d'eſpionages, beaucoup de ménagemens & de ſoins pour les Favoris & pour les Favorites, & qu'ils ſacrifient ſouvent la juſtice & les intérêts du Roi & de l'Etat à des intérêts particuliers : mais cette eſpéce d'affaires eſt fort diminuée par la fermeté que le Roi a marquée

en

en plusieurs rencontres, à soutenir le Ministre géneral.

Les changemens des mœurs d'une Nation viennent de plusieurs causes :

Premiérement, du plus ou du moins de richesses des particuliers & de l'Etat.

Secondement, du grand perfectionnement de certains arts propres à rendre la vie commode.

Troisiémement, de l'augmentation de certains commerces.

Quatriémement, du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté, ou du plus d'attachement à la volupté qu'à la gloire.

Cinquiémement, des opinions sur ces sortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus précieuses.

Sixiémement; quelquefois ce changement de mœurs vient d'un génie puissant en paroles quoique fanatique. Les fanatiques ont une éloquence victorieuse, & le fanatis-

natiſme parmi les ignorans ſe gagne comme par contagion.

Septiémement, ces changemens de mœurs viennent encor des longues guerres ou civiles ou étrangéres.

Huitiémement, des mœurs d'une Nation victorieuſe & dominante.

Neuviémement : les mœurs nouvelles, les coutumes nouvelles viennent particuliérement des nouveaux établiſſemens, des nouveaux réglemens qui ſont faits pour honorer & récompenſer les vertus & les talens utiles à la Societé.

L'homme cherche naturellement à être diſtingué entre ſes pareils, & les charges & les emplois lui donnent une grande diſtinction : or ſi pour avoir à préſent cette ſorte de diſtinction dans le Royaume, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir ni plus de vertus ni plus de talens utiles à l'Etat que ſes pareils, mais s'il ſuffit préſentement d'avoir de l'argent pour acheter ces charges, ces emplois qui ſe vendent au

plus

plus offrant, & d'avoir des protections à la Cour; il n'est pas étonnant, que les richesses soient beaucoup plus estimées dans nôtre Royaume que les vertus, & que les talens les plus utiles au bonheur de la Nation. Mais si quelque Ministre général, homme de bien, faisoit cesser parmi nous la malheureuse vénalité des charges & des emplois, si pour les remplir il établissoit différentes classes de differens âges dans chaque principale profession, & si pour connoître avec certitude & avec précision ceux qui se distinguent par leurs talens & par leurs vertus, il établissoit & perfectionnoit la méthode du scrutin par des Commissaires, il se feroit alors un changement très grand dans nos opinions, sur ce qui est plus ou moins estimable, & par conséquent dans les mœurs de la Nation.

Dixiémement: les gens de guerre vers 1600. étoient plus accoutumés à la fatigue qu'en 1730; ils portoient des armes deffensi-

ſives & offenſives plus peſantes ; ils mangeoient à la vérité avec égal plaiſir, mais avec moins de délicateſſe.

Onziémement : comme l'on remarque que les batailles perdues ne faiſoient pas perdre une Province quand il y reſtoit des places fortifiées, châque Prince s'eſt mis à en fortifier de nouvelles, pour ne pas perdre tout ſon Etat en un jour ; & comme les places ne ſe prenoient point par la Cavalerie, on a commencé à multiplier l'Infanterie en diminuant la Cavalerie.

Douziémement : la valeur n'eſt guères moindre dans les gens de guerre qu'en 1600, parce qu'elle a été exercée dans les guerres étrangéres. Il y a même plus d'émulation entre les Officiers qu'en 1600, parce qu'il y a plus d'emplois, plus de Gouvernemens & plus de penſions à donner.

Treiziémement : mais comme pour diſtribuer ces grades & ces récompenſes, la

a Cour n'a point encore le ſecret de
conſulter les ſuffrages de chaque compagnie de trente pareils dans les différentes claſſes ſupérieures & inférieures, &
comme le Miniſtre conſulte les recommandations des Favoris & des Favorites,
ou le degré d'attachement que les prétendans ont pour lui, on voit beaucoup
de bons & de braves Officiers laiſſés derriére; on voit préférer des gens qui ne
les valent pas; ce qui en décourage un
grand nombre, & diminue fort l'émulation entre eux; auſſi l'on ſonge encore
aujourdhui bien moins à bien ſervir qu'à
bien faire ſa cour aux Miniſtres, aux
Favoris, aux Femmes, & même aux
Commis des Miniſtres.

Quatorziémement: la multitude des graces à diſtribuer fait qu'il n'y a aucune Cour en Europe où chacun ait plus
d'intérêt de s'étudier à plaire en toutes
maniéres, & ſurtout par les diverſes
eſpéces de flatteries, que dans la nôtre.

Ainſi

Ainſi on peut dire qu'il n'y a aucune Nation, dont les déhors des Courtiſans ayent plus de politeſſe; & leurs maniéres polies paſſent d'autant plus aiſément aux habitans de Paris, que les Courtiſans ſont plus de ſéjour à Paris qu'à Verſailles.

Quinziémement : il ne faut pourtant pas s'y tromper, cette politeſſe n'eſt qu'extérieure; car ces mêmes hommes qui ſaluent, qui embraſſent, qui loüent, qui flatent un Courtiſan favoriſé, lui font le moment d'après une tracaſſerie, & lui rendent un mauvais office auprès du Roi, auprès du Miniſtre, auprès du Favori. Mais auſſi n'y a-t-il que les Provinciaux qui ſoient trompés au véritable prix des complimens des Courtiſans.

Seiziémement; cependant, il faut avoüer que quelque légére que ſoit cette eſpéce de monnoie de politeſſe extérieure en diſcours & en manières, elle ne laiſſe pas d'être d'un grand uſage pour le commerce;

merce ; & entre la néceſſité de ſe dire tous les jours mutuellement des choſes déſagréables les uns aux autres, en ſe diſant ce que l'on penſe réellement les uns des autres, ou dans la néceſſité de ſe tromper un peu mutuellement par des diſcours polis, il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux ſe tromper, ſauf aux bons eſtimateurs à rabattre beaucoup de l'eſtime que marque cette politeſſe.

Dixſeptiémement : au reſte, il n'eſt pas étonnant que la Nation des Courtiſans ſoit fort exercée dans la diſſimulation & dans la tromperie ; car ſans cela quelle poſſibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a inceſſamment quelque choſe à partager, charges, emplois, gouvernemens, eſtime, faveurs ; lorſque chacun ſe croit plus eſtimable que ſon concurrent, quel moyen de vivre enſemble, ſi l'on ne ſe trompe mutuellement par une politeſſe extérieure ?

 Dixhui-

Dixhuitiémement : nos Dames de la Cour, à la maniére des femmes d'un médiocre esprit, aiment la parure & la magnificence : elles donnent le ton aux autres Dames & aux Courtisans, & c'est un mérite à la Cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre. Le Roi Louis XIV. avoit sucé ce gout dès son enfance, & chacun songeoit à se distinguer, en perfectionnant les modes ; & quantité de gens poussoient ces sortes de dépenses à l'excès, & aimoient mieux se distinguer par faire des injustices criantes à leurs créanciers, que de ne pas avoir le plaisir de se distinguer par la magnificence & par le bon air des habillemens ; plaisante distinction ! Au reste ils cachoient leurs dettes : ainsi ceux de qui ils ambitionnoient d'être distingués par leur parure, ne savoient rien de leurs injustices envers leurs créanciers, dont ils ne se soucioient pas beaucoup d'être méprisés & haïs.

Dixneu-

Dixneuviémement : la dépense de la table, des meubles & des logemens, est beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faisoit il y a soixante & dix ans ; & cette dépense & ces commodités iront apparemment en croissant, parce que les arts vont toujours en se perfectionnant ; & le gros du monde riche, ne pouvant se distinguer par l'usage de talens qu'il n'a point, cherche à se distinguer par sa dépense des richesses qu'il posséde.

L'homme riche est souvent assez sot pour s'estimer beaucoup plus que son voisin, homme de vertu & de talens, qui n'est pas riche : celui qui est environné de valets, & qui habite un beau palais, est assez porté à croire sottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux qui n'a rien de tout cela : c'est la maniére ordinaire de juger du bas peuple, & il est surprenant combien de gens

de qualité de peu d'eſprit ſont en ce point bas peuple eux-mêmes.

Vingtiémement : les caroſſes ont été inventés au commencement du dernier ſiécle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'uſage des grandes Dames : les hommes ne ſe ſervoient guéres que de chevaux de ſelle ; & comme Paris en 1658 n'étoit pas ſuffiſamment pavé, & qu'il n'y avoit point encore aſſez de tombereaux pour ôter les boues, il n'étoit preſque pas poſſible d'aller autrement qu'à cheval & même en bottines dans la Ville ; les bottines & éperons dorés durérent même encore dans les viſites ordinaires, & ceux qui n'avoient ni chevaux ni caroſſes ne laiſſoient pas de faire leurs viſites en bottines blanches. Les caroſſes à vitres aux portiéres & au devánt furent inventés il y a quatre-vingt áns, & feu Monſieur le Prince de Condé en amena un de Bruxelles vers 1660. où il y avoit des vitres : on a inventé depuis

depuis les glaces & plusieurs commodités pour les carosses, les ressorts pour adoucir la soupente, les arcs pour tourner facilement dans les ruës étroites, les berlines entre deux brancarts qui sont beaucoup moins versantes: ces voitures ont servi à augmenter le luxe & la mollesse: or ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la santé par la diminution de l'exercice du corps: c'est depuis cette diminution d'exercice & depuis l'augmentation de la bonne chére, que l'on se plaint des vapeurs & des migraines, & que les différentes espéces de petites maladies se sont multipliées parmi les riches.

Vingt-uniémement: dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & surtout les Officiers & les Gentilshommes: or beaucoup de Bourgeois, afin de passer pour Officiers & pour Gentilshommes ou pour gens au-dessus du peuple, prirent aussi l'épée, comme une distinction,

& l'ont gardée comme parure, & la gardent encore aujourdhui même à l'Eglise & dans les visites, en pleine paix, ce qui est très-incommode & très-ridicule; car il n'est guéres moins ridicule de porter une épée à l'Eglise & en visite que d'y porter un mousqueton: d'ailleurs tout le monde sait que l'usage de porter l'épée à la Ville est sujet à de grands inconvénients, & que l'épée ne fait plus distinguer le valet de chambre du Gentilhomme: tels sont encore parmi nous les débris de nos guerres civiles: les épées s'en iront bientôt avec les bottines à épérons dorés: mais il faudroit auparavant une marque sur l'habit qui distingue le noble du roturier: par exemple une petite fleur de soie blanche brodée & apliquée à l'habit.

Vingt-deuxiémement: on commença vers 1648 à jouer aux cartes à la Cour: le Cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu: il engagea le Roi & la

Reine

Reine Régente à jouer, & chacun à l'envi pour faire sa cour apprit à jouer: l'on préféra bientôt les jeux de pur hazard; on y passoit les nuits, on y faisoit de grosses pertes; & le jeu qui pouvoit servir d'amusement & de délassement pris avec modération, devint une occupation & une passion ruineuse, tant pour la fortune que pour la santé. Ce qui fut de plus fâcheux, c'est que les jeux de cartes, qui étoient passés de l'armée à la Cour, passérent bientôt de la Cour à la Ville, & de la Ville capitale dans toutes les petites Villes des Provinces: avant cela il y avoit de la conversation; les uns apprenoient des autres; on lisoit, & la lecture des livres nouveaux & anciens fournissoit à la conversation: la mémoire & l'esprit étoient bien plus exercés; les hommes commencérent à quitter peu à peu les jeux d'exercice, comme la paume, le mail, le billard, & ils en sont devenus plus foibles & plus mal

 sains,

ſains, plus ignorans, moins polis, plus inappliqués.

Vingt-troiſiémement : Les femmes, qui juſques alors s'étoient fait reſpecter, accoutumérent les hommes avec qui elles joueient toute la nuit, à n'avoir pour elles aucun reſpect : elles ont même ſouvent beſoin d'emprunter ou pour jouer ou pour payer; & l'on ſait combien elles ont alors de facilités & de complaiſances pour ceux dont il faut qu'elles empruntent : non ſeulement pluſieurs femmes incommodent leurs affaires par le jeu, mais elles en ſont ſi occupées, que pour le jeu elles négligent pluſieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, l'éducation de leurs enfans; ne cherchant point les divers expédiens néceſſaires pour réuſſir dans leurs autres affaires; & cette vie diſſipée les diſpoſe le plus ſouvent à ſonger à ſe ſéparer de leurs maris.

Vingt-quatriémement : Les joueurs de profeſ-

profeſſion ne ſont pas plus capables de gouverner une famille, que les joueuſes; au contraire, comme ils diſpoſent du bien de la famille, ils la ruinent plus promtement. C'eſt une grande plaie pour l'Etat: on a ſouvent tenté de bannir les jeux de hazard: mais je ne ſai ſi pour en venir à bout il ne faudroit pas bannir entiérement tous les jeux de cartes, & même le petit jeu, le jeu moderé, parce qu'une longue pratique de modération eſt plus difficile qu'une privation entiére du jeu: mais il faudroit pour cela beaucoup de fermeté & de conſtance dans celui qui gouverne: choſe rare!

Vingt-cinquiémement: La vénalité des charges nous a ôté la plus grande partie de l'émulation que nous avions pour acquérir les talens & les qualités propres pour y réuſſir: comme il ne faut plus que de l'argent pour être Conſeiller ou Préſident ou Maître des Réquêtes, & que l'on ne péſe plus ni les qualités ni

la naiſſance, les fils de Financiers ou de riches Marchands, quoique ſans vertus & ſans talens, ſont préférés pour les charges aux Nobles mêmes, qui ont des talens & de la vertu, mais qui n'ont point de quoi acheter: cela cauſe deux ſortes de maux; les Financiers ſe multiplient, ce qui introduit les uſures & les vexations; les enfans de bons Marchands, au lieu de continuer avec ſuccès & à l'avantage de la Nation le commerce de leurs péres, ſe jettent dans la Robe: & telle eſt aujourdhui la route funeſte des honneurs & des emplois de la Magiſtrature.

Vingt-ſixiémement: ce même poiſon de la vénalité commença en 1650 à ſe répandre ſur les emplois de guerre: on ne demanda plus ni âge, ni expérience, ni ſervices, ni valeur éprouvée, ni talens pour être Colonel; on ne demanda plus que de l'argent: les places Eccléſiaſtiques de chez le Roi ſe vendirent

de

de même, & nous avons vû cette même vénalité s'étendre jusques dans la Marine & dans l'Artillerie; & ce sera un jour une des principales causes du bouleversement de la Monarchie, si quelque Roi par sa sagesse ne remédie promtement aux grands maux causés par la vénalité des Charges & des emplois.

Vingt-septiémement: il n'y a personne entre ceux qui pensent & qui aprofondissent un peu les matiéres les plus importantes au bonheur, qui ne sache que le principal moyen d'éviter l'Enfer & d'obtenir le Paradis, c'est d'éviter de faire aucun mal, aucune injustice à son mari, à sa femme, à ses domestiques, à son maître, à ses voisins, de peur de déplaire à Dieu; que le second moyen, c'est de leur procurer tous les biens qui sont en nôtre pouvoir pour lui plaire; cependant par un effet des anciennes coutumes de nos péres, produites elles-mêmes par une ancienne ignorance, le peu-

ple néglige ces deux moyens essentiels, pour se livrer à des moyens incomparablement moins efficaces, tels que sont quantité de cérémonies, de longues récitations de priéres, de jeûnes, de pélérinages, qui ne produisent aucun avantage ni aux pauvres, ni aux ignorans, ni aux voisins, & qui ne réparent point les injustices que l'on a commises. Mais ces dévotions extérieures iront, à ce que j'espére, en diminuant, & l'observation exacte de la justice & la pratique de la bienfaisance mutuelle iront en augmentant, à mesure que la raison universelle prendra de l'accroissement parmi les hommes, & à mesure que l'empire du fanatisme, enfant de l'ignorance antique de nos ancêtres, diminuera parmi nous.

Vingt-huitiémement: les débauches du cabaret ont été portées fort loin, mais elles sont bien diminuées depuis que les plus sensés ont pris la coutume de manger les uns chez les autres, & de ne se

piquer

piquer plus ſottement à qui boiroit un ſeau de vin comme un éléphant ; ce qui a ſervi à nous guérir de ces débauches, ce ſont les morts preſque ſubites de pluſieurs de ces yvrognes, dans la fleur de leur âge, qui étoient parvenus à ne goûter plus que les liqueurs fortes.

Vingt-neuviémement : les grandes commodités que l'on trouve à Paris ont bien corrompu nôtre jeuneſſe, & la plupart ſe dégoutent de bonne heure du travail & de l'application, & ſe jettent dans les bras de la volupté ; parce que nos loix ne ſont pas encore aſſez ſages, pour récompenſer dignement par des honneurs ceux qui ſe diſtinguent entre leurs pareils par des travaux utiles à la ſocieté ; & c'eſt particuliérement dans cette vuë que j'ai écrit, pour faire établir & perfectionner parmi nous le ſcrutin entre pareils, lorſqu'il eſt queſtion d'emplois de Claſſes ſupérieures, à remplir par les plus capables de la Claſſe inférieure ; ou lorſqu'il

lorſqu'il eſt queſtion d'honneurs ou de penſions à diſtribuer aux ſujets les plus dignes dans chaque compagnie de trente de chaque Claſſe.

Trentiémement : nos ſavans depuis quatre-vingt ans ont beaucoup donné dans les curioſités peu utiles des ſciences : nos beaux eſprits ont fort étudié les obſervations qui pouvoient rendre leurs ouvrages plus agréables ; nous ne faiſons que commencer à voir qu'il ne leur ſuffit pas de plaire aux Lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres Auteurs ſoit modernes ſoit anciens. Ils ont à la vérité procuré à leurs contemporains des plaiſirs paſſagers ; mais la plupart n'ont pas aſſez de diſcernement, pour voir qu'il ne s'agit pas tant dans leurs ouvrages, de diſputer avec leurs pareils, ou d'eſprit, ou de beauté d'eſprit, ou de pénétration d'eſprit, ou de mémoire ornée de faits curieux ; mais de diſputer d'ouvrages qui produiſent à

l'Etat

l'Etat des avantages solides, durables, & qui regardent non seulement l'augmentation du bonheur des contemporains, mais encore la grande augmentation du bonheur de la postérité : nôtre raison est encore très-foible de ce côté là.

Le Roi Louis XIV. eut vingt ans le 5. Septembre 1658. La Reine sa mére l'avoit fait déclarer majeur au Parlement le 7. de Septembre 1651. à treize ans & un jour ; mais cette déclaration ne fut qu'une cérémonie : rien ne changea dans le Ministère : on cessa seulement dans les Arrêts du Conseil, dans les Déclarations & dans les Edits, de mettre ces mots : *de l'avis de la Reine Régente* &c. mais elle gouvernoit également sous le nom du Roi, & le Cardinal Mazarin gouvernoit également comme Ministre général sous l'autorité de la Reine. Il étoit naturel que la Reine & le Cardinal souhaitassent de garder longtems cette administration, & pour cela ils n'avoient rien de mieux à

à faire, que de laiſſer le Roi s'amuſer, & s'occuper tout le jour des plaiſirs de ſon âge : ainſi il s'éloignoit de lui-même, autant qu'ils pouvoient le déſirer, de toute ſorte d'application aux affaires du Gouvernement. Dans cette ſituation, il n'eſt pas étonnant qu'il craignit le travail & la peine que donne une attention ſuivie; ainſi il avoit vingt ans, qu'il ne ſongeoit encore qu'à des ballets, à des maſcarades, à des tournois, à des comédies, à des chaſſes, à jouer aux cartes ou aux dés, & ſurtout à des petites intrigues d'amour. Il étoit beau, grand, bien fait, doux, poli, plus capable de paſſion pour les femmes que de débauche. Le Cardinal Mazarin avoit fait venir d'Italie ſes niéces : l'ainée Mancini, depuis mariée au Connétable Colonne, gaie, vive, ſpirituelle, hardie, plaiſoit fort au Roi; elle avoit dix-ſept ans, bien faite, d'une jolie taille, d'un viſage aſſez agréable; ce fut la premiére paſſion du Roi, & il n'auroit

n'auroit pas mieux demandé que de l'épouser ; mais Anne d'Autriche n'auroit jamais consenti à la préférer à Marie Thérése Infante d'Espagne sa niéce. C'étoit grand dommage pour l'Etat, que depuis la majorité la Reine eût pris si peu de soin d'engager insensiblement le Roi à fortifier son esprit par l'application aux affaires du Gouvernement, lui qui avoit naturellement l'esprit juste ; on ne lui inspira même aucun gout pour la lecture, pas même pour l'histoire, qui est presque le seul moyen d'instruire les Rois de leurs fautes & de leurs devoirs, en leur montrant les fautes & les malheurs des Souverains leurs pareils : il y avoit des esprits plus pénétrans, plus vifs, plus étendus que celui du Roi ; il n'y en avoit point qui eussent plus de justesse : mais faute de gout pour la lecture, il ne pouvoit profiter que dans la conversation des lumiéres des autres. Ainsi les bons mémoires bien raisonnés sur les diver-

diverſes parties du métier d'un Roi ne pouvoient jamais lui ſervir de rien, & la lecture, ce moyen unique pour étendre & fortifier l'eſprit, fut pour lui, & malheureuſement pour nous, un moyen abſolument inutile pour devenir bon Roi. L'eſprit comme le corps n'a de forces qu'à meſure qu'il eſt exercé de bonne heure & longtems, & à meſure que l'on a acquis l'habitude à l'application & à fixer ſon attention plus ou moins longtems de ſuite ſur une même matiére; la meſure de la grande & de la longue attention eſt la meſure de la force de l'eſprit; le Roi dans ſon éducation n'avoit jamais eu aucune attention ſuivie ſur aucune matiére; il changeoit dès qu'il s'ennuyoit; ainſi il n'eſt pas étonnant que l'attention la moins longue l'ennuyat; or comme il n'étoit jamais contraint par ſes maîtres, il changeoit ſouvent, & n'avoit point par conſéquent la grande force d'eſprit qui vient de l'application ſuivie. Il

écoutoit

écoutoit volontiers des faits qu'il comprenoit facilement, il les racontoit même avec grace ; mais pour les raisonnemens, surtout ceux qui supofent d'autres raisonnemens précédents, ils étoient au dessus des forces de son esprit, parce qu'il n'avoit pas acquis d'habitude à l'application ; & comme il ne comprenoit pas facilement la force d'un raisonnement suivi, il ne saisissoit jamais entiérement & fortement, ce qu'il ne saisissoit pas d'abord : telle est la portée d'un esprit médiocre ; mais comme dans la suite il vouloit fortement & assez constamment ce qu'il vouloit, c'est de ce côté-là qu'il y avoit du grand dans son caractére, & c'est avec cette espèce d'opiniâtreté & de constance qu'il a surpassé la plupart de ses Prédécesseurs & de ses Contemporains : j'appelle opiniâtreté le désir constant de s'agrandir par la guerre, & de montrer aux étrangers la justesse & l'étendue de son goût dans les arts, & sa puissance dans tout

ce qui regarde le faſte ; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant, que les arts qui viennent du faſte, & ſurtout l'art militaire, ayent été fort perfectionnés en France durant ſon Régne : plût à Dieu que pour ſa gloire & pour nôtre bonheur il eût déſiré auſſi conſtamment de maintenir la paix en Europe & d'augmenter les richeſſes & les bons établiſſemens intérieurs ! Mais il n'avoit pas l'idée de cette ſorte d'agrandiſſement.

Ce qui compoſe la Cour, c'eſt une multitude prodigieuſe de gens qui eſpérent des bienfaits qui ſont à la diſpoſition du Roi; il y avoit journellement des Abbayes, des Evèchés, des Gouvernemens, des Charges, des penſions & autres graces à donner; mais comme il n'y avoit point de régle ſure pour connoître ceux qui ſe diſtinguoient par la ſupériorité de mérite national, & comme tout ſe donnoit par la recommandation des Dames, des Miniſtres & des Favo-

ris,

ris, la Cour étoit remplie de Courtiſans attentifs à plaire à la Reine Mére, au Roi ſon fils, au Cardinal Mazarin Miniſtre général, aux Favoris, & aux amis des Favoris; mais en même tems fort attentifs à détruire & à ſupplanter adroitement leurs rivaux. Beaucoup de complimens & de maniéres polies, mais peu de fidélité & de probité, c'eſt le caractère le plus commun des Courtiſans; car les gens de probité qui aiment mieux la vertu que la fortune, ſont très mauvais Courtiſans; ils ſont bientot ſupplantés, & c'eſt la deſtinée des honnètes gens, qui n'attaquent point les méchans & les fourbes, & qui ſont toujours ſourdement attaqués par les envieux toujours calomniateurs.

Comme le Roi ſous le Miniſtère du Cardinal avoit peu de crédit dans la diſtribution des graces, ſes Favoris lui inſinuoient de tems en tems des motifs pour prendre lui-même ſoin de ſes affaires, &

heureu-

heureusement les vües de ses flateurs le disposèrent peu à peu à la résolution de s'appliquer à son métier de Souverain. Quoiqu'il n'ordonnat presque rien, & qu'il n'eût, pour ainsi dire, que la voie de la recommandation & de la priére auprès du Cardinal & de la Reine, les Courtisans n'avoient pas laissé de remarquer qu'il avoit de la fermeté & de la constance, & qu'il en avoit par conséquent dans la confiance qu'il avoit à l'habileté du Cardinal Mazarin. Cette seule idée que l'on prit peu à peu de la constance du caractére du Roi, qu'il montra depuis qu'il eut atteint dix-sept ou dix-huit ans, dissipa peu à peu toutes les vuës des factieux de son Royaume: ils ne songérent plus à brouiller, sous prétexte que le Ministre abusoit de l'autorité du Roi contre les intérêts de l'Etat: ils savoient tous que le Roi vouloit constamment ce qu'il vouloit, & que voulant soutenir son Ministre il le soutien-

droit

droit jufqu'au bout. Il avoit hérité cette conftance qu'eut le feu Roi Louis XIII. fon pére à maintenir le Cardinal de Richelieu fon Miniftre Général; c'eft cette conftance qui feule fut caufe des fuccès de fon Régne, & l'on peut dire que fi Anne d'Autriche dans fa Régence avoit marqué plus de fermeté, & même un peu de colère dans les occafions, au lieu de marquer quelquefois de la crainte & de l'inconftance, elle auroit toujours eu une Régence tranquille; mais environnée de femmes ou craintives ou artificieufes & infpirées par des brouillons, elle ne pouvoit guéres gouverner autrement qu'elle gouverna: les Elifabeth d'Angleterre font rares parmi des femmes.

Il ne manquoit pas de factieux à la Cour; mais la crainte les empèchoit de faire des progrès; & quand les factieux auroient pû mettre Monfieur frére unique du Roi à la tête d'un parti, ils n'auroient jamais pû en attendre rien de

de solide; ainsi le Cardinal Mazarin régna avec sureté & avec tranquillité jusqu'à sa mort, par le caractère, du Roi paresseux, mais constant.

Le Roi suppléoit alors à son peu d'application aux affaires, comme le Roi son Pére, par la confiance qu'il marquoit constamment pour un homme qui s'appliquoit & qui travailloit à sa place: on verra dans la suite que le Roi s'appliqua aux affaires, dès que le Cardinal Mazarin fut mort, & avec quel succès il s'y appliqua.

Le but principal que je me suis proposé dans ces Annales, n'est pas de remarquer les vertus & les défauts des hommes du côté de la Morale, mais les entreprises tantôt prudentes, tantôt imprudentes, dans la Politique. L'Historien d'un homme illustre doit viser à rendre son Lecteur plus heureux, & par conséquent plus appliqué à acquérir les talens de sa condition les plus utiles à la

patrie,

patrie, & plus ardent à devenir plus vertueux par la peinture des diverſes récompenſes qui ſe donnent aux ſuccès, & par conſéquent aux talens & aux vertus. Mais l'Hiſtorien, ou plutôt le Journaliſte Politique, viſe plus loin qu'à augmenter le bonheur de quelques Lecteurs; il viſe à augmenter le bonheur de ſa patrie entiére, en montrant à ceux qui doivent la gouverner les bonnes vues de ceux qui ont gouverné avant lui, afin qu'ils puiſſent les imiter, en faiſant remarquer leurs imprudences & même les cauſes de ces imprudences, afin qu'ils puiſſent en éviter de pareilles.

ANNÉE 1658.

La France faiſoit alors la guerre avec ſupériorité contre le Roi d'Eſpagne; mais cette ſupériorité n'étoit pas aſſez grande pour allarmer beaucoup les voiſins. Le Prince de Condé, ce fameux Capitaine, premier Prince du Sang, avoit quitté très-

imprudemment & très-injustement la France sa patrie, pour se mettre à la tête des troupes ennemies. Pour justifier sa revolte, il se plaignoit de ce que la Reine & le Cardinal Mazarin, Ministre Général, dans la distribution des emplois & des graces, n'avoient pas assez d'égards pour ceux qu'il leur recommandoit : or les Officiers de sa maison, voulant profiter de son crédit, ne se rassasioient point des graces qu'ils avoient déja obtenues pour eux ; ils le poussoient à demander, & puis à se plaindre, quand on lui refusoit quelque chose pour eux : ainsi la source de ses malheurs, c'est qu'il ne s'aperçut pas que c'étoient ses propres domestiques & ses amis, qui l'indisposoient contre le Gouvernement, & qui le faisoient agir pour eux-mêmes. Il est vrai que le Ministre Général étoit timide, & capable d'être ébranlé par les menaces de ce Prince ; ainsi les Officiers & les Courtisans du Prince de Condé trouvoient

voient qu'il étoit de leur intérêt de l'irriter contre le Ministère, & de publier ses mécontentemens; c'est ainsi qu'ils vinrent à bout d'allarmer la Cour, & de faire prendre au Ministre Général des mesures fâcheuses pour la liberté du Prince, qui devint enfin très-suspect du crime qui a pour but de renverser le Gouvernement présent aux dépens de la tranquillité publique.

Je ne vois pas qu'il eût personnellement à se plaindre de la Cour, à moins qu'il ne prétendit qu'il devoit gouverner, & faire la fonction de Régent, au préjudice de la Régente mére du Roi; prétention injuste & ridicule; il ne devoit donc pas risquer d'allumer dans son propre pays une guerre civile pour venger ses domestiques. Car enfin se mettre à la tête des séditieux étoit une grande injustice; mais il étoit colére, & la colére ne lui permit pas de voir la grandeur de l'injustice où il tomboit, en tom-

bant dans la désobéissance à la Régente; car s'il eût été Régent, n'eût-il pas trouvé toute revolte très-injuste? Tel fut chez lui l'effet du bandeau que la colére mit sur ses yeux; ses domestiques n'eurent pas de peine à lui inspirer de la colére contre la Reine & contre le Cardinal, parce qu'il étoit naturellement colére & emporté, faute de bonne éducation; ainsi il se trouva malheureusement engagé à agir lui-même contre la justice & contre la tranquillité de sa patrie, lui qui devoit par son rang & par sa naissance en être le plus ferme apui. Avec de grands talens pour la guerre, il n'eut presque aucun succès durant sa révolte, & en dernier lieu il fut battu cette année par le Maréchal de Turenne. Les Anglois avoient jusques-là gardé la neutralité entre la France & l'Espagne; mais le Cardinal Mazarin négocia si bien, qu'il les fit déclarer pour la France, en leur offrant de leur aider à conquérir Dun-

Dunckerque sur les Espagnols ; ils espéroient avec ce port se rendre maîtres de la Manche, & tenir par ce moyen en respect les Hollandois, dont le Commerce avoit pris depuis plusieurs années là supériorité sur celui des Anglois : ainsi les Anglois fournirent de leur côté une flote de vingt vaisseaux de guerre, suffisante pour bloquer Dunckerque, & débarquérent six mille hommes à Calais. Nous avions pris l'année précédente le fort de Mardick, qui étoit nécessaire pour faire les approches de Dunckerque ; & comme M. le Prince devina que nous en voulions à cette place, il n'oublia rien pour la bien munir ; les Espagnols y mirent une forte garnison, & pour Commandant le Marquis de Léde, un de leurs meilleurs Généraux ; ce qui rendoit cette entreprise plus difficile, c'est que l'on ne doutoit point que les Espagnols ne fissent leurs plus grands efforts pour la secourir, & pour en faire lever

le siége, & que le Prince de Condé, alors leur premier Général, ne hazardat tout pour y réussir. Ces difficultés étoient grandes : il falloit pour les surmonter non seulement un grand nombre de troupes, mais il falloit sur-tout un Général digne d'être opposé à M. le Prince, c'est-à-dire, un homme qui n'eût pas moins de valeur & de réputation que lui, & qui eût encore plus d'habileté & de précaution pour des desseins difficiles & de longue haleine ; il n'y avoit personne parmi nos Généraux, qui pour ces qualités approchat du Maréchal de Turenne ; & ce fut un vrai spectacle pour l'Europe, & surtout pour les gens de guerre, de voir les deux plus grands Généraux de la terre se disposer, l'un à prendre Dunckerque, l'autre à en faire lever le siége. Le Roi, qui avoit vingt ans, eût bien voulu commander au siége ; mais la Reine sa mére & le Ministre Général, qui avoient toujours beau-

coup

coup de crédit ſur ſon eſprit, l'en empêchérent ; la Cour demeura à Calais, qui n'en eſt éloigné que de huit lieües : le Roi ſe contenta d'aller de tems en tems au ſiége, voir les diſpoſitions du camp & des attaques. La place bloquée par mer & vivement attaquée par terre ſe défendoit avec beaucoup de vigueur, & comme la garniſon étoit nombreuſe, le Marquis de Léde faiſoit ſouvent des ſorties, & retardoit le progrès de nos travaux, pour donner aux Eſpagnols le loiſir de prendre leurs meſures juſtes pour la ſecourir.

Enfin le jour arriva, que M. le Prince s'approcha avec Don Juan d'Autriche, pour ſecourir la place. Le Maréchal de Turenne ſavoit, que quelque bonnes que ſoient les lignes de circonvallation, il eſt ordinairement plus avantageux aux aſſiégeans de ſortir de leurs lignes, que d'y attendre l'ennemi ; il en ſortit donc, en y laiſſant ſeulement des troupes ſuffiſan-

tes pour garder ses travaux contre la garnison, & marcha au devant de M. le Prince.

Les deux armées, à peu près égales en nombre, s'étant disposées au combat, Don Juan d'Autriche, qui avoit la droite du côté de la mer, se trouva opposé à Mylord Lockart & aux six mille Anglois qu'il commandoit; ceux-ci attaquérent vivement l'Infanterie Espagnole, dans les retranchemens qu'elle avoit faits; elle s'y soutenoit avec avantage, & les Anglois commençoient à se rebuter; mais la Cavalerie Françoise de l'aile gauche, ayant du côté de la mer renversé la Cavalerie de l'aile droite des Espagnols, commença à prendre leur Infanterie en flanc, & donna par ce moyen aux Anglois la facilité de franchir le retranchement des Espagnols; & la victoire commença alors à se déclarer pour la France.

M. le Prince avoit quelque avantage de son côté à son aile gauche contre

M.

M. de Turenne; mais informé de ce qui se passoit à la droite du côté de Don Juan, il y courut, & trouvant les troupes ébranlées & en confusion, il ne put jamais les remettre en ordre; tout ce qu'il put faire, ce fut d'empêcher le désordre par sa fermeté & par sa valeur, en se mettant à la tête de différentes troupes de Cavalerie, d'arrêter les François, pour donner le loisir aux Espagnols de faire leur retraite avec moins de perte; mais dès qu'il eut abandonné son aile gauche, la droite du Vicomte de Turenne commença à prendre la supériorité, & la victoire se déclara pour les François. On ne sauroit imaginer le désespoir où fut M. le Prince de se voir battu à plate couture par le Vicomte de Turenne, & la joie de M. de Turenne d'avoir eu une si belle occasion de mesurer avec succès sa capacité avec celle d'un aussi grand Capitaine; il ne tint pourtant que des discours modestes pour

ce qu'il avoit fait, & louoit volontiers ce que les autres avoient fait de bien, & surtout la valeur étonnante des Anglois, la bonne conduite de leur Général, & la grande capacité & la grande valeur du Prince de Condé.

Quelques jours après M. le Marquis de Léde fut tué dans une sortie, & fut blâmé d'avoir voulu la commander; car la bravoure, qui est si louable en certaines rencontres, devient blâmable, lorsqu'elle est imprudente; or il est très-imprudent au Gouverneur d'une place importante, de vouloir faire la fonction d'un Officier subalterne; chacun doit avoir son poste, & tout va bien, quand chacun remplit bien ses fonctions: la ville capitula bientôt après la mort de son Gouverneur.

Le Roi vint voir sa nouvelle conquête avant que de la remettre aux Anglois, qui de leur côté lui rendirent le fort de Mardick; la fatigue & surtout l'ardeur

du Soleil qu'il eut tout le jour ſur la tête, lui causérent une maladie très-dangereuſe à Calais; ſes Médecins en déſeſpéroient; toute la Ville, toute la Cour, toute l'Armée étoient déja en pleurs, de la perte prochaine d'un Prince, qui étoit ſi aimable, tant par ſa figure, que par ſes manières douces & gracieuſes, & dont les peuples prenoient volontiers de grandes eſpérances d'un régne déſirable pour eux.

On étoit dans cette ſituation, lorſqu'arriva en diligence un vieux Médecin d'Abbeville, qui lui donna à propos l'émétique, vomitif alors peu connu, & peu en uſage; il le ſauva, & fit ſuccéder la joie au déſeſpoir.

Dans le reſte de la campagne, nos troupes prirent Bergues, Furnes, Dixmude, Oudenarde, Menin, Ypres, & Gravelines: il eſt étonnant qu'après une ſi grande victoire nous ne puſſions pas occuper un plus grand territoire; celà

venoit de ce que ces places étoient assez proches l'une de l'autre, & faisoient comme une double frontiére; or il falloit les prendre avant que de pénétrer plus loin, parce qu'en les laissant derriére, les partis des garnisons auroient coupé nos convois de vivres, sans lesquels cependant nôtre armée ne pouvoit avancer. Cela fit comprendre au Roi, que sans un grand nombre de places fortifiées, l'armée par une seule victoire auroit conquis toute la Flandre en un mois; & il commença dès-lors à voir qu'un des principaux moyens de faire durer un Etat dans des tems malheureux & agités, c'est d'employer tous les ans, dans des tems heureux & tranquilles, des fonds considérables en fortifications; & il a dans la suite suivi cette sage maxime, en bâtissant des places nouvelles, & en fortifiant beaucoup mieux les anciennes.

Les Espagnols étoient aussi sur la défensive en Catalogne & dans le Milanois;

la

la branche Autrichienne Impériale avoit les mains liées par le Traité de Munster, & n'osoit secourir la branche d'Espagne, de peur de s'attirer les Suédois & les Princes Protestants de l'Empire, qui étoient garants de ce Traité; cette fâcheuse supériorité, & la naissance d'un Infant à Philippe IV, disposa ce Prince à faire la paix, en donnant l'Infante ainée au Roi en mariage. La Reine Régente mére du Roi désiroit avec passion ce mariage, & pour y parvenir elle eût volontiers sacrifié beaucoup de Places; les Espagnols qui avoient habilement découvert à quel point la Reine le souhaitoit, se soucioient peu de leurs pertes, sûrs de les retirer par une paix que nous achéterions bien cher. Le Cardinal vouloit fort aussi ce mariage, mais il ne vouloit pas qu'il en coûtat tant de Places au Roi; ainsi de concert avec la Reine, mais sans la participation du Roi, on fit courir le bruit que la Reine ne pouvant parvenir à faire

le

le mariage avec ſa niéce à des *conditions raiſonnables*, & voulant cependant marier le Roi, qui avoit vingt ans, ſongeoit à lui faire épouſer la Princeſſe ainée de Savoye; ce bruit joint à la nouvelle que la Cour de France de ſon côté, & la Cour de Savoye du ſien, devoient faire un voyage à Lyon, parvint bientôt à Madrid, comme le déſiroit le Cardinal: alors le Conſeil d'Eſpagne, craignant que le voyage de Lyon ne fût tout de bon pour marier le Roi, & que ſi ce mariage ſe faiſoit, la France ne reſtitueroit jamais aucune partie des conquêtes qu'elle avoit faites ſur l'Eſpagne, mais qu'elle en feroit même bientôt encore de nouvelles, envoya en poſte à Lyon incognito Pimentel Secretaire d'Etat, avec un plein-pouvoir pour traiter du mariage de l'Infante & des articles de la paix.

Les principaux articles furent conclus & ſignés, & le reſte des articles moins importans fut renvoyé au Traité des Pyrenées,

renées, qui se fit l'année suivante; ce fut une grande faute au Cardinal de renvoyer le reste des articles à régler dans un tems où il ne pourroit plus reculer ni rien refuser; au lieu qu'il pouvoit les régler tous à Lyon selon ses désirs, avec la grande autorité que lui donnoit la grande crainte où étoit la Cour d'Espagne de ne voir plus de fin à une guerre aussi ruineuse pour les Espagnols. La Duchesse de Savoye s'en retourna très-piquée de n'avoir servi dans son voyage qu'à presser le mariage de l'Infante; mais il est vrai que si Pimentel n'étoit pas venu & n'eût pas conclu à des conditions suportables, le Roi qui avoit trouvé la Princesse de Savoye fort à son gré, l'auroit épousée du consentement de la Reine, & auroit continué la guerre avec supériorité.

L'Empereur Ferdinand III. étoit mort le deux Avril 1657; il laissoit pour successeur Leopold son fils; mais comme les

loix de l'Empire ne permettent pas qu'on élise un Empereur qu'il n'ait au moins dix-ſept ans accomplis, & que Leopold ne devoit avoir cet âge que quatorze mois après, on differa à l'année 1658 ſon élection. Pendant cet intervalle, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, qui s'étoient bien trouvés du Traité de Munſter, réſolurent avant l'Election de prendre les meſures les plus ſolides, pour obliger l'Empereur futur à l'exécuter toujours avec exactitude. La plupart des Electeurs & Princes de l'Empire firent même pour ce ſujet, de concert avec la France, une ligue que l'on appelloit *Ligue du Rhin*; & dreſſérent des articles pour augmenter la ſureté des Princes, & la liberté des ſuffrages dans les Diétes, afin d'obliger Leopold d'en promettre l'exécution, avant que d'être élû Empereur; & c'eſt ce qu'on appella depuis *Capitulation Impériale Leopoldine*, que l'on regardoit en ce tems-là comme une barriére ſuffiſante aux uſurpa-

ſurpations que voudroit faire l'Empereur ſur la liberté & ſur l'autorité des membres de l'Empire ; mais la juſtice la plus évidente ne ſauroit être une barriére ſuffiſante contre les injures, ſi elle n'eſt accompagnée de la ſupériorité de force. Leopold ſigna ces articles avec d'autant moins de peine que ſes Miniſtres lui firent entendre qu'il falloit alors céder à la force ſupérieure, mais qu'il y auroit aſſez de moyens de diviſer un jour les Membres de l'Empire, d'en attacher une partie à la Maiſon d'Autriche, & d'en ſéparer une autre partie de leur alliance avec la France ; & qu'ainſi ces promeſſes exigées par force ne lieroient effectivement l'Empereur, qu'autant de tems qu'il jugeroit à propos de les exécuter, lorſque, dans les diviſions & les jalouſies réciproques des Electeurs & des Princes, il ſeroit devenu le plus fort ; ils ajoutoient que les ſeules jalouſies de Maiſon à Maiſon entretiendroient facilement

les

les divisions ; que ces divisions suffiroient pour empêcher de faire entre eux des ligues défensives ; que le défaut de ligues défensives suffiroit à l'Empereur pour établir ses droits, c'est-à-dire, pour rétablir peu à peu quelques droits despotiques, dont jouïssoit Charlemagne & auxquels il avoit succédé.

Ces Ministres savoient que les traités entre le foible & le fort ne s'exécutoient pas longtems par le fort, s'il ne trouve longtems son intérêt à les exécuter ; une puissance supérieure pourroit en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie ; mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure pour en être garante, & être suffisamment intéressée à cette garantie ; mais il n'est pas possible de trouver une pareille puissance de beaucoup supérieure, perpétuelle, immuable, & suffisamment intéressée à l'exécution de sa garantie, à moins qu'on ne

la

la compose de toutes les puissances de l'Europe, tant foibles que fortes.

Cette année le célébre Cromwel, qui sous le nom de Protecteur régnoit en Angleterre, mourut d'une retention d'urine, causée par la gravelle, qui avoit été elle-même causée par des veilles, & ces veilles causées par des inquiétudes vives & continuelles que lui donnoient ses ennemis. L'ambition injuste produit bientôt des ennemis; ces ennemis inquiétent, & causent des insomnies, qui rendent la vie désagréable, fâcheuse & beaucoup plus courte. De-là il suit que la grande puissance, lorsqu'elle fait tant d'ennemis, n'est nullement souhaitable pour l'augmentation du bonheur de la vie; ce qui est contre l'opinion du peuple, qui ne sait pas distinguer les puissances tyranniques qui se font haïr & craindre, des puissances qui se font respecter & aimer. Cromwel pour gagner l'affection des Presbytériens, qui formoient

moient le parti contre le Roi, affecta de paroître zélé Presbytérien, & même dévot dans cette Religion; il étoit éloquent, colére, ennemi des flateurs de la Cour, au reste bon Officier, actif, vigilant. Ces qualités le firent bientôt distinguer entre ses pareils, & le firent préferer par le Parlement pour Général à d'autres Officiers sages & modérés; c'est que *le* Parlement, qui étoit irrité contre le Roi & qui l'avoit irrité, craignoit avec fondement les suites de sa colére si on lui laissoit quelque puissance.

Les Parlementaires le préférérent d'abord très-prudemment pour un tems à d'autres qui avoient beaucoup de modération; mais ils firent une grande faute, lorsqu'ils eurent vaincu les troupes du Roi, de ne lui pas substituer un Général d'une ambition très-juste, & par conséquent moins à craindre. La passion les aveugla; & comme ils étoient presque tous agités, ou d'une extrême crainte

d'être

d'ètre punis comme rebelles, ou d'une extrême haine pour leur Roi, ils ne trouvérent leur fureté que dans la continuation de la puiſſance de celui qui avoit les mèmes paſſions de haine & de crainte, & qui avoit fait ceſſer leur principale crainte, comme s'ils ne devoient jamais avoir rien à craindre d'un ambitieux très-puiſſant, très-colére, & très-injuſte.

Quand Cromwel eut attiré à lui toute l'autorité Royale, ils virent clairement, mais trop tard, qu'en ſecouant le joug du Roi Charles I, ils s'étoient chargés d'un autre joug, qui n'étoit réellement ni moins dur ni moins peſant; mais enfin heureuſement un accès de gravelle les délivra au bout de dix ans, d'un homme qu'ils haïſſoient alors, parce qu'il viſoit à leur ôter ou la liberté des ſuffrages dans les Parlemens, ou l'aſſemblée même de ces Parlemens annuels. Il ſe trouva effectivement que ces Parlementaires ne s'étoient donné tant de

peines

mens bas du peuple même? & a-t-il jamais trouvé rien de plus eſtimable qu'une grande puiſſance acquiſe par de grands talens, ſans ſe ſoucier de chercher quel ſeroit l'uſage le plus eſtimable de cette grande puiſſance? Il n'avoit pas eu une aſſez bonne éducation, ni l'eſprit aſſez élevé, pour voir que ni la grande puiſſance ni les grands talens, loin d'être eſtimables & dignes de l'amour & des louanges de ſes concitoyens, n'en méritent que le blâme & la haine, lors qu'ils ſont employés à augmenter les malheurs de la patrie. Il étoit à la vérité un des meilleurs connoiſſeurs ſur le choix des moyens; mais peut-on dire qu'il ait été bon connoiſſeur ſur le choix des fins les plus eſtimables qu'il devoit ſe propoſer? Les ambitieux du commun veulent à la vérité obtenir la gloire la plus précieuſe; mais comment l'obtiendroient-ils, eux qui la cherchent en vain ſans la connoitre? Il eſt vrai que les gens d'un

eſprit

eſprit courageux & à grands talens, ſoit pour les affaires, ſoit pour la guerre, ſont rares; mais les ſages eſtimateurs du prix des projets humains, & les connoiſſeurs de la vraie gloire & du vrai mérite, ne ſont-ils pas encore beaucoup plus rares?

Chriſtine, Reine de Suéde, fille unique du grand Guſtave, étoit alors en France; elle y étoit venuë dès 1656. Le grand Des-Cartes étoit mort dans ſon Palais à Stockholm ſix ans auparavant en 1650. Elle avoit du goût pour les ſciences, & avoit fait venir à ſa Cour quantité de ſavans de différens pays d'Europe; le ſavant Grotius ſon Ambaſſadeur en France avoit aidé à lui en faire venir de France; Bochart, ſavant Miniſtre Calviniſte de Caën, y mena le jeune M. Huet, depuis Evêque d'Avranches en 1652. Elle ſe diſpoſoit à profiter de la converſation de ces Savans; mais Bourdelot jeune Médecin François,

 hom-

homme d'eſprit, grand Pyrrhonien, qui ſe trouva à cette Cour vers 1650, profita bientôt des diſpoſitions naturelles que la Reine avoit pour les amuſemens, & du grand éloignement qu'elle avoit pour les affaires du Gouvernement; ainſi il la jetta dans le goût des Comédies, & la dégouta même de toute application pour les Sciences. Les Sénateurs, qui virent bien que la Reine les mépriſoit, & qu'elle négligeoit trop les affaires, jettérent les yeux ſur un Prince de la Maiſon Palatine ſon couſin, qui avoit été élevé en Suéde avec elle, homme de bon eſprit, & qui y avoit beaucoup d'amis; ils firent inſinuer à la Reine, que ſi elle vouloit aller vivre en pays étrangers, ſon couſin devenu Roi, lui feroit tenir réguliérement environ deux mille marcs d'argent par mois; elle ne fut pas longtems à accepter ce parti par les conſeils de Bourdelot & de quelques Italiens qu'elle avoit à ſon ſervice, & elle vint en

France;

France; mais comme le Cardinal Mazarin craignoit qu'elle ne prit quelque crédit sur l'esprit du Roi & de la Reine, il la fit prier de la part du Roi, de choisir une autre retraite; & elle choisit Rome pour son séjour, où elle a vécu & où elle est morte dans la profession de la Religion Romaine. Ceux qui gouvernent sont entiérement occupés des événemens de la guerre & des affaires du déhors; ainsi il n'est pas étonnant qu'ils négligent entiérement durant ce tems-là les affaires du dedans, & que la Cour de ce côté-là demeure dans une entiére inaction; aussi ne vit-on cette année en France aucun réglement, aucun établissement important pour l'augmentation du bonheur public.

ANNE'E 1659.

Pimentel revint de Madrid à Paris au commencement de l'année 1659, & apporta la ratification des articles qui avoient été signés à Lyon & à Paris; mais

 comme



comme il en reſtoit encore pluſieurs importans à régler, il fut convenu que le Cardinal, Miniſtre Général de France, & le Comte Duc d'Olivarez, Miniſtre Général d'Eſpagne, ſe rendroient au plutôt ſur la frontiére, du côté de Bayonne, pour mettre enſemble la derniére main au Traité. Pimentel avoit des inſtructions plus amples que celles qu'il montra à Lyon; & ſi le Cardinal Mazarin eût fortement inſiſté pour garder pluſieurs Places, il n'auroit quaſi rien laiſſé à régler dans le Traité des Pyrenées, où le Comte Duc d'Olivarez Miniſtre Général d'Eſpagne, perſuadé que la Reine de France ſouhaitoit paſſionnément le mariage de l'Infante Marie Thérèſe, prit tellement le deſſus dans la négociation des Pyrenées, & ſe ſoutint ſi ferme à ne point conclure le mariage que la France ne lui eût tout accordé, que le Cardinal ſe repentit bien de n'avoir pas tout arrêté à Lyon avec Pimentel; ſurtout dans le moment

ment où l'Efpagne craignoit extrémement l'alliance du Roi de France avec la Savoie. Il fe repentit bien auffi d'avoir figné la fufpenfion d'armes pour la Flandre & pour le Milanois, parce que nous y avions beaucoup de fupériorité, & que les avantages, que nous y aurions remportés de mois en mois, auroient rendu la Cour d'Efpagne encore plus difpofée à fe rendre plus facile, & à conclurre promtement.

L'Empereur âgé de dix-huit ans, fouhaitoit extrémement d'époufer l'Infante aînée Marie Théréfe, pour mettre dans fa branche les grands droits que donne une pareille aîneffe : auffi fon Confeil n'omettoit-il rien pour traverfer le mariage de cette Infante avec Louis Quatorze, & pour en faire rompre le Traité. Il promettoit de marcher avec foixante-mille hommes contre la France, & difoit, que, par cette grande diverfion, il donneroit aux Efpagnols les moyens de

recouvrer facilement toutes les conquêtes que nous avions faites sur eux, & d'en faire même sur nous.

Mais le Conseil d'Espagne, qui voyoit d'un côté, que par la nouvelle ligue du Rhin, l'Empereur ne pourroit faire seulement les premiers pas pour exécuter sa promesse, sans faire soulever contre lui la Suéde & la plûpart des Princes de l'Empire ; & de l'autre, que la Monarchie d'Espagne ne pourroit jamais reconquerir le Portugal, qui lui tenoit bien plus au cœur que quelques Places de Flandre, si le Roi d'Espagne ne ramassoit toutes ses forces, & ne les faisoit marcher de ce côté-là ; tint ferme jusqu'à l'entiére conclusion du Traité des Pyrenées.

Le Cardinal ne laissoit pas de craindre l'effet des instances & des promesses de l'Empereur : il comprenoit bien aussi, que, si à l'égard des articles qui restoient à régler, l'Espagne ne vouloit se

relâcher

relâcher en rien, il ſeroit forcé de rompre la négociation; de ſorte qu'à tout événement il prépara tout pour faire encore des conquêtes, & pour agir de tous côtés avec ſupériorité, ſuivant la maxime: *Plus vous déſirez la paix, plus vous devez faire de préparatifs pour la guerre. Si vis pacem, para bellum.* Cela lui réuſſit: car les Eſpagnols, ſans la crainte de la guerre, n'euſſent jamais voulu ſe relâcher en rien, dans l'opinion qu'ils avoient priſe, que la Reine Régente de France vouloit à quelque prix que ce fût avoir l'Infante Marie-Théréſe ſa niéce pour belle-fille.

Les hoſtilités furent ſuſpenduës; les Miniſtres s'acheminérent chacun de leur côté; les conférences s'ouvrirent au commencement d'Août dans une petite Iſle que forme la petite riviére de Bidaſſoa qui borne les deux Royaumes. Le Cardinal revenoit coucher à St. Jean-de-Luz après la conférence, & le Comte Duc à An-

 daye.

daye. Le Marquis de Lyonne Secrétaire d'Etat pour la France, & Don Coloma Secrétaire d'Etat pour l'Espagne, avoient soin de préparer ensemble les matiéres de chaque conférence, afin d'avancer la négociation. Il falut cependant vingt-quatre conférences, & tout ne fut signé que le 7e. de Novembre 1659.

Comme le Roi d'Espagne vouloit mener l'Infante sa fille sur la frontiére; & que la saison étoit trop avancée par rapport à la mauvaise santé de ce Prince, le mariage fut différé au Printems suivant. Le Roi de son côté n'avoit pas grande impatience de le consommer, parce qu'il se trouvoit enyvré d'amour pour Marie Mancini, l'aînée des niéces du Cardinal, fille d'un Gentilhomme Italien. Elle étoit jeune, vive, gaye, assez jolie; elle amusoit le Roi; elle étoit brusque & fantasque, & quelquefois un peu dédaigneuse, & par-là elle le piquoit; de sorte qu'il eût sans peine fait la folie

de

de l'époufer, & de la préférer à l'Infante fa coufine, fi la Reine & le Cardinal euffent pû y confentir.

Mais la Reine avoit en vüe ce mariage depuis la naiffance de fon fils & de fa niéce, c'eft-à-dire, depuis vingt ans. C'étoit fon principal objet, & fa principale paffion. Or le Cardinal en homme fage, fe garda bien de donner ce chagrin à la Reine. Il regarda cet amour pour fa niéce, comme une yvreffe paffagére qui finiroit bientôt, tant par la jouïffance, que par l'humeur folle de fa niéce. Il comprit, que ce feroit un mariage prefque auffi-tôt caffé que confommé, qu'il entraineroit la ruine de fa famille, & qu'il ne lui refteroit, d'un pareil confentement, que l'indignation des deux Nations, la haine perpétuelle de la Maifon Royale, & la honte éternelle d'avoir laiffé faire à fon jeune Maître une fi grande folie.

Le Cardinal étoit avare & ambitieux; mais

mais il étoit très prudent, & prévoyoit mieux que personne les événemens. Ainsi, l'opposition pleine de fermeté qu'il apporta au mariage de sa niéce, fut moins un sacrifice qu'il faisoit de son intérêt à son devoir, que l'effet de son grand sens & d'une prudence consommée, qui lui avoit fait apercevoir qu'il ne pouvoit pas se fier au caractère de sa niéce.

Il parut aux Conférences de la paix un Envoyé de la République d'Angleterre ; c'étoit le Colonel Lockart Gouverneur de Dunkerque. Après la mort de Cromwel, Richard son fils ainé se fit déclarer Protecteur ; mais il étoit homme de plaisir, & faute de lumiéres, de travail, & surtout de courage & de fermeté, il fut bientôt obligé d'abdiquer.

Il sembloit alors que le Gouvernement de la Nation Angloise alloit se tourner en République, par la grande aversion qu'elle avoit pour la Monarchie ; mais il y avoit un obstacle puissant, & les Répu-

Républicains ne furent pas assez habiles pour profiter de certains momens précieux, où ils eussent pû le surmonter. Cet obstacle étoit l'armée, qui avoit ses quartiers assez près de Londres. Les Officiers durant la tyrannie de Cromwel, avoient essayé leurs forces; ils savoient qu'avec la violence ils avoient anéanti l'autorité du Parlement & dissipé les Républicains en faveur de Cromwel leur Général.

Il n'y avoit point alors de Généralissime. Il y avoit bien trois Généraux à peu près également accrédités, chacun avoit une armée séparée, Lambert, Monck, & Fleetwood : mais ils se reünissoient tous à ne vouloir point dépendre des Membres du Parlement, qu'ils regardoient beaucoup au-dessous d'eux. D'un autre côté, ils ne vouloient point dépendre l'un de l'autre, & ils eussent mieux aimé rapeller le Roi Charles second pour lui obéir, que d'avoir à obéir à aucun de

leurs pareils, ou aux Parlementaires qu'ils traitoient de bourgeois.

Les zélés Républicains avoient pour eux l'habileté dans le Gouvernement, & la confiance du peuple, qui payoit sans peine les impôts dont on rendoit compte au Parlement : Mais l'armée avoit la force. Or les gens de guerre, présomptueux & accoutumés à se faire craindre, & eux-mêmes Membres du Parlement, ne pouvoient se résoudre à obéir à ceux dont ils étoient craints, & qui étoient tous désarmés. Tel est le panchant de l'homme à la présomption. Les guerriers se croyent bientôt aussi habiles & plus habiles dans le Gouvernement, que ceux qui les gouvernent.

Dans cette situation, le seul parti praticable par le Parlement, étoit de casser tout d'un coup toutes les troupes & tous les Officiers, & donner à tous les soldats leur congé; & quinze jours après, donner des commissions à la moitié des Capi-

Capitaines & des Colonels des plus Républicains pour s'assembler sur les frontiéres ; laisser les Officiers les plus Républicains en petit nombre aux environs de Londres ; mais les Membres du Parlement étoient eux-mêmes très divisés dans leurs opinions, & par leurs haines particuliéres ; cette division en avoit extrémement affoibli l'autorité : ainsi, il n'étoit pas capable, ni d'un parti courageux, ni en pouvoir de le soûtenir.

Il falloit que les Républicains eussent concerté entre eux un plan de Gouvernement ; il falloit de l'union dans les Parlementaires pour le faire goûter par les uns, & de la vigueur dans les autres pour le faire recevoir, & faire agir la crainte là où ils ne pouvoient pas en venir à bout par la persuasion : Mais il me paroît qu'ils manquoient de plan, qu'ils manquoient d'union, & surtout de courage. Ainsi le parti du Roi profita de la division qui étoit entre l'armée & le

le Parlement, & ſurtout de la diviſion entre les Chefs de l'armée.

Monck, le plus habile & le plus diſſimulé d'entre les Chefs de l'armée, vit de bonne heure que le déſordre finiroit par les ſouhaits que feroient les Officiers & les troupes, & enſuite les Bourgeois mêmes non Parlementaires, pour faire revenir un Roi qui ſeroit devenu ſage & moderé par ſes propres malheurs. Ainſi Monck eut la prudence de faire ſon traité particulier avec le Roi, & de le faire rentrer à Londres ſans bataille, & même comme l'objet des déſirs de la Nation, moyennant des lettres au Parlement & à Monck, qui avoient été écrites ſur les modèles même qu'il avoit envoyés ſecrettement au Roi.

Il eſt certain que ſans Roi légitime, la Nation alloit tomber dans une Anarchie, & que cette Anarchie auroit vraiſemblablement fini par une nouvelle tyrannie, qui ne ſe ſeroit jamais établie ſans

sans guerres civiles, & sans beaucoup de sang répandu. C'est cette vuë effrayante qui porta les Républicains moderés à souhaiter comme un moindre mal le rétablissement du Roi; & c'est ce qui arriva l'année suivante 1660.

Heureusement pour le parti de la Monarchie, les Républicains firent une grande faute dès les commencemens de leur revolte, en posant les fondemens de leur prétenduë République sur la seule Chambre-Basse.

Ils ne pouvoient pas empêcher qu'il n'y eût de grands Seigneurs en Angleterre; & tant qu'ils ne leur donneroient pas l'équivalent de leur droit de Pairie pour former la Chambre-Haute, ils pouvoient compter que ces Seigneurs soupireroient toujours après un Gouvernement où ils avoient des distinctions flateuses sur les autres Anglois.

Les Evêques, qui ne laissent pas d'avoir du crédit sur les peuples de la Religion

ligion Epiſcopale, ne pouvoient pas s'empêcher de regretter leur ſéance au Parlement. L'équité & le bon eſprit vouloient, que ces Pairs fuſſent Députés nés de leur Comté, & qu'ainſi, ils euſſent ſéance ſelon le rang des Comtés, & que l'on choiſit les meilleurs citoyens, & les plus habiles d'entre les Pairs, pour préſider aux différens Comités. Enfin il falloit les dédommager de la perte de la Chambre-Haute, en les incorporant avec diſtinction dans l'unique Chambre que les Républicains vouloient réſerver.

Je ſai bien qu'ils furent portés à cette faute par animoſité contre la plûpart des Pairs, qui les avoient fort traverſés: mais ne pouvant pas les détruire, il falloit les intéreſſer au nouveau Gouvernement, en les dédommageant; au lieu qu'en ne leur donnant aucun équivalent, c'étoit laiſſer un grand parti dans l'Etat, & un parti perpétuel & tout formé pour le rétabliſſement de [illegible]hie.

La

La haine & la colére empêchent souvent de voir les bons partis, & les partis absolument nécessaires; & les fautes que ces passions font faire, sont souvent irréparables.

On peut dire même que Cromwel auroit tellement respecté un Parlement plein de Seigneurs, qu'il n'eût jamais osé en venir au mépris qu'il montra pour cette assemblée, & aux violences qu'il exerça contr'elle.

Monck avoit eu le loisir de voir d'assez près les divisions, qui étoient entre les Membres du Parlement, pour n'en pas redouter le pouvoir: mais il avoit vû aussi, que ce Parlement seroit cependant assez puissant étant joint avec la Ville de Londres & avec les autres Généraux, pour l'empêcher d'usurper l'autorité souveraine, & se mettre à la place de Cromwel.

Il voyoit bien, qu'il seroit toûjours regardé par le Parlement comme un sujet

jet trop à craindre, & que sa grande autorité ne pouvoit durer avec des esprits si éloignés de la Monarchie. Ainsi, en homme sensé, il prit le parti de se faire un mérite auprès du Roi Charles second, qui étoit exilé de son Royaume, & de le rétablir sur le Trône : mais pour en venir à bout, il faloit tenir son dessein très-caché, jusqu'à ce qu'il vit les affaires suffisamment disposées. Ainsi il parut jusques-là toûjours uniquement occupé à soutenir le Gouvernement Républicain. Mais sous prétexte d'étendre la liberté de la Nation, il faisoit entrer dans le Parlement quantité de membres qu'il savoit être affectionnés au Gouvernement Monarchique, & il en usa ainsi, jusqu'à ce qu'ils fussent devenus les plus nombreux.

Comme l'époque du rétablissement de la Maison de Stuart sur le Trône d'Angleterre est très-considérable pour l'Histoire, & qu'elle est la suite de ce que je

je viens de dire, je n'en interromprai point la narration, quoiqu'elle ſoit arrivée l'année ſuivante 1660. Je reviendrai enſuite aux affaires de France.

Charles Premier, fils de Jaques Premier du nom de Stuart, avoit ſuccédé au Roi ſon pére en 1623. Le déſir de gouverner deſpotiquement une Nation mutine entra dans ſon eſprit, tant par le panchant naturel que nous avons à étendre nôtre pouvoir, & à diminuer la réſiſtance à nos volontés, que par les conſeils du Duc de Buckingham, Miniſtre & Favori, qui avec un eſprit audacieux, étoit encore plus irrité que ſon Maître de toute eſpéce de réſiſtance.

Charles Premier voulut lever des ſubſides ſans l'autorité du Parlement, qui s'y oppoſa. Le Roi caſſa le Parlement: mais le Parlement voyant qu'il s'agiſſoit de la liberté de la Nation, ne ſe tint point pour caſſé, & continua ſes ſéances malgré le Roi; ainſi, il ſe forma deux

deux partis, dont chacun arma pour sa sûreté.

Les troupes du Parlement, plus nombreuses & mieux payées, battirent les Troupes du Roi; il fut pris & eut la tête tranchée en 1648, & la famille Royale obligée de sortir d'Angleterre.

Cromwel, le Général vainqueur, déclaré Protecteur, & plus autorisé que n'avoit été le feu Roi, avoit gouverné dix ou onze ans; & ceux qui avoient eu après lui le plus de part au Gouvernement, haïssant le despotisme, & craignant la vengeance du Roi Charles second, étoient entiérement opposés à son retour: mais le gros de la Nation commençoit à mépriser le Parlement ancien, & à craindre de nouvelles guerres civiles. C'est cette situation des esprits que Monck apperçut, & dont il sçut profiter, tant pour son intérêt particulier, que pour l'intérêt du Roi & de sa patrie.

Monck, Général du Parlement, n'avoit

voit jusques-là entretenu aucun commerce avec aucune personne du parti du Roi; mais comme il se fioit entiérement à Guillaume Morrice, Gentilhomme riche du Comté de Dévon, il lui confia le dessein qu'il avoit de rendre le calme & la sûreté à la Nation en rétablissant le Roi; mais qu'il faloit trouver les moyens de s'assûrer, autant qu'il étoit possible, de la part du Roi, 1°. d'une entiére Amnistie, 2°. de la tolérance des Religions, 3°. de la possession des biens confisqués en faveur des Acquereurs, 4°. d'un Gouvernement modéré.

Il falut pour cela que le Roi écrivit au Parlement, au Général Monck, aux Seigneurs, à la Ville de Londres. Il faloit une déclaration, faite d'une maniére, que tout le monde fût sûr de sa fortune, de la liberté de conscience, & de la liberté des Parlemens. Morrice, homme de bon esprit, entra facilement dans ces vues.

Il

Il s'agiſſoit de trouver un courier, que le Roi connût être dans ſon parti, & qui fût diſcret. Morrice jetta les yeux ſur Grainville ſon ami & ami de Mordaunt, depuis Comte de Peterborough, qui étoit en correſpondance avec le Roi. Grainville eut donc pluſieurs conférences avec Morrice, il en eut deux ſecrettes avec Monck, & partit avec Mordaunt vers le commencement d'Avril 1660, pour aller trouver le Roi à Bruxelles.

Il avoit ordre de dire au Roi, que pour la ſûreté de ſa perſonne & de ſa négociation, il étoit abſolument néceſſaire qu'il ſortit ſecrettement de Flandre, & qu'il ſe retirat à Breda en Hollande.

Le Roi, qui depuis quelque tems ne recevoit que de mauvaiſes nouvelles d'Angleterre, fut ravi du meſſage de Grainville, & ne balança pas à prendre le parti de ſortir de la Domination Eſpagnole. Il fit dreſſer toutes les lettres &

la déclaration par ſon principal Miniſtre depuis Comte de Clarendon; & ſous prétexte de voir la Princeſſe d'Orange ſa ſœur à Breda, pour paſſer deux jours avec elle, il s'y en alla & y demeura.

Caracéne, Gouverneur des Pays-Bas, ne ſavoit rien du voyage de Grainville & de Mordaunt; ils étoient demeurés cachés dans Bruxelles, & ne voyoient le Roi que la nuit, dans l'appartement de Clarendon, qui faiſoit auprès du Roi la fonction de ſon Chancelier; cependant il ſoupçonna que le Roi vouloit quitter la Flandre; ainſi il ſongea à l'en empêcher.

Il commanda une garde de Cavalerie, qui ſous prétexte d'accompagner le Roi par honneur, devoit l'empêcher de ſortir de Bruxelles. La garde n'eut ordre que de ſe trouver le lendemain à neuf heures chez le Roi: mais le Roi en eut avis, & partit dès trois heures du matin avec deux perſonnes. La garde le trouva

va parti six heures auparavant, & toutes les dépèches du Roi furent mises entre les mains de Grainville datées de Bréda avec des copies, afin que Monck sçût ce qu'elles contenoient.

Monck reçut peu de jours après par Grainville ces mèmes dépèches, & fut huit jours sans en parler à personne; mais voyant la disposition des esprits favorable dans le Parlement, il y entra le premier May comme Député d'un des Comtés d'Angleterre, & dit tout haut, qu'un certain Chevalier nommé Jean Grainville, serviteur du Roi, lui avoit apporté une lettre de S. M. Il la montra en disant, qu'il n'avoit pas voulu l'ouvrir sans l'ordre de la Chambre, & que ce même Gentilhomme en avoit une autre pour la Chambre.

Aussi-tôt tous les Membres par acclamation, dirent, qu'il faloit le faire entrer. Il fut aussi-tôt conduit à la barre de la Chambre. Il dit qu'il venoit de Breda,

Breda, où étoit le Roi son Maître, qui l'avoit chargé de rendre cette lettre de sa part à la Chambre, & qu'il la lui remettroit dans le moment, si la Chambre l'ordonnoit. Ainsi le Sergent reçut l'ordre, la prit & la mit entre les mains de l'Orateur, & Grainville se retira.

La Chambre fit lire la lettre adressée au Général, & celle qui étoit adressée à la Chambre; & comme la déclaration du Roi étoit dans le même paquet, l'assemblée, après la lecture des deux lettres, auxquelles tout le monde avoit applaudi, demanda avec empressement la lecture de la déclaration. Ce fut un grand silence, & à chaque article un applaudissement général: Et effectivement les articles de l'amnistie & du pardon, de la tolerance des Religions, & de la sûreté des acquereurs des biens confisqués, y étoient exprimés avec beaucoup de clarté; & le Roi déclaroit, qu'il n'y prétendoit jamais faire aucunes excep-

 tions

tions, que celles que le Parlement lui-même lui conseilleroit de faire par considération pour l'équité & pour la justice, & seulement par rapport au bon ordre & à la tranquillité de l'Etat.

Quand je dis que l'applaudissement fut général, c'est que ceux qui intérieurement étoient d'avis contraire, & en petit nombre, voyant le torrent si grand & si rapide, n'osérent y résister: ainsi on nomma sur le champ un Comité pour dresser à la lettre du Roi une réponse qui exprimât le vif ressentiment de reconnoissance du Parlement, pour les offres gracieuses & obligeantes de Sa Majesté. La Chambre donna en même tems ordre, que l'on imprimât les deux lettres & la déclaration du Roi, avec la résolution de l'Assemblée.

Dès que les Pairs eurent appris la résolution des Communes, & avec quelle allégresse elle y avoit été prise, ils s'assemblérent d'eux-mêmes dans leur ancienne

cienne Chambre. Le Chevalier Jean Grainville leur porta une lettre que le Roi leur avoit écrite en cas qu'ils s'assemblassent. Ils prirent une semblable résolution de répondre au Roi avec toutes les expressions de soumission & de reconnoissance.

Le Lord Maire & les Officiers de la Ville de Londres, furent de même sensiblement touchés des marques de bonté & de clémence que le Roi leur donnoit dans la lettre qu'il leur avoit écrite.

Les premiers Officiers de l'armée & de la flote se trouvérent également charmés de la confiance que le Roi, par ses lettres, paroissoit avoir en eux, & publiérent à l'envi des déclarations, pour assûrer le Roi de l'entiére soûmission & de la parfaite reconnoissance de l'armée & de la flote.

De ce moment là, le peuple par les ruës se mit à crier, Vive le Roi, vive le Roi, nous ne saurions le revoir trop

 tôt.

tôt. Telle fut la promptitude de cette grande révolution, qu'elle paſſa les eſpérances des Royaliſtes les plus affectionnés & les plus faciles à croire des événemens heureux. La Chambre chargea Grainville de ſa réponſe à la lettre du Roi, & lui fit donner cinq cent livres ſterlings pour faire ſon voyage, & acheter un diamant qu'il porteroit toute ſa vie. Sa joye fut d'autant plus grande, qu'il avoit été près de dix ans en priſon, ſans autre crime que d'être attaché au Roi, & qu'il portoit à S. M. les vœux de la Nation pour le faire revenir.

Le Roi fut proclamé Souverain légitime des trois Royaumes, au bruit des cloches & du canon, & ce ne furent plus que fêtes & feux de joye dans la Ville & dans les Provinces.

Avant que la lettre du Roi fût renduë au Parlement, le bruit qui s'étoit ſourdement répandu dans Londres, que

le

le Roi ne feroit pas longtems fans être rétabli, fit que plusieurs perſonnes riches portérent au Roi de groſſes ſommes à Breda, ce qui lui ſervit beaucoup à payer les dettes qu'il avoit contractées en Flandre, & à remettre la joye dans ſa petite Cour, qui étoit obligée de vivre d'emprunts. Mais enfin, la nouvelle arriva au Roi de l'heureux effet de ſes lettres & de ſa déclaration, & les Hollandois lui firent alors mille offres de ſervices & tous les honneurs imaginables. Il alla à la Haye, où les Députés de la Chambre des Communes & de la Chambre-Haute le vinrent trouver avec la Flote pour le conduire à Londres, où il arriva heureuſement avec les deux Princes ſes fréres, aux applaudiſſemens & aux témoignages de joye de toute la Nation, le 8e. Juin 1660.

Six ſemaines auparavant, tout paroiſſoit déſeſpéré pour le Roi; & même Navailles, qui étoit nôtre Ambaſſadeur

à Londres, homme très-habile dans les négociations, en jugeoit ainsi : il ne voyoit pas ce que Monck seul voyoit, & ce qu'il cachoit soigneusement à tout le monde ; mais lors que l'on eut appris depuis avec plus d'exactitude l'état des affaires, la division des Républicains, la lassitude du peuple sous un gouvernement si variable & si inconstant, le désespoir de Monck de pouvoir arriver & se maintenir à la place de Cromwel, le désir des troupes de n'avoir à dépendre que d'un Roi, le mépris où le Parlement étoit tombé dans l'esprit de la Nation par ses divisions intestines, & parce que les Membres déchiroient mutuellement la réputation les uns des autres, les efforts perpétuels de la haute Noblesse & des Evêques, pour avilir un Parlement qui vouloit les dégrader pour toûjours de tout crédit & de tous honneurs, & sur tout les dispositions pacifiques du Roi, & sa clémence pour les

rebel-

rebelles; on verra que cette grande révolution, qui a paru si merveilleuse, & quasi miraculeuse, ne l'a été effectivement que pour ceux qui en ont ignoré les causes; car en les supposant telles qu'elles étoient en effet; loin qu'il y eût rien de merveilleux, il étoit impossible qu'elle n'arrivât pas dans ces conjonctures: c'étoient des causes toutes simples, toutes naturelles, qui selon le cours ordinaire de la Providence, ne pouvoient pas ne point avoir incessamment leur effet.

En 1659 le Cardinal Mazarin, craignant que si la guerre duroit entre la Suéde & le Dannemarck, la France, & par conséquent d'autres Puissances, ne fussent obligées de prendre parti & de rentrer en guerre, proposa à ces deux Princes la médiation du Roi pour les accommoder: elle fut acceptée des deux partis.

Le Roi de Dannemarck craignit, que

s'il ne l'acceptoit pas, ce feroit défier le Roi de France de prendre le parti de la Suéde, dans un tems où la France en paix avec fes voifins, pourroit donner à la Suéde des fecours décififs ; & la Suéde de fon côté ne pouvoit pas choifir un Médiateur qui eût plus de panchant à lui faire rendre juftice, à caufe de la longue alliance qu'elle avoit depuis plus de trente ans avec la France.

Il eft toûjours des intérèts des Princes, d'empêcher que les troupes des Princes voifins ne s'aguerriffent, tandis que les troupes des Princes pacifiques ne s'aguerriffent point. Ainfi le bon efprit & la bonne politique confeillent toûjours les Princes pacifiques d'Europe, d'empêcher ou de faire ceffer la guerre en Europe, & même en Afie & en Afrique, pour n'avoir jamais à craindre des troupes plus aguerries que les leurs.

Je conviens que les Princes, qui ont fait ou foûtenu de longues guerres, ont leurs

leurs Finances en désordre, & qu'ils sont de ce côté là inférieurs en puissance aux Souverains qui n'ont point eu de pareilles dépenses à faire; mais il faut convenir aussi, que la supériorité de valeur & de discipline dans les troupes, est bien d'une autre importance que la supériorité de Finance. Alexandre avec ses trente mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris, devint bientôt supérieur à Darius, qui par ses richesses avoit cinq ou six fois autant de troupes riches, mais non aguerries.

ANNÉE 1660.

Il y avoit de tems en tems des séditions à Marseille, & les Bourgeois de cette Ville riche, sous prétexte d'anciens priviléges, refusoient souvent de payer les subsides, auxquels toutes les autres Villes se soûmettoient sans peine pour soutenir l'Etat. Ces fréquentes résistances déterminérent la Cour à y bâ-

tir une Citadelle qui pût contenir ces Bourgeois dans leur devoir. Ce fut en partie ce qui obligea le Roi à faire un voyage en Provence: Il fit ouvrir les murailles de Marſeille, & les laiſſa ouvertes, jusqu'à ce que la Citadelle fût en état de défenſe, & y fit travailler ſix mille hommes.

Les Villes comme les perſonnes, doivent être quelquefois récompenſées de leurs ſervices paſſagers, mais par des penſions, des gratifications paſſagéres faites aux principaux promoteurs des ſervices, & non par des priviléges éternels, qui ſont des exceptions à la régle générale. Ces priviléges & ces exceptions cauſent toûjours dans leur exécution beaucoup de difficultés & de procès avec les Fermiers des droits royaux; car ſous le prétexte d'un privilége, on fait ſouvent des fraudes aux droits du Roi, & l'on ne ſauroit croire, combien de pareilles exceptions apportent d'embarras à ceux qui gouver-

gouvernent, & combien au contraire, la ſimplicité & l'uniformité produiſent de facilité & d'utilité dans le Gouvernement.

Le Roi après avoir viſité pluſieurs Provinces de ſon Royaume, arriva enfin à Bayonne, tandis que de ſon côté le Roi Philippe IV. avec l'Infante, ſe rendit à Saint Sébaſtien. L'entrevue des deux Rois ſe fit dans l'Iſle des Faiſans.

En entrant chez le Roi d'Eſpagne, le Roi voulut être confondu pour un moment avec ſes Courtiſans, pour voir ſi le Roi & l'Infante d'Eſpagne, qui avoient vû ſon portrait à Madrid, le reconnoitroient dans la foule: mais ſa grande taille & ſa bonne mine le découvrirent bientôt; & effectivement c'étoit un des hommes de ſon Royaume le mieux fait, & dont la phyſionomie plaiſoit davantage.

Comme le Roi préſentoit au Roi d'Eſpagne, & lui nommoit les principaux de ſa Cour, Philippe IV. lui demanda,

Où est celui qui m'a fait passer tant de mauvaises nuits? où est M. le Vicomte de Turenne? Il étoit derriére la foule. Philippe lui fit beaucoup de caresses dans cette entrevuë.

La Reine mére fut ravie de revoir le Roi son frére, qu'elle n'avoit point vû depuis quarante-cinq ans qu'elle étoit venuë en France. Tout se passa avec beaucoup de joye. La cérémonie du mariage qui s'étoit faite à Fontarabie par Procureur six jours auparavant, se renouvella le 9e. Juin par l'Evêque de Bayonne à Saint Jean-de-Luz, & le Roi & la Reine se mirent en chemin pour revenir à Paris, & y firent une entrée magnifique le 26e. Aout 1660.

Cette année, mourut un Prince, qui dans les cinq ou six années qu'il régna, fit beaucoup de bruit dans le monde, sans y acquérir cependant une réputation fort désirable, soit parmi ses sujets, soit parmi ses voisins. Ce fut Charles Gustave

Gustave ou Charles X. Roi de Suéde, de la Maison Palatine, de la Branche Calviniste. Sa mére étoit sœur de Gustave-Adolphe ; ainsi, il étoit cousin germain de la célébre Christine, Reine de Suéde, fille du grand Gustave. Il n'avoit que quatre ou cinq ans plus qu'elle, & il avoit songé à l'épouser ; mais comme elle ne vouloit point se marier, elle se contenta de le faire désigner son successeur, & d'abdiquer même la Couronne en sa faveur en 1654.

Chacun se fait un plan de bonheur selon le degré de ses lumiéres & de sa prudence : on en change même selon que l'on change de goût, & selon que l'on acquiert plus de sagesse par l'expérience des années. Ce Prince avoit onze ans, quand le Roi Gustave-Adolphe son oncle fut tué à la bataille de Lutzen en 1632 : & comme ceux qui avoient soin de son éducation, ne lui parloient que de la grande distinction que Gustave s'étoit

toit acquiſe par les armes, il viſa dès ſa premiére jeuneſſe à acquérir la même diſtinction par les mêmes moyens, s'il pouvoit parvenir un jour à régner en Suéde.

Comme il n'avoit que trente-deux ans lors qu'il parvint à la Couronne, il n'avoit pas aſſez fait réflexion combien il faut rabattre du prix de la diſtinction qu'apportent les ſuccès de la guerre; & effectivement, une diſtinction qu'il ne pouvoit acquérir, ſans accabler ſes ſujets d'impôts, ſans ſe faire haïr de ſes voiſins, ſans paſſer pour un fleau de Dieu dans toutes les Provinces pillées & ravagées, & ſans abandonner tous les autres ſoins néceſſaires pour empècher les déſordres & les injuſtices qui ſe commettent dans l'Etat; une pareille gloire peut-elle être regardée par un homme ſenſé, comme une diſtinction fort deſirable?

Tandis qu'il eut du ſuccès en Pologne,

gne, il s'attira pour ennemis les Hollandois, qui commencérent à le craindre pour voisin. Tous ses voisins alliés seroient devenus ses ennemis, si ses succès avoient continué. Or comment auroit-il pû leur résister à tous? preuve qu'il visoit à des entreprises impossibles: ses succès furent mêlés de disgraces. Enfin après la défaite de ses Généraux, le chagrin qu'il en conçut lui causa des insomnies & une fiévre maligne, dont il mourut dans le mois de Février 1660.

Son grand courage eût été loüable, s'il l'eût employé au secours de ses voisins oprimés: ce ne fut rien de loüable lors qu'il ne s'en servit que pour opprimer ces mêmes voisins. Il pouvoit en se contentant de ses possessions actuelles, employer sa médiation pour obliger le Czar à ne rien entreprendre d'injuste ni contre la Pologne, ni contre la Courlande; & il eût été loüé de tout le monde, d'employer son courage & ses forces

forces pour faire durer la paix, pour secourir le plus foible, & pour lui faire rendre justice par le plus fort.

Mais toute la distinction qu'il a pû obtenir entre les Rois ses pareils, s'est terminée à dire de lui, que c'étoit un voisin très-dangereux & très-haïssable, qu'il étoit né pour n'avoir point de repos, & pour donner aux autres beaucoup d'affaires & d'embarras; distinction qui lui a beaucoup coûté, & qui est très-peu digne d'envie.

Il avoit de grands talens pour la guerre & beaucoup de courage; mais comme il les employa pour toute autre chose que pour procurer à la societé humaine une grande augmentation de bonheur, ces talens, au lieu de lui procurer une gloire véritable & précieuse, ne l'ont rendu que formidable & haïssable.

Il eut durant son régne autant de peines & de fatigues qu'il en eût falu pour acquérir une distinction digne d'envie: mais

mais malheureuſement il n'avoit pas aſſez de diſcernement, pour faire la différence néceſſaire entre la bonne & la mauvaiſe diſtinction; & c'eſt un défaut aſſez ordinaire à ceux qui ont eu une mauvaiſe éducation, qui ne connoiſſent point l'ambition vertueuſe, & qui n'ont qu'une ambition commune de devenir puiſſans & terribles. Ils s'attirent beaucoup de haine & de crainte par le mal qu'ils font, & n'acquiérent, après tout, qu'une réputation bruyante, mais dans le fond très-odieuſe.

Dans ce même mois de Février, mourut à Blois Jean-Baptiſte Gaſton Prince de France, frére du Roi Louis XIII. Il n'étoit pas méchant; cependant il cauſa beaucoup de maux à ſa patrie, en cauſant beaucoup de troubles & de guerres civiles durant la minorité de Louis XIV. ſon neveu. Ses domeſtiques & ſes créatures, qui n'avoient en vuë que leurs intérêts particuliers, eurent trop de cré-

dit

dit ſur ſon eſprit. Il avoit un parti à prendre, qui étoit de ſe tenir étroitement attaché à la volonté de la Reine, & à l'avis du Miniſtre Général, pour maintenir la tranquillité, en ſe conſervant ſeulement le droit de repréſenter avec autorité ſes raiſons ſur les partis qu'il croyoit meilleurs que ceux que prenoit le Miniſtre Général. Il lui manqua la ſorte de fermeté néceſſaire, pour réſiſter à ſes domeſtiques, & pour leur faire entendre, que la tranquillité de l'Etat valoit mieux elle ſeule que leur avancement particulier, & que des conſeils dont les avantages n'étoient pas ſuffiſamment démontrés.

Il n'eut que peu de crédit parmi ſes domeſtiques mêmes; au lieu qu'en ſe tenant uni à la Reine & au Miniſtre Général, il eût acquis beaucoup plus d'eſtime & de conſidération dans le monde & dans ſa famille: mais pour cela il lui faloit, ou un peu moins d'eſprit pour ne

point

point ſe mêler du tout du Gouvernement, ou beaucoup plus d'eſprit & d'application au travail, pour s'en mêler avec ſuccès.

Par les eſpérances frivoles, & particuliérement par les fauſſes allarmes que ſavoit lui donner l'Abbé de la Riviére, homme de naiſſance obſcure, & de ſentimens bas & vulgaires, de concert avec ſes autres favoris, il fut toûjours vendu, trahi & à leur diſcrétion; & ce fut la ſource de cette perpétuelle inconſtance, qui le décrédita par-tout. Plus les places ſont élevées, plus elles demandent de fermeté dans la conduite.

Il y a trois moyens pour avoir une conduite ferme & conſtante. Le premier, c'eſt de ne décider ſur le champ, que ce qui ne peut ſe remettre au lendemain. Le ſecond, c'eſt de ne décider que contradictoirement, & après avoir entendu en même tems les parties qui peuvent avoir des intérêts oppoſés ou des opi-

nions

nions contraires. Le troiſiéme, que je crois plus ſûr en matiére difficile & importante, c'eſt de faire mettre par écrit en *abrégé* les raiſons pour & contre, pour les avoir toutes préſentes devant les yeux, & pour pouvoir les comparer & les balancer les unes contre les autres: Il faut en revenir à la méthode de ceux qui veulent rapporter bien un procès.

Mais il ne faut pas demander toutes ces précautions à des eſprits légers, ſuperficiels, qui par leur mauvaiſe éducation n'ont point eu d'application aux affaires, & qui n'ont jamais pour but la juſtice & le bien public. Il ſemble qu'ils ſont deſtinés à être enfants toute leur vie. Or que doit-on attendre des grands enfants, ſi ce n'eſt une conduite d'enfants?

Cette année fut encore la fin des diſgraces du célébre Ragotski Prince de Tranſilvanie. Il mourut dans un combat

les

ſes armes à la main contre les Turcs. Il étoit trop foible pour réſiſter à la puiſſance des Turcs, & trop fier pour vouloir dépendre de la Cour Impériale de Vienne. Il fit une faute de ne pas céder au tems, & de ne pas vouloir rabattre quelque choſe de ſa fierté, en s'attachant à l'Empereur; & l'Empereur de ſon côté, & les Polonois en firent une autre de ne le pas défendre, pour ainſi dire, malgré lui contre les Turcs, comme une premiére barriére contre un ennemi commun.

Dans une autre ſituation, ſon grand courage & ſa fierté lui euſſent ſervi à faire une grande figure dans l'Europe; mais dans l'état de ſes affaires, ces qualités ne ſervirent qu'à refroidir ſes Alliés, & à hâter la ruine de ſa fortune & celle de ſa Maiſon. Le courage, pour être une vertu, ne doit pas nous éloigner de la prudence. Le courageux doit ſavoir craindre à propos & n'être pas entiérement

raſſuré

raſſuré par ſon courage, lorſqu'il a ſujet de tout craindre des forces très-ſupérieures de ſes ennemis. On peut dire que ce Prince, pour ſe conſerver entre des voiſins ſi puiſſants, avoit encore plus beſoin d'uſer toujours de prudence & de patience, que de montrer ſi ſouvent ſon impatience & ſa valeur.

C'eſt particuliérement pour des Princes dont les Etats ſont expoſés, que les ligues défenſives ſont abſolument néceſſaires à leur conſervation ; & il faut pour les former & pour les entretenir, des eſprits plus ſouples, plus doux, plus patiens & plus pliants, que ces eſprits fiers & impatiens, plus faits pour avoir des ſuccès dans les combats que dans les négociations. Il n'avoit pas les ſortes de maximes qui convenoient à ſa place.

ANNÉE 1661.

Le Cardinal Mazarin mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à cinquante-huit

huit ans paſſés. Le Cardinal de Richelieu vécut à-peu-près le même âge. Tous deux gouvernérent la France ſucceſſivement comme Miniſtres Généraux, avec la même autorité que les Grands Viſirs gouvernent chez les Turcs, & la gouvernérent à peu-près chacun dix-huit ans. Tous deux fort ambitieux, Mazarin timide, plus ruſé, plus fin, plus ſouple, plus inconſtant: Richelieu plus courageux, plus colére, plus habile, plus roide, plus conſtant.

Mazarin avec un génie plus borné pour les affaires, connoiſſoit mieux le foible des hommes, & ſavoit mieux les amuſer d'eſpérances. Richelieu avec un génie beaucoup plus étendu, connoiſſoit mieux les affaires, & gouvernoit autant en inſpirant de la crainte aux uns, qu'en donnant de l'eſpérance aux autres.

Mazarin étoit plus adroit diſcoureur, & plus fait pour plaire à une femme. Richelieu étoit bien plus propre pour

gagner

gagner la confiance d'un homme, & pour persuader encore plus par des effets que par des paroles.

Mazarin, non plus que Richelieu, n'a point laissé de parents de son nom: Tous deux, en pensant comme le vulgaire, ont amassé de grandes richesses, pour faire subsister leur nom avec éclat après leur mort, & pour cela, choisirent des héritiers à qui ils substituérent de grandes terres pour porter leur nom: mais ni l'un ni l'autre ne songeoit pas que l'histoire de la Nation conserve les noms des Ministres Généraux dans un beaucoup plus grand éclat, quand ils ont sçû gouverner avec un désintéressement courageux, & quand pour mieux gouverner ils ont négligé les intérêts de leur famille, pour avoir plus d'attention à augmenter le bonheur de leur patrie.

Mazarin surpassa de plus de moitié son prédécesseur en richesses, & laissa à ses héritiers plus du double de revenu que n'avoient

n'avoient les héritiers de Richelieu. Il vendoit toutes les graces qu'il pouvoit vendre, & accumuloit Bénéfices sur Bénéfices, dons sur dons, Gouvernemens sur Gouvernemens, argent sur argent, pierreries sur pierreries. Il avoit même en or huit millions de livres dans le Château de Vincennes dont il étoit Gouverneur.

Le Roi s'en saisit après sa mort, & je ne doute pas que ce ne fût avec justice, par rapport à leur origine.

Ce Ministre laissa encore à Mr. Mazarin son héritier, dont le nom de famille est La Porte, plus de quatre-vingt mille onces d'argent de rente en fonds de grandes & belles terres. Le marc d'argent qui contient huit onces, valoit alors vingt-sept ou vingt-huit livres, & vaut présentement en 1730 environ cinquante livres.

Ces deux Ministres préférérent malheureusement pour eux & malheureusement

pour nous, la diſtinction vulgaire qu'apportent les richeſſes & les dignités, à la diſtinction précieuſe, la ſeule eſtimée des ſages, qui conſiſte à laiſſer, par leurs grands bienfaits, à la Nation, leur nom en bénédiction dans la poſtérité; au lieu qu'avec leurs grandes richeſſes, ils ont laiſſé leur nom plus haï qu'aimé, plus mépriſé qu'eſtimé; & ils ont ſi bien fait, que l'on n'attribue ce qu'ils ont fait de bien pour la Nation, qu'au déſir inſatiable d'amaſſer des revenus pour leur famille; ce qui eſt le but de tous les hommes du bas étage: car les ames du commun préférent baſſement leur petit intérêt particulier au grand intérêt public, & veulent follement ſe faire un nom digne d'envie, en s'éloignant d'une conduite vertueuſe. Ils ont, à la vérité, l'illuſtration de la place élevée, mais non pas l'illuſtration de la perſonne de grand mérite; c'eſt-à-dire, l'illuſtration que don-

donnent les grands ſervices, les grands talens & la grande vertu.

Pour faire un grand homme, il ne ſuffit pas qu'il trouve le moyen de monter à une place élevée, s'il ne porte en même tems un eſprit élevé, une ame noble & élevée : un petit homme, dans une grande place, y eſt bien plus haï & mépriſé, que s'il étoit demeuré dans le bas étage. Il faut compter, qu'il n'y a qu'un grand génie, employé utilement pour le public, accompagné d'une conduite pleine de droiture, de courage, de fermeté, de juſtice & de bienfaiſance, qui faſſe aimer, eſtimer les Miniſtres durant leur vie, & qui faſſe durer leur nom avec éclat après leur mort.

Le Cardinal Mazarin dit un jour au Roi, qu'il pouvoit devenir l'arbitre de l'Europe en ſe tenant armé, & en ſe déclarant contre quiconque n'auroit pas voulu d'arbitres ; & qu'il pouvoit ainſi avoir la gloire, ou de maintenir toûjours

l'Europe en paix, ou de terminer promptement les guerres commencées : mais malheureusement il ne lui donna pas assez souvent ni assez longtems de pareils conseils, & ne les appuya pas suffisamment de raisons & d'exemples. Il ne commença pas à les inspirer & à les nourrir durant tout le tems de son éducation : ainsi, ses jeunes courtisans & ses jeunes favoris, tous ambitieux d'une ambition vulgaire, firent tant par leurs discours, conduits & dirigés par le Tellier & par Louvois son fils Ministre de la guerre, qu'ils lui inspirérent le désir d'étendre ses frontiéres aux dépens de ses voisins ; désir injuste, qui a causé depuis tous ses malheurs & toutes nos calamités : car il est arrivé que nos conquêtes nous ont coûté dix fois plus qu'elles ne valoient, sans compter les hommes que nous y avons perdus, les ravages que nous avons soufferts, les dommages que nous ont causé les fréquentes

inter-

interruptions du Commerce, ſans compter les ſubſides immenſes qui nous ont épuiſé, la négligence de pluſieurs parties de nôtre Gouvernement, qui nous euſſent à petits frais procuré de grands avantages, & ſans compter encore la haine & l'exécration de tous nos voiſins, que nos guerres offenſives nous ont attirées.

Nos deux Miniſtres Généraux ont toujours été fort agités. Quelles cruelles inquiétudes n'ont-ils point ſouffertes, pour ſe conſerver dans une place où ils étoient parvenus avec tant de peines & d'intrigues ? Ce qui eſt de vrai, c'eſt qu'un homme vertueux n'a pas ordinairement aſſez de zéle pour le bien public, pour acheter la place de Miniſtre général avec autant de peines & de travaux, que les ambitieux vulgaires. Il eſt bizarre que pour obtenir une place honorable, ils ne craignent point de faire le long des jours quantité de baſſes flateries, de lâ-

ches complaisances, de calomnies cachées, & d'autres actions véritablement déshonorantes; parce que tels que les Princes & les Grands sont faits, ces basses flateries, ces actions déshonorantes, sont presque toûjours nécessaires pour parvenir à ces places élevées & honorables: Or qui est l'homme de bien qui voulût les acheter à ce prix?

La disgrace de Fouquet Sur-Intendant des finances, suivit de près la mort du Cardinal Mazarin. C'étoit un Gentilhomme de Bretagne, riche, & qui avoit vendu environ cinq-cent-mille onces d'argent, la charge de Procureur général du Parlement de Paris, qu'il avoit exercée pendant quelques années. Il vouloit allier le plaisir avec le travail: Ministre petit-maître qui aimoit le faste, peu laborieux; du reste absolument incapable des crimes de rebellion & de péculat dont on l'accusa pour le faire périr. Il mourut en prison à Pignerol près de vingt ans après.

Colbert n'eut pas la même dignité de Sur-Intendant ; mais sous le nom de Contrôleur-Général des Finances, il eut toute l'autorité de Sur-Intendant. Le Sur-Intendant signoit les ordres & les comptes de dépenses, au lieu que cette charge étant supprimée, c'étoit au Roi à les signer ; mais il les signoit tels que Colbert les lui présentoit. Il n'étoit que fils d'un marchand de Rheims, & jusques là on n'avoit vû la charge de Sur-Intendant qu'entre les mains de gens de condition. Ainsi le Roi par les signatures des ordonnances & des états que lui présentoit Colbert, fit la fonction extérieure de Sur-Intendant, tandis que Colbert en faisoit tout le détail, sans être obligé de rendre compte des ordres & des états que le Roi avoit signés.

Le Cardinal Mazarin peu avant sa mort, avoit commencé à dégouter le Roi de Fouquet, & lui avoit fort vanté l'habileté & le travail de Colbert,

qu'il avoit fait Intendant des Finances, & qui prenoit soin des affaires du Cardinal.

Comme il étoit de l'intérêt des autres Ministres de gouverner directement sous les ordres du Roi, & de n'avoir point de Ministre général sur leur tête, & qu'ils craignoient que Fouquet ne prît le dessus, ils contribuérent tous à sa disgrace : Ils dirent au Roi, qu'il étoit de sa gloire de gouverner par lui-même : ce qu'ils lui disoient étoit très vrai ; mais c'étoit moins pour l'accroissement de sa gloire que pour l'accroissement de leur propre autorité, qu'ils firent tous leurs efforts, comme de concert, pour lui persuader de faire lui-même les fonctions de Ministre général.

Colbert fit ériger une Chambre pour la réformation des abus qui s'étoient glissés dans les Finances ; & les Financiers qui avoient gagné des sommes excessives dans leurs traités, rendirent au Roi de gran-

grandes sommes, dont il se servit très utilement pour acquitter la plus grande partie des dettes de l'Etat.

C'étoit le mauvais gouvernement des finances sous le Ministère de Mazarin, qui avoit causé ces abus. Il est vrai que ces abus pouvoient s'attribuer aux Sur-Intendants qui y avoient été employés; mais ils devoient encore plus s'attribuer au Ministre général qui les toleroit.

Quoique Colbert fût un Ministre exact, laborieux, habile, les gens d'affaires ne laissérent pas de gagner sous son Ministére, pour le bien même de l'Etat. Il faut que les Fermiers du Roi gagnent avec lui, mais non pas à un excès intolérable : aussi à sa mort en 1683. on ne fit point de Chambre de justice, ce qui est un grand éloge pour un Ministre des Finances.

Si on vouloit suivre en France la méthode d'Angleterre, pour trouver tout

d'un coup beaucoup d'argent à emprunter, nous n'aurions plus besoin des avances & des traités à forfait des gens d'affaires ; ainsi, ils n'amasseroient plus de richesses immenses aux dépens des peuples. Le Roi en seroit beaucoup mieux servi : mais comme le Ministre des finances y perdroit plus de cent-cinquante-mille francs par an, il faudroit pour établir pareille méthode, que le Roi commençât par promettre au Ministre des Finances qu'il établiroit, une pension de cinquante mille écus pour lui & pour ses enfants. Le Roi & le Royaume y gagneroient plus de dix millions par an que gagnent les Gens d'affaires. J'ai expliqué la matiére ailleurs.

L'habileté d'un Roi dans un établissement qu'il croit utile, & qu'il veut former, c'est d'aller toûjours au devant du Ministre, dont l'intérêt particulier est de le faire échoüer par les difficultés qu'il fera naître dans l'exécution ; ainsi c'est au

Roi

Roi à commencer par le tirer hors d'intérêt, par un dédommagement avantageux d'une pension qui finira à la premiére génération : au lieu que l'avantage qu'en tirera l'Etat ne finira point.

ANNÉE 1662.

En 1662 le Roi eut deux affaires desagréables que lui attirérent deux de ses Ambassadeurs, l'un à Londres, l'autre à Rome, & chacun d'eux aigrit si bien l'esprit de ce Prince, qu'il ne tint pas à eux qu'elles ne causassent au Royaume deux grands malheurs pour deux bagatelles.

Watteville de Franche-Comté, Ambassadeur d'Espagne à Londres, ayant envoyé son carrosse dans une entrée publique au devant de l'Ambassadeur de Suéde, chargea ses gens de faire en sorte que son carrosse eût la marche la plus honorable avant le carrosse de l'Ambassadeur de France.

Le cocher du Comte d'Eſtrades Ambaſſadeur & depuis Maréchal de France fut battu, les traits de ſes chevaux coupés par les gens de Watteville; Voila pour cent francs de dommage: car enfin le Roi de France en étoit-il ni moins eſtimé, ni moins craint, ni moins conſidéré chez les étrangers pour la folie de Watteville & de ſon cocher?

Si Watteville eſt un fou, ſi d'Eſtrades eſt piqué, faut-il qu'il en coûte à la France cent millions, & la vie à trente mille hommes, pour dépiquer le Comte d'Eſtrades & pour raccommoder les traits de ſes chevaux?

Je conviens que c'eſt un malheur qu'un cocher battu & des traits coupés par l'ordre d'un fou; mais c'eſt un très-petit malheur; & un compliment de la part du Roi d'Eſpagne, doit & peut réparer facilement un pareil malheur, comme il le repara. Mais en bonne foi, ſi le Roi d'Eſpagne eût été aſſez fou de ſon côté

pour

pour ne vouloir pas faire ce compliment, faloit-il que le Roi de France fût assez injuste du sien, pour aimer mieux faire souffrir à ses sujets tous les malheurs d'une guerre qui peut durer, que de se passer de compliment? Cependant tel est le conseil de la colére des enfants, de la colére du vulgaire.

En vérité, c'est ou ne pas savoir ce qu'il en va coûter de malheurs à ses sujets, ou ne compter pour rien leurs plus grands maux; ce qui est, ou sotise, ou bêtise, ou inhumanité & cruauté. C'étoit à D'Estrades en bon citoyen, en bon serviteur du Roi, à adoucir son Maître, en traitant cette affaire de folie & de bagatelle, & non pas à l'aigrir en la lui faisant regarder comme une affaire importante, & comme une insulte personnelle, qu'il faloit venger par une sanglante guerre.

Est il donc nécessaire de faire des folies, parce que nôtre voisin est fou? Je

sai

ſai bien qu'il eſt difficile de ſouffrir une injure, une inſulte, ſurtout quand on ſe ſent le plus fort; mais la réputation de moderé ne vaut-elle pas bien la réputation d'impatient & d'emporté?

Heureuſement le Roi d'Eſpagne, le plus ſage & le moins fort, fit déclarer que ſes Ambaſſadeurs ne diſputeroient jamais la préſéance aux Ambaſſadeurs de France; & cette grande affaire fut appaiſée avec quelques paroles d'honnêteté.

L'affaire que le Duc de Créqui eut avec les troupes de la garde du Pape, que l'on nommoit les Corſes, étoit une ſuite des airs de hauteur que ce Duc avoit ordre de prendre avec les Chiggi, parents & Miniſtres du Pape Alexandre VII, qui de leur côté par leurs maniéres inſolentes cherchoient à mortifier la France & ſon Ambaſſadeur. Ils étoient les premiers fous de chercher à inſulter la Nation Françoiſe; mais je ne ſai ſi nôtre Conſeil faiſoit ſagement, d'ordonner

ner au Duc de Créqui de les mortifier en tout.

Ces petites picoteries perſonnelles ſont de vrayes petiteſſes de particuliers, vrais procedés d'enfants. Le Prince ſage & vertueux doit agir indépendamment de la conduite bizarre & folle des Princes ſes voiſins, & aller toujours d'un pas égal, aux ſolides intérêts de la Nation, en faiſant ſemblant de ne pas s'appercevoir des extravagances des autres.

Le Pape & ſes Neveux furent mortifiés deux ans après, d'être obligés à faire de grandes ſoumiſſions au Roi; mortification honteuſe, qu'ils auroient facilement évitée dans les commencemens avec une patience loüable, & qui étoit très-convenable à la place du Pape. Le Maître, qui abandonne de bonne grace ſes gens quand ils ont eu tort, montre évidemment qu'il eſt fort éloigné d'avoir tort lui-même.

Quand on compare ce qu'il en couta

au

au Roi & à ſon Peuple, pour avoir à Paris des reverences & des complimens de la part du Pape, on trouvera que c'eſt les acheter vingt fois plus qu'ils ne valoient; car le Roi envoya des troupes en Italie, ſous les ordres du Maréchal de Bellefonds alors Lieutenant Général. Cette équipée finit par un Traité fait à Piſe, dans lequel le Pape s'obligeoit à faire faire ſes compliments; car qui eſt-ce qui paya ſes troupes? ne fut-ce pas les Peuples qui payérent leur taille un peu plus forte?

La France conclut cette année 1662 un Traité avec la République de Hollande, par lequel ces deux Puiſſances ſe promettoient mutuellement des ſecours ſuffiſants pour ſe *défendre* contre quiconque les attaqueroit, & convenoient en même tems de pluſieurs articles de commerce: mais ce Traité ne dûra pas.

Les Traités que chaque partie peut rompre *impunément*, ne ſauroient dûrer, parce

parce que les intérêts vrais ou apparens changent bientôt, & font changer de volonté à quelcune des parties.

D'où vient que les Traités entre deux familles d'une même Ville durent toujours? c'est qu'aucune ne peut les rompre *impunément.* Les Loix, les Juges s'y oppofent, & l'Etat prête fes forces aux Juges pour faire exécuter leurs jugements quand il en eft befoin, & celui qui feroit tenté de réfifter aux Juges, ne fuccombe point à la tentation, parce qu'il voit évidemment qu'il le tenteroit en vain, & que fa réfiftance ne feroit que doubler, tripler fon mal; mais tant que les Puiffances de l'Europe ne conviendront point de former entre eux une Diéte Européane, pour faire obferver les Traités, pour empêcher qu'ils ne foient rompus *impunément*, & pour conferver chacun d'eux dans fes poffeffions actuelles, il ne faut pas qu'ils efpérent

faire

faire jamais aucune ligue durable, soit défensive, soit offensive.

Il y a quelquefois des Souverains qui entrent dans les Traités comme garants, & qui promettent de garantir l'observation d'un Traité dont ils ont été Médiateurs; mais ce ne sont que des promesses: Or qui forcera ces Souverains à tenir leurs promesses?

Il y eut l'hyver de cette année une grande famine, qui se fit sentir jusqu'à la moisson, & cela fut cause que l'on trouva à redire à la dépense d'un magnifique Carrousel que donna le Roi; & effectivement, quoique chaque particulier qui faisoit de la dépense à ce Carrousel, n'eût peût-être pas donné le montant de cette dépense pour soulager les pauvres qui mouroient de faim, il semble qu'il sied mal de donner des fètes publiques, & de faire faire des dépenses superflués, dans des tems de misére publique, & lors que l'on voit dans les

ruës

ruës & dans les grands chemins des malheureux mourir de foiblesse, faute d'un morceau de pain.

A l'égard de la famine, j'en ai vû quatre en France en soixante-quatre ans, & chacune a coûté à l'Etat plus de deux cent mille personnes d'extraordinaire l'une portant l'autre; car elles ont été moins fortes l'une que l'autre.

A ce propos, je dirai que j'ai vû une partie du bled qui avoit été amassé dans un magazin de Metz, fait durant le siége de Charles-Quint vers 1552. Il y en avoit dans un long grenier environ deux pieds de haut. Il s'étoit fait une croûte au-dessus d'un demi pied d'épaisseur; elle étoit très-dure; on la rompit à coups de hache; elle empèchoit la communication de l'air, le reste du bled étoit sain. J'en ai mangé du pain qui étoit bon, plus de cent-cinquante ans après. Cela me fait croire que dans les années abondantes, on pourroit dans des voutes où il

il n'y a point d'humidité, faire dans chaque Ville des greniers publics, & les remplir dans l'abondance ; mais il faudroit faire encore sur cela diverses expériences pour mettre le bled à couvert de l'air extérieur.

Le Roi fit cette année soixante nouveaux Chevaliers du Saint-Esprit, pour remplir le nombre de cent. Les marques extérieures de distinction devroient être différentes & affectées aux différentes Classes d'emplois publics. Les Maréchaux de France devroient avoir une marque sur leur habit, différente de celles des Lieutenans Généraux : ces marques extérieures augmenteroient l'émulation à qui serviroit le mieux l'Etat, si le Roi nommoit toûjours un des trois choisis par scrutin dans la Classe inférieure pour remplir une place vacante dans la Classe supérieure.

Le Prince se feroit aimer de tous ses sujets, en se conformant ainsi dans la distri-

diſtribution des honneurs au jugement des trente meilleurs connoiſſeurs qui ſont les pareils ; au lieu que s'il ne ſuit pas la méthode du ſcrutin, il fait vingt fois plus de mécontents que de contents, & ſe fait ainſi beaucoup plus haïr qu'aimer. Or, une inſtitution qui fait vingt fois plus haïr & mépriſer l'inſtituteur qu'elle ne le fait eſtimer & aimer, & qui ne ſert de rien à l'Etat, n'eſt-elle pas très-inſenſée ?

Il faudroit des marques diſtinctives ſur l'habit des Princes & des Princeſſes du ſang, & ſur l'habit des principaux Officiers de l'Etat. Les Gentilshommes devroient avoir leur marque au lieu d'épée, qui n'eſt pas marque diſtinctive pour eux. Toutes ces anciennes inſtitutions ſont des reſtes de l'ancienne enfance de la raiſon humaine.

ANNÉE 1663.

Le Comte d'Eſtrades, habile négociateur,

teur, acheta pour le Roi Dunckerque du Roi d'Angleterre cinq millions de livres à vingt-huit livres le marc. Les Hollandois voulurent s'y oppoſer; mais ce Négociateur paſſa d'Angleterre en Hollande, & trouva le moyen de les appaiſer. Ils s'obligèrent même par un nouveau Traité à garantir cette acquiſition, parce que le Roi de ſon côté s'engagea à leur donner du ſecours contre les Anglois, & contre l'Evêque de Munſter, avec qui ils étoient prêts d'entrer en guerre.

Il ſemble d'abord que c'eſt acheter cher une place qui coûte trois fois plus à entretenir de fortifications & de garniſons qu'elle ne peut valoir de revenu; mais ſi le Roi eût voulu l'avoir par force, il lui en auroit coûté dix fois, vingt fois davantage, & n'eût pas été ſûr d'y réuſſir; & à l'égard de la garniſon, elle ne lui coûtoit rien, puiſqu'il ne faiſoit que faire paſſer à Dunckerque, nouvelle fron-

frontiére, partie des garnifons des Villes de derriére qui étoient anciennes frontiéres.

Le Roi d'Angleterre fit en cela un coup hardi ; mais il fit entendre aux Anglois que cette place leur coûtoit beaucoup à garder & ne leur rapportoit rien. qu'ils ne pouvoient pas même la garder longtems, & que ces cinq millions feroient employés à acquitter fes dettes, qu'il auroit fallu prendre fur le Peuple. Il envoya la garnifon de Dunckerque prendre poffeffion de Tanger que le Roi de Portugal lui avoit cedé pour la dot de l'Infante de Portugal qu'il venoit d'époufer.

Le Roi, par le Traité des Pyrenées de 1659, avoit promis au Roi d'Efpagne fon beau-pére, de ne fecourir ni directement ni indirectement les Portugais, que les Efpagnols regardoient comme des rebelles, & dont la rebellion duroit depuis vingt-trois ans : mais comme ce n'étoit pas fon intention d'abandonner

donner réellement le Roi de Portugal, il l'assista toujours & d'hommes & d'argent; & cette année il permit au Vicomte de Turenne, parent de la Reine de Portugal, de lever des troupes en France, & de les envoyer en Portugal sous le commandement du Comte de Schomberg, depuis Maréchal de France, qui obligea enfin l'Espagne, cinq ans après, à reconnoître pour Souverain légitime le Roi de Portugal, & à faire la paix avec lui, après vingt-huit ans de guerre.

Il est évident que par ces secours indirects, le Roi manquoit à l'engagement où il étoit entré avec l'Espagne dans le Traité des Pyrenées, de ne donner aucun secours ni directement ni indirectement au Roi de Portugal. Le Roi savoit bien que c'étoit lui qui payoit les troupes, les munitions & l'argent qui s'envoyoient en Portugal; mais il croyoit qu'il suffisoit de se cacher sous le nom du Vicomte de Turenne.

Cette

Cette infraction du Traité n'étoit ignorée de personne; mais pour excuser le Roi, on disoit, que l'Empereur Ferdinand, malgré son engagement pris au Traité de Munster de 1648, de ne point donner du secours au Roi d'Espagne ni directement ni indirectement, n'avoit pas laissé de lui fournir secrettement & hommes & argent,

Ces exemples prouvent, que les angagements que les Princes prennent contre leurs intérêts, n'ont aucune solidité tant qu'ils peuvent y manquer impunément; & ils y manqueront toujours impunément, tant qu'il n'y aura point de Traité entre tous les Souverains d'Europe, pour la garantie de l'exécution des Traités, & tant que les garants n'établiront point une punition suffisante & inévitable, contre quiconque voudroit résister au jugement & à la décision des Souverains arbitres & garants, qui pour cet effet auroient toujours dans une

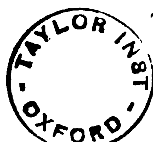
Ville neutre une assemblée permanente de leurs Plénipotentiaires, où se traiteroient journellement les demandes réciproques entre Souverain & Souverain.

Cette année, les treize Cantons Suisses envoyérent à Paris trente-neuf Députés ou Ambassadeurs, c'est-à-dire, trois de chaque Canton, pour renouveller l'Alliance avec la France : les articles en furent dressés sur les précédents, & en trois conférences tout fut réglé. Cette Alliance dure depuis François Premier vers 1517. Nous n'avons eu aucune Alliance si longue avec aucun Etat voisin, & je ne crois pas qu'il y en ait jamais eu une si longue au monde entre aucun voisin : C'est que nous y gagnons partie de leurs habitans, & qu'ils y gagnent nôtre argent : nous y gagnons leurs hommes ; la moitié de leurs Officiers & de leurs soldats s'établissent parmi nous ; l'autre moitié porte nôtre argent chez eux : Ils y gagnent encore nôtre

tre protection contre l'Empereur & contre leurs autres voisins. Ils ne sont pas regardés comme les Peuples les plus spirituels de l'Europe, & cependant ils se sont gouvernés mieux que les Peuples les plus sages.

Les prudents Venitiens avec leur habileté, ont été en diminuant depuis deux cent ans. Les Suisses avec leur bon sens, ont accru leur considération, leur sureté & leurs revenus. Ils n'ont à craindre que la division qui peut naître entr'eux à l'occasion de la différence de Religion ; & s'ils ne se sont pas divisés sur cet article, c'est une grande preuve de leur sage patience & de leur habile modération.

Feu Gourville, homme de Finance, a laissé des Mémoires imprimés sous la Régence de LOUIS XV. Il étoit l'Intendant des affaires de Mr. le Prince de Condé, & étoit avec lui à Bruxelles, lorsque ce Prince servoit l'Espagne contre sa patrie.



Il dit avoir ſçû de Caſtel-Rodrigue Gouverneur des Pays-Bas, que dans le Conſeil d'Eſpagne on a vérifié en 1663, que l'Eſpagne depuis Charles-Quint en moins de cent-cinquante ans, a dépenſé plus de dix-huit cent ſoixante & treize millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour conſerver les Pays-Bas, ſans compter les revenus du Pays qui y ont été conſommés, ſans qu'il en ſoit rien paſſé en Eſpagne.

Si l'on y ajoûte les revenus du pays, & ce qu'il en a coûté depuis 1663 juſqu'en 1715 au commencement de la Régence, on trouvera que l'Eſpagne auroit gagné plus de dix-neuf cent millions, ou cent millions de rente annuelle, à abandonner toute la Flandre & tous les Pays-Bas, ou à une République, ou à un Prince particulier, lorſque Charles-Quint alla fixer ſon ſéjour en Eſpagne.

La choſe auroit été fort différente, ſi Charles

Charles-Quint eût eu assez bon esprit pour imaginer & établir le projet de paix perpétuelle, qu'imagina depuis Henri IV, Roi de France, & qui se réduit à signer, & à faire signer cinq articles fondamentaux : car Charles-Quint & ses successeurs auroient conservé les dix sept Provinces & la Franche-Comté, & en auroient pû tirer plus de quinze millions par an tous frais faits, ce qui en deux cent ans auroit monté à trois milliards.

Tel est le grand inconvénient d'avoir des Etats séparés les uns des autres; & c'est sur ce fondement qu'un Auteur Italien, qui vivoit sous Philippe Second, en comparant les forces de la France & de l'Espagne, feignoit d'avoir mis dans un plat de la balance, la France d'un côté, & dans l'autre le continent de l'Espagne, à laquelle étoit joint alors le Portugal, & qu'alors ils étoient en équilibre; mais qu'ayant ajouté à l'Espagne les dix-sept Provinces des Pays-Bas

& la Franche-Comté, au grand étonnement des ſpectateurs, la France commençoit à l'emporter; & qu'y ayant encore ajouté le Milanois & le Royaume de Naples & de Sicile, la France l'emportoit alors de beaucoup.

Cela me fait croire, que de tous les Princes de l'Europe, celui qui eût le plus gagné à former cette eſpéce d'arbitrage Européan pour terminer ſans guerre les différends des Souverains, c'eût été Charles-Quint, & de-là on peut conclurre, que l'Empereur en eſt devenu réellement moins puiſſant pour avoir acquis de nouveaux Etats ſéparés en Italie, à moins qu'il n'obtienne l'établiſſement de la Diéte Européane, pour aſſûrer aux Puiſſances de l'Europe la conſervation de leurs Etats, avec une ſûreté dix fois plus grande, & cependant avec la moitié moins de dépenſe.

ANNÉE 1664.

Colbert, Miniſtre des Finances & du Commerce, voyoit en gros combien le Commerce maritime avoit enrichi les Hollandois & les Anglois; ainſi pour les imiter, il établit d'un côté une Compagnie pour aller aux Indes Orientales acheter des épiceries, du caffé, du thé, des porcelaines, des laques, des cotons, de la ſoye, des toiles, des ſoyeries &c. Et de l'autre il forma la Compagnie d'Occident pour le ſucre, le tabac, les teintures, le cacao: mais les Adminiſtrateurs, faute de réſider la plupart au port de la Compagnie, faute de connoiſſance ſuffiſante dans le Commerce maritime, & ſurtout, faute d'intérêt ſuffiſant dans le gain de la Compagnie, les bons travailleurs furent dégoûtés de travailler pour des Actionnaires fainéans, & ne ſongèrent qu'à leur intérêt particulier, négligèrent l'intérêt commun, &

laissérent ainsi périr entre leurs mains les commencemens de ces beaux établissemens.

Colbert n'étoit pas si occupé des grandes vuès, que cela lui fit négliger les établissemens tant soit peu importans. Il vit que les Italiens s'étoient perfectionnés dans la peinture & dans la sculpture, par des Académies, où les commençants peuvent beaucoup avancer en peu de tems, & profiter avec émulation des remarques des meilleurs maîtres: Cela le détermina à établir une pareille Académie à Paris. Elle tint ses assemblées au vieux Louvre.

La peinture, la sculpture, la musique, la poësie, la comédie, l'architecture, prouvent les richesses présentes d'une Nation: elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de son bonheur; elles prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir & à nourrir d'autres espéces

de

de fainéans; gens qui se piquent d'esprit agréable, mais non pas d'esprit utile; ils veulent exceller sur leurs pareils; mais ils se contentent sotement d'exceller dans des bagatelles, dans des choses peu importantes pour un bonheur un peu durable.

Ce n'est pas que ces ouvriers illustres ne travaillent; ce n'est pas qu'ils ne fassent des ouvrages difficiles, & où ils employent beaucoup d'esprit & d'adresse; mais c'est dommage de tant dépenser d'esprit dans des ouvrages si peu utiles pour le bonheur solide de la societé. C'est un défaut de nôtre Gouvernement, de ne proposer pas des occupations plus utiles, au lieu de semblables amusemens passagers, dont il ne reste aucune utilité ni pour les pauvres familles, ni pour la postérité.

Qu'est-ce présentement que la Nation Italienne, où ces arts sont portés à une haute perfection? Ils sont gueux, fai-

néants, pareſſeux, vains, poltrons, occupés de niaiſeries. Tels ſont devenus peu à peu, par l'affoibliſſement du Gouvernement, les miſerables ſucceſſeurs de ces Romains ſi eſtimables, de ces contemporains de Caton, qui étoient dignes de gouverner les autres Nations, & capables, en les aſſujettiſſant, de les rendre plus heureuſes qu'avant leur aſſujettiſſement.

Colbert grand travailleur, en négligeant les Compagnies de Commerce maritime, pour avoir plus de ſoin des ſciences curieuſes & des beaux arts, prit l'ombre pour le corps, donna l'ombre aux François, & laiſſa le corps aux Hollandois & aux Anglois.

Les Corſaires d'Alger nous enlevoient ſouvent des vaiſſeaux de Marſeille, & dégoûtoient ainſi nos marchands du Commerce du Levant. Le Duc de Beaufort, aidé des conſeils du Commandeur Paul, les battit, les força de rentrer dans leurs

ports,

ports, & leur prit même Gigeri, petite place en Barbarie, qu'il fut obligé de leur abandonner: mais comme on ne put les obliger à faire un Traité de paix, la dépenſe de cet armement nous coûta vingt fois plus qu'il ne nous rapporta d'utilité.

L'année ſuivante, les pirateries recommencèrent, & à dire le vrai, elles dureront toujours, juſqu'à-ce que les Souverains Chrètiens, dont les côtes ſont ſur la Méditerranée, ou qui y font Commerce, donnent chacun leur contingent aux Chevaliers de Malte, qui ſont très-heureuſement ſitués, pour nettoyer cette mer de Corſaires.

Chacun de ces Princes y gagneroit plus de la moitié de leurs pertes & de leurs dépenſes, & ils auroient incomparablement beaucoup plus de ſûreté, qu'en faiſant ſéparément la guerre à ces Corſaires, ou en leur payant ſéparément un tribut aſſez honteux.

Les Chevaliers de leur côté y gagneroient les prifes, & une grande confidération dans les trois parties du monde. C'eft le fonds du projet du feu Commandeur de St. Pierre mon frére, pour extirper ces Corfaires.

Cette entreprife de Gigeri, étoit une entreprife à-peu-près auffi folle, que feroit celle des Algériens, s'ils vouloient faire la conquête de quelque petit port en Provence ou en Languedoc, parce qu'ils ne pourroient jamais le conferver malgré les François. Ce qu'il nous en eût coûté pour conferver Gigeri, eût été vingt fois plus confidérable que le profit qu'il nous eût raporté.

Les Turcs, qui avoient pris l'année précédente Neuhaufel en Hongrie, fe préparoient à faire de nouvelles conquêtes de ce côté-là. L'Empereur demanda du fecours à la France, comme membre de l'Empire à caufe de l'Alfface. Le Roi lui accorda quatre mille hommes d'in-

d'infanterie & deux mille chevaux ; c'étoit quatre fois plus que ſon contingent. Ces troupes furent cauſe de la victoire de St. Godart ſur le Raab, & cette victoire fit conclure une paix avantageuſe avec les Turcs.

C'eſt une faute eſſentielle à un Souverain, de laiſſer aguerrir les troupes de ſon voiſin, ſans aguerrir les ſiennes en même tems. Ainſi, il eſt forcé de prendre parti dans toute guerre de ſon voiſinage ; & le parti qu'il peut prendre avec juſtice & bienſéance, c'eſt celui qui le rend arbitre contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & ſon devoir, c'eſt d'empècher tout agrandiſſement de territoire, & par conſéquent, de procurer à chacun la conſervation du ſien.

Un pareil plan de conduite eſt très-raiſonnable, & il convient de le faire connoître publiquement à ſes voiſins, afin de dégoûter les Princes impatiens de

de prendre les armes, par la certitude qu'ils auroient de perdre en pure perte les frais de la guerre, les dommages de leurs frontiéres, & le préjudice que leur causeroit l'interruption du Commerce.

Le Roi de France peut devenir ainsi l'arbitre de l'Europe, pourvû qu'il déclare qu'il ne veut point agrandir son territoire, & qu'il se déclare contre celui qui refusera les arbitres qu'il leur nommera, ou dont ils conviendront. Or y a-t-il pour un Roi de France un personnage plus loüable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les Nations Chrêtiennes, & d'être regardé dans toute l'Europe comme le Pacificateur & le Médiateur de tous les differends qui naissent entre les Souverains?

Les canaux navigables sont extrémement utiles au Commerce intérieur du Royaume; c'est par leur moyen que des denrées & des marchandises pesantes ou de grand volume, peuvent se transporter

ter à petits frais d'un lieu où elles sont en abondance & inutiles, dans les lieux où il y en a disette, & enrichir ainsi les vendeurs & les acheteurs.

Ricquet, habile Ingénieur, proposa dans ce tems-là au Roi, de faire remonter les bateaux de la Garonne jusqu'en un endroit, où par différens ruisseaux, il formeroit un canal qui aboutiroit à d'autres riviéres & à d'autres canaux, & que ces bateaux arriveroient enfin de l'embouchure de la Garonne qui est dans l'Océan, au port de Cette, qui est dans la Méditerranée, sans être obligés de passer le détroit de Gibraltar. C'est ce canal que l'on a pour cela appellé le Canal de jonction des deux mers, & enfin le canal de Languedoc.

Colbert, qui étoit naturellement porté aux entreprises favorables au Commerce, trouva ce projet solide & grand, & le fit goûter au Roi. Ainsi Ricquet, avec la protection de la Cour, vint heureuse-

reuſement à bout de l'exécuter, & ce canal ſe trouve effectivement fort utile aux Provinces par où il paſſe; parce que les droits de péages & les réparations ſont très-modiques, & que la Province veille toûjours à empècher les vexations des péagers.

Ce canal qui commence près de Touloufe & qui communique à la Garonne, a plus de ſoixante lieües de long. Il y a cent-quatre écluſes pour ſoutenir les eaux qui viennent d'un grand baſſin qui les reçoit de diverſes ſources par divers petits canaux. Ce baſſin eſt de deux cent toiſes de long ſur cent cinquante de large. Il eſt à Nauroufe, lieu élevé entre Toulouſe & Agde. Une partie de ces eaux deſcend par un canal dans la Garonne à l'Océan; l'autre partie deſcend dans une petite riviére à la Mer Méditerranée. Cet ouvrage fut achevé ſeize ans après, en 1680.

Il y eut cette année pluſieurs fètes

à

à la Cour. Les Miniſtres, en ſuivant les maximes du Cardinal Mazarin, étoient fort aiſes, que les plaiſirs éloignaſſent le Roi de l'application aux affaires du Gouvernement: Il leur en revenoit à chacun d'entre eux plus d'autorité pour décider les affaires de leur département à leur fantaiſie.

ANNÉE 1665.

Longtems avant Ciceron, les Philoſophes tâchoient d'accommoder la liberté de l'homme avec la certitude de la préſcience de DIEU. Les plus ſages s'en tenoient à convenir de ces vérités: 1°. que l'homme eſt libre: 2°. que Dieu prévoit avec certitude les actions libres: 3°. qu'il ne faloit rejetter ni l'une ni l'autre de ces vérités, quoiqu'ils ne compriſſent pas *comment* ces vérités pouvoient ſe concilier enſemble.

D'autres Philoſophes, extrêmes & préſomptueux, nioient hardiment une de

ces

ces vérités; les uns ſoutenoient, que l'homme qui méritoit tantôt punition, tantôt récompenſe, étoit libre dans ſes actions; mais ils nioient en même tems que Dieu prévit avec une certitude parfaite les actions libres de l'homme.

Les autres ſoutenoient que Dieu prévoyoit tout avec la plus grande certitude, que c'étoit lui qui faiſoit mouvoir l'homme, & qui lui faiſoit choiſir, tantôt le mal moral, tantôt le bien; mais ils nioient que l'homme fût libre, & qu'il méritat ni punition ni récompenſe.

Chacun de ces deux partis de Philoſophes extrêmes, étoit forcé d'avouer des concluſions très-abſurdes, qui ſe tiroient naturellement de leurs opinions oppoſées, au lieu que les plus ſages, en avouant qu'ils ne concevoient pas *la maniére de concilier* ces deux vérités, n'étoient point obligés d'adopter ces abſurdités.

On dit que Ciceron, ſur cette queſtion de la liberté de l'homme & de la pré-

prefcience de Dieu, difoit, que s'il faloit opter, il aimeroit mieux dire que l'homme eft libre, & que Dieu ne prévoit pas avec une certitude parfaite les actions humaines parfaitement libres : Mais heureufement, l'homme fage n'eft pas dans l'obligation de nier aucune de ces deux vérités. Il fe contente d'avoüer qu'il ne fauroit les concilier. Mais la plûpart des hommes, par impatience, par préfomption, par vanité, par efprit de parti, par l'envie de fe diftinguer, ou entreprennent avec des mots obfcurs de faire cette conciliation, ou foutiennent une vérité, en condamnant d'erreur la vérité oppofée, & ouvrent par-là un grand champ à des difputes éternelles.

Les mêmes difputes reviennent de tems en tems parmi les hommes, & y reviendront toûjours de fiécle en fiécle ; mais il y a des fiécles où elles font plus de bruit que dans d'autres. Elles firent beau-

beaucoup de bruit du tems de Pélage, Moine Ecossois, qui s'étoit retiré dans la Palestine, & qui eut pour adversaire Saint-Augustin Evèque d'Hippone en Afrique il y a treize cent ans, à l'occasion du mot de *grace* que chacun d'eux interprétoit à sa maniére.

Cette dispute recommença en Europe du tems de l'établissement des hérésies de Luther & de Calvin. Elle se réchausa chez les Hollandois, & y produisit le Synode de Dordrecht en 1618. Elle se ralluma fortement en France parmi les Théologiens vers 1640. à l'occasion d'un livre latin, composé par Jansénius Evèque d'Ypres.

Le Conseil du Roi crut pouvoir faire cesser ces disputes par une décision du Pape en 1665, par laquelle il condamnoit cinq propositions qui contenoient le précis de la doctrine de Jansénius, & on dressa un formulaire pour le faire signer à tous les Prêtres, & particulié-

rement à tous les Bénéficiers ; mais les disputes ne cessérent point, elles devinrent même très-dangereuses pour la tranquillité de l'Etat, parce qu'on pouvoit les regarder comme les premiéres étincelles d'une guerre civile.

Les hommes aiment les partis, soit comme une occasion de se distinguer, soit pour avoir le plaisir de se venger de ceux dont ils sont méprisés. Les femmes s'en mèlent volontiers par les mêmes motifs ; & chacun par zéle pour son parti, se plait à offenser en différentes maniéres le parti opposé. Chaque parti appelle & croit son opinion, *la vérité*. Chaque parti croit que c'est une œuvre *de charité* de persécuter le parti opposé, de l'abattre, de l'anéantir.

Il est donc de la derniére importance pour l'Etat, de calmer, d'assoupir, & d'éteindre entiérement ces querelles de Religion dans leur naissance. Il faut, à cet effet, punir ceux qui auront désobéi

à

à l'ordonnance du ſilence, en écrivant ou en prèchant; mais il faudroit pour cela un bureau de tranquillité, composé de Conſeillers qui veillaſſent à impoſer les punitions aux Ecrivains & aux Prédicateurs coupables d'hoſtilité, c'eſt-à-dire, de controverſe. *On ſe trompe lourdement quand on croit appaiſer les diſputes des Théologiens par des déciſions; on ne fait qu'aigrir les eſprits de ceux qui ſont condamnés, & autoriſer l'eſprit de perſécution qui fait naître les revoltes.*

Le ſeul parti eſt le ſilence des deux partis, la non-controverſe, la tranquillité, la patience; car les partis ceſſent de combattre, dès qu'on ne parle plus du ſujet de la querelle, & en trente ou quarante ans tout eſt enſeveli dans l'oubli, parce que les jeunes gens ne prennent plus parti dans une querelle, dont il n'eſt plus queſtion dans le Monde. *Les déciſions ne font que des perſécuteurs, des perſécutés, des hérétiques & des rebelles;*

belles ; au lieu qu'avec le reméde du ſimple ſilence on conſerve l'union, la paix, la charité, l'autorité, l'obéiſſance, & ſurtout la tranquillité.

Il n'y a jamais rien à craindre pour la vérité, le tems la découvre à tout le monde ſi c'eſt vérité, & le tems l'enſevelit pour toujours ſi c'eſt erreur.

D'ailleurs, on ſe paſſe bien, pour faire ſon ſalut, de certaines vérités pendant des ſiécles entiers, puis qu'avant les diſputes on s'en étoit bien paſſé pour ſe ſauver ; au lieu que l'on ne peut jamais ſe paſſer de la charité, de la juſtice & de la bienfaiſance dans la Religion, ni de la concorde dans la ſocieté.

Quand par le parti du ſilence la vérité demeureroit opprimée, ce ne ſeroit que pour quelque tems ; quand elle ſeroit, pour ainſi dire, plongée dans l'obſcurité, il eſt ſûr qu'elle en ſortiroit un jour triomphante de l'erreur : elle ne peut jamais être anéantie : elle ſurnage

nage & revient toujours ſur l'eau, & par ſa nature elle luit, & ſe fait connoître avec le tems comme la lumiére.

Il y a même une obſervation conſidérable pour le parti du ſilence contre le parti de la déciſion; c'eſt que l'erreur eſt toujours excuſable, parce qu'elle n'eſt jamais volontaire; au lieu que le défaut d'obéïſſance à la déciſion légitime, rend criminel & condamnable quiconque déſobéït. Or n'eſt-il pas d'un bon Prince de préférer le parti qui ne fait que des malheureux très-excuſables, au parti qui fait des criminels condamnables devant Dieu & devant les hommes?

Je ſai bien que les gens de parti, qui haïſſent le parti oppoſé, & qui le haïſſent, à ce qu'ils croyent, par un eſprit de charité, conſeillent la déciſion & non pas le ſilence; d'un côté pour avoir l'honneur de la victoire, & de l'autre pour avoir le plaiſir de ſe venger impunément, par la perſécution de ceux qui ont

ont osé leur résister, & attaquer leurs opinions.

Mais plus ils insistent pour la décision, plus les sages Magistrats doivent insister pour observer le parti du silence. Le plus grand nombre des Magistrats Hollandois fut imprudemment pour l'intolérance, & pour faire une décision sur les disputes de la grace en 1618, & leur avis passa, malgré l'avis du plus petit nombre, qui opinoient sagement au parti du silence. Il se tint un Synode à Dordrecht. Les Gomaristes triomphérent des Arminiens; mais ils ne les persuadérent pas, ni eux, ni leurs successeurs, & peu s'en falut que la République ne tombât dans la guerre civile pour la querelle de Gomarus & d'Arminius, deux simples Curés; parce que les Etats, au lieu du parti du silence, prirent mal-habilement le parti de la décision. Or le Conseil du feu Roi Louis XIV. suivit imprudem-

ment en 1665. le mauvais exemple des Hollandois de 1618.

Tandis que l'on prenoit le mauvais parti de la décifion fur la Religion, Colbert prenoit des mefures fages fur le commerce des glaces de miroir. Il avoit fagement remarqué, qu'une partie de nôtre argent paffoit à Venife pour les glaces, & pour les points ou dentelles; qu'il en paffoit en Angleterre pour les beaux draps, & pour la belle teinture en rouge; qu'il en paffoit en Flandre pour les tapifferies; & qu'au lieu de payer à bon marché le travail des François en les occupant à des manufactures, nous payons bien cher le travail des étrangers, qui étoient fouvent nos ennemis.

Ces remarques le déterminérent à établir en France des manufactures de glaces, de points de France, de draps fins, & des teintures parfaites. Il fit venir d'ex-

d'excellens ouvriers des pays étrangers, & l'on commença cette année 1665 l'exécution de ces projets. On établit un fourneau pour faire des glaces dans le bois de Tour-la-ville auprès de Cherbourg, à trois lieues de Saint-Pierre-Eglise, lieu de ma naissance, dans la Normandie Occidentale ; & cette manufacture s'est depuis fort perfectionnée à Saint Gobin en Picardie par l'invention des glaces coulées.

Colbert établit aussi au Fauxbourg St. Marcel de Paris, sur la riviére des Gobelins, la manufacture des tapisseries, & celle des teintures de laine ; & dans la ruë St. Denis, on établit les manufactures des points de France : on établit en même tems en différens endroits du Royaume, comme à Elbeuf, des manufactures de draps très-fins. Ainsi, nôtre argent nous resta, & ce qui étoit plus important, beaucoup d'ouvriers inutiles furent employés, & plusieurs furent em-

ployés plus utilement du double qu'ils n'étoient.

Les Charges de Judicature commencérent à ſe vendre ſous Louis XII, il y a plus de deux cent ans; mais quand un Officier mouroit ſans avoir vendu, le Roi vendoit la Charge du mort. Un nommé Paulet, ſous le régne de Henri le Grand, propoſa de laiſſer la liberté de payer tous les ans au Roi une ſomme ou droit annuel, moyennant quoi les Offices ſeroient héréditaires; cela fut agréé & du Roi & des Officiers de Juſtice.

Comme Paulet l'inventeur fut le premier Fermier de ce droit annuel, on appella ce droit, la taxe de Paulet, & par corruption la Paulette. Le Roi par une déclaration, confirma cette année ce droit, & fixa le prix des Charges, qui étoient montées à des prix exceſſifs: mais les riches Financiers qui vouloient en acheter pour leurs enfans, & qui ſous

main

main donnoient des suplémens aux vendeurs, rendirent ces fixations inutiles ; & comme à Rouen les familles marchandes s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Normandie, au grand préjudice du Commerce, les familles financiéres s'emparent tous les jours des Charges du Parlement de Paris, de ce Parlement des Pairs, qui par ce moyen a déja perdu beaucoup de son autorité.

Par cette vénalité, le Financier riche, pareſſeux, voluptueux, ſans vertu & ſans talens, à la honte de nôtre Gouvernement, eſt préféré au Gentilhomme intelligent, laborieux, inſtruit & vertueux, lorſqu'il n'a pas aſſez d'argent pour acheter: Encore ſi pour exciter l'émulation des jeunes gens au travail, le Roi avoit ſongé à faire dans la Robe, ce qu'il a fait depuis dans les emplois de guerre, de faire porter au Tréſor Royal le prix de la fixation, afin de

pouvoir choisir le meilleur par scrutin entre divers sujets : mais jusqu'ici le Ministère de la guerre a été toûjours mieux gouverné que celui de la Robe.

Au commencement de 1665 on commença à voir paroître le Journal des Savans de France, qui a été le modéle sur lequel on en a fait depuis en divers endroits de l'Europe. Il contient les nouvelles qui regardent les ouvrages nouveaux des savans ; & par des extraits de leurs livres, ce Journal doit en faire connoître ce qu'il y a de nouveau & de plus important au bonheur de la société. On pourroit le rendre meilleur, si l'Etat avec des pensions y vouloit employer de meilleurs ouvriers, en plus grand nombre, & sur une forme plus utile & plus agréable.

Sur la fin de cette année, mourut le Roi d'Espagne Philippe IV, âgé de soixante ans. Il n'avoit pas dans sa jeunesse ménagé sa santé ; & il mourut plûtôt

tôt par la caducité qu'aménent les plaisirs immodérés, que par celle qu'améne la grande vieilleſſe. Il étoit doux, patient, peu entreprenant, trouvant tout difficile, peu laborieux, & ayant beſoin d'un Miniſtre général. Auſſi en eut-il toujours, comme Louis XIII. en avoit eu.

ANNÉE 1666.

La Reine Anne d'Autriche, mére du Roi, mourut en 1666. Elle avoit été déclarée Régente à la mort de ſon mari en 1643. Elle continua de gouverner après la majorité du Roi arrivée en Septembre 1651, parce que la majorité qui ſe donne à nos Rois à treize ans & un jour depuis l'ordonnance de Charles V, il y a plus de trois cent ans, n'eſt qu'une pure cérémonie ; & effectivement, un enfant de treize ans & un jour n'eſt qu'un enfant qui ne peut avoir que la connoiſſance & la fermeté d'un enfant ; ainſi elle ne ceſſa proprement de gou-

verner, qu'à la mort du Cardinal Mazarin ſon favori & ſon Miniſtre général, arrivée en 1661. De ſorte que l'on peut dire que ſon gouvernement dura près de dix-huit ans.

Sa régence fut preſque toujours agitée de factions & même de guerres civiles, parce que Mazarin ſon Miniſtre général ne ſçut pas comme Richelieu ſe faire aſſez craindre des eſprits ſéditieux; il étoit plus fin qu'habile, facile à allarmer: Ainſi, dans les tems de trouble, loin d'encourager la Reine, il étoit le premier à l'intimider.

Elle prit cependant malgré lui deux ou trois réſolutions hardies; mais la timidité naturelle de l'Italien reprenant le deſſus, la Cour en revenoit à chercher à tromper par les négociations, au lieu de ſe ſoutenir par de nouvelles actions de vigueur.

La Reine avoit naturellement beaucoup de courage, & ſurtout de la conſ-

tance

tance dans ſes ſentimens ; c'eſt opiniâtreté quand on ſuit l'erreur & le mauvais parti ; mais c'eſt fermeté quand on ſuit la vérité & le meilleur parti : La conſtance eſt, à mon avis, la principale qualité pour acquérir de l'autorité ; il faut vouloir ce que l'on veut avec courage, & même avec un peu de colére quand on trouve de la réſiſtance ; mais ſurtout, il faut, pour être obéi, vouloir longtems la même choſe avec conſtance.

Rien ne diminue tant le crédit, & par conſéquent l'autorité, que l'inconſtance. On peut dire même qu'à tout peſer, les mauvais partis que prend celui qui gouverne faute de lumiéres, ſont en moindre nombre & plus faciles à réparer, que les mauvais partis qu'il prend faute de fermeté, ou, ſi l'on veut, faute d'opiniâtreté.

Je ſuis perſuadé, que ſi par bonheur la Reine eût rencontré un Miniſtre cou-

rageux, elle auroit eu une beaucoup plus grande autorité, & une Régence fort tranquille. Ainsi elle n'eût pas acquis moins de gloire dans le gouvernement des François, que la Reine Elizabeth en avoit acquis soixante ans auparavant dans le gouvernement des Anglois.

Ces caractères timides n'acquiérent jamais une autorité absoluë : Ils n'ont jamais qu'une demi-autorité, parce qu'on peut facilement les intimider, les ébranler, & les faire changer. Ils perdent ainsi de leur crédit, & sont forcés de chercher avec beaucoup de peine, par des finesses, ce qu'ils obtiendroient au quadruple & facilement, par la voye d'autorité & de hardiesse.

Je dirai même, que les lumiéres, ou naturelles ou acquises, quelque grandes qu'elles soient, ne donnent point de constance, parce que, lorsque l'on est facile à intimider, on agit très souvent par l'impression de la peur malgré ses propres lumiéres.

Avec

Avec ces ſortes de caractères, les Miniſtres qui ont le ſecret de donner beaucoup de défiances de tous ceux qui environnent le Prince, d'inſpirer beaucoup de crainte & de ſe faire valoir en diſſipant quelquefois les craintes, prennent bientôt le deſſus ſur ceux qui n'ont pas l'art d'inſpirer de la crainte.

Anne d'Autriche voulut toujours conſtamment, & regarda comme le chef-d'œuvre de ſa Régence, le mariage de ſon fils avec ſa niéce. Elle y parvint, & c'eſt à cette conſtance de caractère qu'eſt dû le régne d'une branche de la Maiſon de France ſur la Monarchie d'Eſpagne.

Elle eût bien déſiré que ſon fils n'eût jamais eu de guerre avec l'Eſpagne, & le Roi par déférence pour ſes ſentimens, ne ſongea point, tant qu'elle vécut, à faire revivre les droits de la Reine ſa femme auxquels il avoit ſolemnellement renoncé, & qui étoient éteints par cette

renonciation ſolemnelle : mais à l'inſpiration du Miniſtre de la guerre, qui vouloit augmenter ſon crédit, il réſolut, dès qu'elle fut morte, de prendre des meſures pour conquérir la Flandre ſur l'Eſpagne.

Funeſte réſolution, qui a entraîné ſon Etat riche & floriſſant dans des dettes immenſes, dont il ne ſe relévera jamais, s'il ne ſe trouve parmi nos Rois un Salomon, qui par une longue & ſolide paix, par beaucoup de prudence, par une grande œconomie & par un long Régne, ne trouve le moyen de rembourſer les dettes de l'Etat, & d'augmenter ſon revenu par l'augmentation du Commerce maritime & du revenu de ſes ſujets.

Les Hollandois furent aſſez imprudens pour diſputer l'honneur du pavillon aux Anglois, & pour ne pas accommoder à l'amiable quelques affaires d'intérêt de peu d'importance d'entre les ſujets des

deux

deux Nations à l'occasion de leur commerce ; ce fut une grande faute de politique pour ceux qui gouvernoient la République, de mal mesurer leurs forces : Aussi perdirent-ils leurs prétentions, & perdirent-ils encore par-dessus, la dépense de la guerre, qui monta à plus de quinze-cent-mille marcs d'argent, ou soixante-quinze millions, sans compter la perte des hommes qu'ils auroient pû éviter en prenant le Roi pour arbitre, ou les Souverains qu'ils auroient nommés.

Le Pensionaire Jean de Witt, principal Ministre des Hollandois, homme d'une grande fermeté, fut fort blâmé de n'avoir pas porté ses Maîtres plûtôt à l'accommodement qu'à la guerre. Ce fut une grande faute d'un grand homme, qui après être entré facilement comme bon citoyen dans le ressentiment de sa Nation contre le procédé des Anglois, ne fit pas assez d'attention, que *dans les affaires d'Etat il faut compter les ressentimens*

mens pour rien, & les vrais intérêts pour tout; c'est que les ressentimens sont des maux qui s'évanouïssent en peu de tems, au lieu que les dépenses sont des maux qui se font sentir longtems.

Ce qui met l'imprudence du Pensionnaire en évidence, c'est que quand dans les deux années de guerre, la Hollande auroit par ses victoires & par un traité subséquent, emporté toutes ses prétentions, elle n'auroit rien gagné qui valût la dixiéme partie des hommes qu'elle perdit & de l'argent qu'elle dépensa, & que les traités de paix entre Souverains sont souvent encor moins durables que des traités de trêves.

La raison, c'est que celui qui céde à celui qui a la supériorité de force, ne croit pas céder rien à la justice, mais céder tout à la supériorité de force qui est journaliére, & qui passe tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les vicissitudes des choses humaines, qui dépendent

dent d'une infinité de causes, que la plus profonde prudence ne sauroit prévoir.

On pourroit excuser de Witt, en disant, que la Hollande comptoit sur le secours de France qui lui manqua; mais dans une affaire si importante, peut-on compter sur le secours d'un Allié qui n'a pas le même intérêt à la guerre que l'offensé, & qui souvent en a secrétement un tout contraire? Cet intérèt secret du Roi de France étoit, que dans le dessein de faire quelques conquêtes en Flandres, il avoit besoin que l'Angleterre demeurat neutre; & c'est ce malheureux dessein, qui éclata l'année suivante, après s'être assuré de la neutralité des Anglois, si tant est qu'on pût jamais en être sûr.

Colbert commença cette année l'établissement de l'Académie des Sciences. Cet établissement fut perfectionné vingt-trois ans après, c'est-à-dire, en 1699. Mais il y auroit encore plusieurs moy-

ens

ens de le rendre beaucoup plus utile à la Nation, en dirigeant par des récompenſes l'eſprit des Savans, beaucoup moins vers la ſpéculation & vers la curioſité, & beaucoup plus vers la perfection des arts & vers la plus grande utilité. Pourquoi ne pourroit-on pas, par exemple, partager en ſix claſſes les arts les plus importans à l'Etat, & mettre à la tête de chaque claſſe trois Académiciens deſtinés à cultiver particuliérement les arts de leur claſſe, avec des récompenſes promiſes à ceux qui y feroient des découvertes utiles, à proportion de leur utilité, ſuivant le jugement du Conſeil ? récompenſes qui feroient, en rente de vingt ans, la deux-centiéme partie de cette utilité annuelle. J'en ai parlé amplement ailleurs.

ANNE'E 1667.

Cette année, le Rôi fut fort occupé. Le Miniſtre de la guerre lui fit croire, qu'il

qu'il étoit beau de ſe faire juſtice à lui-même, & de prendre ſur l'Eſpagne pluſieurs villes de Flandre, comme s'il pouvoit être glorieux de violer ſes propres promeſſes.

Ses Panégyriſtes ne vantoient que ſes forces, ſans ſonger que la ſupériorité de forces n'eſt loüable que par l'uſage que l'on en fait avec juſtice, ſoit pour le bonheur de ſes ſujets, ſoit pour le bonheur de ſes voiſins & des autres nations. Or ſes ſujets par leurs ſubſides achetoient des conquêtes dix fois plus qu'elles ne valoient. Il ruinoit ſes voiſins, & les diſpoſoit tous par ſes hoſtilités à ſe liguer un jour contre lui, comme contre l'ennemi commun de l'Europe.

Le Miniſtre de la guerre lui perſuadoit, que ſes voiſins en le voyant s'agrandir & devenir formidable par la priſe de pluſieurs villes, demeureroient, comme on dit, les bras croiſés, & qu'ils

ne

ne ſongeroient point à arrêter le cours de ſes conquêtes.

Cependant de grandes conquêtes devoient allarmer ſes voiſins, & les porter à les lui faire reſtituer ; & de petites conquêtes ne valoient certainement pas la peine de troubler le repos de l'Europe, & de ſe faire haïr de ſes propres peuples, auxquels il faiſoit payer des *taxes* qui ne leur apportoient aucun profit.

Mais il avoit vingt-neuf ans, & à cet âge un eſprit qui n'a point eu de bonne éducation, qui n'a rien lû, qui n'a pû former ſon Conſeil que de flateurs ambitieux, qui n'eſt environné que de jeunes gens qui lui veulent plaire par toute ſorte de louanges & de flateries, ne voit jamais guéres loin, & ne voit guéres bien, la vraye valeur des entrepriſes qu'il ſe propoſe, & combien il faut rabattre de ce qu'elles ont d'éclatant pour les yeux du vulgaire ; ſurtout, ſi ce jeune homme a pour Miniſtre un

homme

homme ambitieux, qui aime plus sa fortune que sa Nation, & qui ne se soucie que d'agrandir son autorité aux dépens de sa patrie, & au préjudice de la réputation de justice de son Maître, qu'il engageoit dans une entreprise très injuste, & qui est par conséquent dans le fonds très déshonorante.

Charleroi, Ath, Binch, Menin, Comines, Deinse, Tielt, Tournay, Bergues, Furnes, Armentiéres, Courtray, Douai, Oudenarde, Alost, Lille, sont les villes que prit le Roi dans cette malheureuse campagne : je dis malheureuse pour le Roi, parce qu'il commença malheureusement à prendre goût aux succès d'une guerre injuste. Ce fut un appas malheureux, tel qu'en éprouvent les jeunes joüeurs, qui sont assez malheureux pour gagner d'abord, & qui, en se livrant dans la suite à la passion & à l'habitude du jeu, se ruïnent eux & leur famille.

Le Roi, jeune, n'entendoit pas ses sujets qui disoient entr'eux: *N'est-il pas assez riche? n'a-t-il pas assez de villes? faut-il qu'il en acquiére de nouvelles à nos dépens? Est-ce donc s'enrichir que de nous apauvrir, & d'interrompre nôtre commerce qui nous fait subsister? En aura-t-il un carrosse de plus, un habit de plus, une meilleure table, & surtout une bénédiction de plus de la part de ses peuples?*

Il n'entendoit pas ses voisins qui commençoient à dire; *Voici un voisin dangereux, qui nous coûtera un jour bien des soins, bien des plaintes, bien des inquiétudes, & bien des misères; malheur aux voisins d'un tel Prince, qui méprise la bonne foi des traités, & qui se moque de la maniére simple & naturelle de les entendre, pour les interpréter selon ses intérêts apparens; ils ne seront jamais en sûreté avec lui avec de pareilles interprétations, & avec de pareils intérêts apparens!*

Car

Car ſon véritable intérêt ſeroit de donner lui ſeul une paix & une tranquillité inaltérables à l'Europe, en forçant le plus fort à accepter des arbitres.

Il n'avoit garde d'entendre rien de tout cela, au milieu de jeunes étourdis, qui étoient eux-mêmes intéreſſés à l'embarquer dans différentes entrepriſes, brillantes à la vérité, mais ſans aucune ſolidité, parce qu'elles n'avoient pour baſe, ni la juſtice ni la bienfaiſance.

Tandis que Louvois ne donnoit au Roi que de fauſſes idées ſur la gloire qui peut venir de la ſupériorité de force, tandis qu'il ne lui parloit que de deſſeins de conquêtes, Colbert avec ſon attention pour le dedans de la France, fit achever un travail qui fit depuis beaucoup d'honneur au Roi & à ſon Miniſtre : ce fut l'ordonnance pour abréger le cours des procès. C'étoit un bel ouvrage qui coûta beaucoup de peine à Colbert & à ceux qu'il y employa, & qui effecti-

effectivement a été très utile au Royaume, par l'uniformité que cette ordonnance y établit dans toutes les Provinces pour la maniére de procéder.

Il est vrai qu'il y est resté plusieurs imperfections, & qu'il en restera toujours dans de semblables travaux; mais il sera facile de remédier à celles que nous avons aperçues, si nous formons un bureau perpétuel pour ces corrections, tel, ou à-peu-près semblable à celui que Colbert forma, pour commencer la reforme de la procedure.

Cette uniformité que le Roi établit alors par toutes les Provinces, dans les loix de la procédure, nous fait désirer que le Roi son successeur établisse un semblable bureau, pour établir dans les mêmes Provinces pareille uniformité, par une même loi civile, que l'on pourra appeller *Droit François*, pour tout l'Empire François; comme Justinien avoit fait faire dans un pareil bureau, une ordon-

ordonnance que l'on appella le *Droit Romain* pour tout l'Empire Romain.

Nous désirerions que ce bureau fût perpétuel, pour perfectionner perpétuellement une pareille ordonnance, & que l'on donnât tous les dix ans au public cette ordonnance perfectionnée. C'est sur cette matiére, que j'ai fait imprimer un ouvrage qui a pour titre : *Projet pour diminuer les sources des procès.*

C'est par le défaut d'un pareil bureau perpétuel, que nos loix civiles sont si longtems sans recevoir aucune perfection, quoiqu'elles en ayent un si grand besoin; car on n'y a point touché depuis les réformations des Coûtumes, depuis cent cinquante ans.

Il est vrai que mes désirs ont commencé à être suivis, & qu'il s'assemble un bureau chez M. le Chancelier pour cet ouvrage; mais il n'embrasse guéres que les loix de la procédure, & faute de fonds pour payer de bons travailleurs,

le travail n'est guéres parfait, & avance peu.

Le Roi, par les soins de Colbert, commença le bâtiment de l'Observatoire en faveur des Astronomes, qui observent le cours des Astres & leurs éclipses, afin de perfectionner la Géographie, tant sur mer que sur terre; car c'est la principale utilité de l'Astronomie; & à cette occasion, je dirai, que s'il doit y avoir à l'Académie trois Observateurs pour les astres, il devroit y avoir aussi au moins trois bons Géographes dessinateurs, pour faire & pour diriger toutes les Cartes de Géographie, en leur partageant l'Europe, & le reste des parties du Monde, puisque le plus utile doit être préféré au plus curieux moins utile.

Le Roi créa un nouveau grade entre Colonel & Maréchal de Camp; c'est celui de Brigadier; & il est à propos de remarquer, qu'il seroit bon d'en faire un entre Capitaine & Colonel, sous le

titre

titre de premier Capitaine, qui ne feroit pas toujours le plus ancien, & un entre Lieutenant-Général & Maréchal de France, sous le nom de Capitaine-Général.

Il en faudroit faire de même dans le Clergé, dans la Magiſtrature, & multiplier ainſi les degrés pour augmenter l'émulation, l'application, l'aſſiduité des Officiers au travail : mais cela ſuppoſe l'établiſſement du ſcrutin perfectionné ; car ſans cet établiſſement nulle émulation, nul travail : on ne ſonge qu'à acquérir des patrons.

ANNÉE 1668.

Le Roi, qui avoit pris douze ou quinze villes en Flandre ſur le Roi d'Eſpagne dans la campagne de l'année précédente, ſe propoſoit d'y faire de nouvelles conquêtes ; mais cette rapidité d'un jeune Conquérant allarma tous les voiſins ; ils craignirent qu'il n'en fit bientôt encore autant ; il leur devint tout

d'un coup très formidable. Ainsi les Anglois, les Hollandois & les Suédois firent une ligue pour empêcher les progrès de la France en Flandre. Cette ligue s'appella la triple Alliance, & les Alliés sollicitérent si puissamment la paix, que le Traité qui fut signé à Saint Germain fut ratifié à Aix-la-Chapelle au mois de May 1668. entre la France & l'Espagne. Le Roi pour ses prétentions, & pour les fraix de la guerre, garda ce qu'il venoit de conquérir, & la triple Alliance fut garante de l'exécution du traité. Sur quoi il est à propos de remarquer, que ce fut une grande faute à ces Alliés de n'avoir pas fait un an plus tôt leur alliance, lorsqu'ils virent les premiers préparatifs du Roi de France pour rompre la paix des Pyrenées, & pour rendre inutile la renonciation qu'il avoit faite aux droits de la Reine; ils devoient pour leur propre sûreté offrir du secours à l'Espagne, comme à la Puis-

sance

ſance la plus foible, afin d'empêcher le plus fort de s'agrandir aux dépens du plus foible, au grand préjudice de la ſûreté de tous les voiſins d'une Puiſſance déja ſi grande & ſi ambitieuſe, qui, avec des prétextes auſſi plauſibles, pouvoit rompre impunément ſes derniers traités, & devenir leur ennemie.

Il eſt vrai qu'à la mort du Roi Philippe IV. la Reine de France ſa fille pouvoit avoir des prétentions ſur une partie de la Flandre, ſi on la regardoit comme ſimple particuliére, ſuivant les coutumes de quelques Provinces des Pays-bas, qui réglent les ſucceſſions entre Citoyens; mais les coutumes ne peuvent donner aucun droit, ſur-tout lorſque par les traités faits entre Souverains, il y a dérogation expreſſe aux loix coutumiéres; car les traités ſeuls forment entr'eux leurs droits reſpectifs; & quoiqu'il n'y ait pas des garans de l'obſervation mutuelle de ces traités, les loix

que les Souverains se sont faites ne laissent pas d'être loix; elles ne laissent pas de fonder leurs droits; & les voisins justes pour leur propre sûreté devroient toujours se regarder comme garans naturels en leur propre & privé nom de l'exécution des traités de leurs voisins, & comme les Médiateurs de leurs différens, intéressés à empêcher la guerre & toutes hostilités.

Il y avoit donc une loi de renonciation expresse de la part de la Reine de France & du Roi son mari; & c'étoit aller contre la bonne foi avec laquelle on contracte & avec laquelle on doit toujours interpréter les promesses & les autres clauses des traités, ou les articles de ces loix de convention, que de dire que pour la plus grande utilité des Etats Souverains d'Europe une fille ne puisse pas pour sa dot renoncer à ses droits, & particuliérement lorsqu'elle se trouve très avantageusement mariée.

Pour

Pour sentir l'injustice des prétendus droits de la Reine, le jeune Roi de France n'avoit qu'à se supposer pour un moment Roi d'Espagne, & il auroit vu dans le moment qu'une pareille prétention devoit paroître évidemment injuste à des Juges désintéressés. Qu'auroit-il dit en pareil cas, si un Souverain plus puissant que lui, eût ainsi manqué formellement à sa promesse & à ses serments?

Le Roi, qui de Saint Germain en Laye alloit quelquefois, comme le Roi Louis XIII. à la chasse du côté de Versailles, se mit en tête d'agrandir le petit Château que le Roi son pére y avoit fait bâtir pour y faire des petits repas de chasse; ainsi peu-à-peu il y fit beaucoup trop de dépense, pour un lieu, qui, par comparaison à la situation de Saint Germain, & à d'autres situations heureuses, étoit très inférieur, soit pour l'air, soit pour la vuë; car s'il avoit mis à bâtir à Saint Germain à la place du Château

neuf, le quart de quarante millions qu'il dépensa depuis à Versailles, il auroit été fort loüé, au lieu qu'il fut fort blâmé de lever sur son peuple une si grande somme, pour embellir un lieu que la nature n'avoit pas à beaucoup près si embelli que Saint Germain; ce fut entre ses entreprises une faute très considérable faite contre le bon sens; & ce qui est plus important, ce fut une grande injustice contre son peuple que cette grande dépense; car pour en juger, il n'avoit qu'à se mettre pour un moment à la place de ses sujets, auroit-il trouvé juste que le Roi fit une si grande dépense & aussi inutile à leurs dépens? Mais on ne l'avoit pas, dans son éducation, accoutumé à discerner le juste de l'injuste en consultant la régle simple: Voudriez-vous que l'on fit contre vous, ce que vous faites contre les autres?

Colbert eut le bon esprit de faire reparer Paris d'un pavé plus grand, plus dur,

dur, & beaucoup plus commode que l'ancien, & de paver quantité de ruës qui n'étoient point pavées; & en augmentant de plus de moitié le Guet à pié & le Guet à cheval, il purgea la ville de quantité de filoux & de voleurs, qui empêchoient que l'on ne pût sortir dans les ruës sans escorte dès que la nuit commençoit. Quelques années après, il y établit des lanternes & des tombereaux pour porter les bouës au-delà des fauxbourgs. Ces nouvelles commodités ont beaucoup aidé à l'agrandissement de la Capitale; & j'ai prouvé ailleurs, que suivant les loix de la bonne politique on ne sauroit trop agrandir, & trop laisser peupler les Capitales des Etats, pourvu que l'on augmente à proportion la police, l'ordre, les places publiques, le nombre des Juges & le nombre des Archers.

On établit des Chambres pour purger les Recherches des faux Nobles; mais on

vendit bientôt après la nobleſſe à trop bon marché. Les lettres de nobleſſe ne coutoient qu'environ deux-cent-cinquante marcs d'argent.

Il me ſemble qu'il devroit y avoir deux ſortes de degrés de nobleſſe; la premiére claſſe appellée ancienne de deux-cent-cinquante ans de poſſeſſion & au-deſſus, c'eſt ſept ou huit générations: & la ſeconde claſſe au-deſſous de deux-cent-cinquante ans de poſſeſſion, avec une marque d'honneur, différente de la premiére, à moins que quelque deſcendant n'eût fait quelqu'ouvrage important & excellent, ou rempli quelque emploi conſidérable pour l'utilité de la patrie, en faveur duquel le Roi donneroit des lettres honorables pour entrer dans la premiére claſſe, dans laquelle le Roi feroit des Ducs & des Comtes non héréditaires, mais purement perſonnels.

ANNÉE 1669.

Les Hollandois, plus intéressés qu'aucune autre Nation à conserver à l'Espagne les villes de Flandre, comme une barriére qui les mettoit à couvert de la puissance de la France, avoient aussi travaillé avec plus de vivacité à former la triple Alliance contre l'agrandissement de cette Monarchie, qui ne pouvoit se fortifier de leur côté, sans diminuer leur propre sureté; ils avoient effectivement arrêté tout d'un coup par leur triple Alliance le torrent qui les menaçoit, & ils profitérent habilement du mécontentement où les Suédois étoient, de ce que la France avoit imprudemment cessé de leur payer les douze-cent-mille livres par an de subsides portés par les traités précédents.

Les Hollandois saisirent l'occasion & promirent aux Suédois de leur payer ces quatre cent mille onces d'argent, & les payérent même d'avance.

 Le

Le Roi étoit donc demeuré très irrité contr'eux, & Louvois son Ministre ne cessoit de l'aigrir, représentant souvent que sans les secours que la France leur a donnés en différens tems, ils n'auroient jamais pu se soutenir contre l'Espagne, & cela étoit vrai; mais il ne lui disoit pas qu'il étoit alors de l'intérêt de la France de les secourir; il n'avoit garde de lui dire non plus une autre vérité, qui est, que le même intérêt de leur conservation, qui les avoit obligé autrefois à avoir recours à la France contre l'Espagne trop puissante, les obligeoit présentement à soutenir l'Espagne elle-même devenue trop foible contre la France trop puissante; ils n'avoient donc dans le fond aucun tort avec la France, si ce n'est pas un tort, & si c'est une prudence louable de pourvoir à sa propre conservation; mais le Roi jeune & peu équitable à cet égard, demeuroit toujours irrité contr'eux, & cherchoit à s'en venger.

Ainsi Louvois lui persuada facilement que s'il pouvoit détacher l'Angleterre de la triple Alliance, il pourroit faire sentir sa vengeance aux Hollandois en épargnant les places d'Espagne qui demeureroient neutres. Le but de ce Ministre de la guerre étoit d'entretenir toujours le Roi dans des idées de conquêtes; ainsi il commença dès 1669. à se préparer à faire la guerre aux Hollandois.

Le Roi, pour mieux couvrir son jeu, fit un voyage en Flandres, sous prétexte qu'il vouloit aller visiter ses conquètes. Il engagea Madame sa belle-sœur & sœur du Roi d'Angleterre, à passer la mer pour négoçier un traité secret avec le Roi son frére, afin d'abaisser la fierté des Hollandois, que leurs richesses avoient rendus, disoit-on, un peu insolens, & dont le commerce florissant faisoit préjudice au commerce des Anglois.

Ainsi Madame étant avec le reste de la Cour à Calais, demanda permission au

Roi de faire le trajet de sept lieuës pour aller voir le Roi son frére à Douvres, qui paroissoit s'y rencontrer comme par hazard; elle y alla, elle y porta de l'or, mena de jolies filles & avec son or, & avec la belle Mademoiselle de Keroüart, elle obtint du Roi son frére le traité qu'elle avoit négocié secretement avec lui, qui consistoit dans la promesse que faisoit le Roi d'Angleterre de laisser mortifier & punir les Hollandois de leur prétenduë ingratitude, sans leur donner aucun secours contre la France.

Madame mourut l'année d'après. Mademoiselle de Keroüart repassa en Angleterre; elle devint bientôt mére du Duc de Richemont, & fut toujours fort liée avec Barillon Ambassadeur de France, qui dans les années suivantes lui fournissoit de l'argent de France, à mesure qu'elle obtenoit l'inaction du Roi d'Angleterre.

S'il eût fallu agir & fournir des trou-

pes

pes & des vaiſſeaux, le Roi d'Angleterre n'en eût pas été le maître ſans ſon Parlement qui ordonne les ſubſides ; mais pour l'inaction, qui ne demande aucun ſubſide, il en étoit preſque entiérement le maître, & il ſe prètoit d'autant plus volontiers à cette inaction qu'il étoit lui-même pareſſeux, & que pour ne rien faire il recevoit de l'argent de la France par Mademoiſelle de Keroüart, depuis Ducheſſe de Portſmouth.

Durant ces négociations tendantes à cette guerre que Louvois vouloit allumer, Colbert ſongeoit à bonifier l'intérieur de l'Etat ; & comme il vit que les bois à bâtir, & les bois de marine commençoient à devenir rares, il fit publier l'Ordonnance des Eaux & Forèts, qui défendoit d'abattre des bois de futaie ſans permiſſion du Roi ; & la Cour ſe rendant particuliérement difficile ſur les bois des Eccléſiaſtiques, elle ordonna que le quart de leurs bois taillis

lis feroit laiffé en referve pour croitre en futaie.

Il y a d'excellentes chofes dans cette Ordonnance; mais il s'en faut bien que ceux qui y ont travaillé ayent tout prévu; & ce fut une faute au Miniftre de n'avoir pas laiffé à un bureau perpétuel le foin de perfectionner de tems en tems cette Ordonnance; il avoit fait la même faute fur l'Ordonnance civile de 1667. en ne laiffant pas à un bureau le foin de revoir les mémoires, pour y ajouter & y retrancher dix ans après, lorfque l'expérience journaliére en auroit montré les défauts; or un même bureau auroit fuffi.

Une autre faute, ce fut de laiffer pour les Eaux & Forêts une jurifdiction féparée, au lieu d'unir cette Jurifdiction à la Jurifdiction Royale. Ces petites Jurifdictions féparées produifent beaucoup plus d'injuftices, parce que l'intérêt particulier y domine beaucoup davantage

que

que l'intérêt public, & parce que dans les grandes Compagnies il eſt bien plus honteux d'être noté comme corruptible, comme injuſte, comme n'ayant pour objet que ſon intérêt particulier, que dans une petite Compagnie, où pour l'ordinaire les membres en viennent à s'accorder tous en un point, qui eſt de ſe paſſer mutuellement pluſieurs petites injuſtices lucratives ſans en murmurer. D'ailleurs cela multiplie les procès de compétence, & cauſe par conſéquent du préjudice pour les parties.

Cette année, arriva la priſe de Candie par les Turcs ſur les Vénitiens, dont les forces n'ont fait depuis ce tems-là qu'aller en diminuant. La premiére faute qu'ils firent, ce fut de ne pas faire tous leurs efforts pour ſe faire comprendre par l'Empereur dans la trêve de vingt ans faite en 1664. après la bataille de Saint Godart; car enfin quand il leur en auroit coûté trois millions, paya-

payables en trois ans à l'Empereur, *ils* y auroient gagné le triple, & auroient conſervé Candie & leurs autres Iſles de l'Archipel; & l'Empereur y auroit encore gagné de ne point laiſſer aguerrir & agrandir les Turcs ſes ennemis naturels.

Ces deux Puiſſances firent encore une faute conſidérable de ne pas négocier une Alliance mutuelle défenſive avec les autres voiſins des Turcs, avec la Pologne, avec la Moſcovie, & même avec le Roi de Perſe, ou bien pour faire la guerre offenſive tous enſemble, après la trêve de vingt ans finie, & pour être garants mutuels des conquêtes qu'ils feroient durant la guerre; mais après tout, qu'eſt-ce que des promeſſes reſpectives des Souverains que des promeſſes d'enfans, qui coutent beaucoup à obtenir & qui s'en iront toujours en fumée tant qu'ils ne formeront point en Europe la Diéte Européane?

AN-

ANNÉE 1670.

Les Hollandois aperçurent aisément que le Roi d'Angleterre n'étoit pas un Allié fort sûr pour eux contre la France. Ainsi ils firent prudemment une nouvelle Alliance défensive avec l'Espagne & l'Empereur; ils renouvellérent même la triple Alliance à la Haye avec l'Angleterre & la Suéde; mais ils craignoient toujours d'être insultés par la France sous un Ministre qui ne pouvoit avoir longtems un grand crédit que par de longues guerres avec nos voisins.

Les Algériens craignant nos forces maritimes firent une paix, ou plutôt une trêve avec nous, dans le dessein de rompre bientôt avec les Anglois ou avec les Hollandois, afin de pouvoir entretenir la piraterie qui leur apporteroit de l'argent; & ils en useront toujours ainsi, aussi-bien que les Tunisiens, les Tripolitains & les Saletins, tant que les Puissan-

Puiſſances de l'Europe ne contribueront point, à proportion de leur commerce du Levant, à augmenter les forces navales des Chevaliers de Malthe pour détruire ces Corſaires Mahométans.

Nos loix & nos coutumes ſur la procédure criminelle n'étoient pas uniformes dans les différens Parlemens; il y manquoit même beaucoup de déciſions. Colbert forma un bureau pour les compiler, pour les uniformiſer, & pour les perfectionner, & il en réſulta le *Code* nommé *Criminel* qui a été très utile; mais faute au Miniſtre d'avoir rendu le bureau perpétuel, cette Ordonnance eſt beaucoup plus imparfaite qu'elle ne ſeroit, s'il étoit reſté un bureau propre à recevoir les bons mémoires qu'auroit fourni l'expérience depuis ſoixante-cinq ans.

Il nous manque même une Ordonnance complette, qui ramaſſe toutes les loix pénales & corporelles, & qui augmente les peines de certains crimes; car,

par

par exemple, on ne punit point assez en France le vol simple fait par adresse, par ces scélérats qu'on appelle *filoux*; car faute de punition de mort, ces bandes de filoux deviennent des pépiniéres de voleurs & de meurtriers. Or si tout vol dans son origine de filoux étoit puni de mort, il y auroit les trois quarts moins de voleurs.

Si le vol est peu de chose, personne ne volera, & ne se mettra en danger d'être pendu pour peu de chose; or si peu de personnes pensent à voler subtilement, il se formera beaucoup moins de filoux, & par conséquent beaucoup moins de voleurs.

Il y eut aussi cette année une déclaration en faveur des enfans trouvés de Paris, méthode que l'on a depuis peu suivie à Londres. Nous devons ces Ordonnances aux travaux de Colbert, qui auroit beaucoup amélioré l'Etat, si Louvois avoit pû acquerir du crédit autrement

ment que par la guerre ; & cela fût arrivé s'il eût eu dans son Ministére encore les affaires étrangéres, le commerce maritime, & les Colonies, & si l'on eût donné à un troisiéme Ministre toutes les affaires du dedans du Royaume, excepté les finances & le commerce du dedans ; que Colbert eût gouverné à merveille ; mais malheureusement ce partage des Ministéres dont on trouva le projet dans les papiers du Dauphin Duc de Bourgogne, n'étoit pas encore inventé.

ANNÉE 1671.

Les Hollandois avoient fait fraper une médaille en 1668. qui étoit un monument de leur vanité ; c'étoit la figure de Pallas tenant un sceptre, & foulant aux piés la discorde, avec ces mots, *mitis & fortis*, „ douce, patiente & courageuse : & au-dessous ces mots : *procul hinc mala bestia regnis*, „ loin d'ici la bête „ dangereuse aux Gouvernemens ; & au

revers

revers étoit le lion Belgique, tenant entre ses grifes un canon, avec ces mots, *Sic fines nostros tutamur & undas*, „ c'est „ ainsi que nous défendons nos frontiéres „ par terre & par mer ; & au-dessous étoit cette inscription : *Assertis legibus, emendatis sacris, adjunctis defensis, conciliatis Regibus, vindicatà marium libertate, pace egregiâ virtute armorum partâ, stabilitâ orbis Europei quiete, numisma hoc Status fœderati Belgii cudi fecerunt.* 1668. „ Les loix affermies, la Religion perfectionnée, les Alliés protégés, les Rois „ pacifiés ; la liberté des mers assurée, une „ paix glorieuse acquise par la supériorité „ de la valeur & des armes, la tranquillité de l'Europe solidement établie, ont „ déterminé les Etats de Hollande à faire „ fraper cette médaille.

Cette médaille parut dans le tems de la paix d'Aix-la-Chapelle de 1668. Mais Louvois en reparla en 1671. Il faisoit remarquer au Roi que la République s'étoit

ses Maîtres, qui furent d'autant plus consternés de cet avis, qu'ils ne voyoient pas dans leurs Alliés, & surtout dans le Roi d'Angleterre, beaucoup de disposition à les secourir; ils étoient un peu brouillés avec les Anglois sur leur commerce, & en particulier à l'égard de Surinam, & pour le salut du pavillon Anglois à la mer. Ainsi ils offrirent par leur Ambassadeur diverses satisfactions; mais le Roi, qui croyoit voir encor leur orgueil dans leurs complimens, ne changea point la résolution qu'il avoit prise de les humilier, & travailla toute cette année à faire au dehors des négociations avec ses voisins, & à faire au dedans beaucoup de préparatifs de guerre de terre & de mer.

Le Conseil de la République dans cette conjoncture fit une grande faute, de ne pas faire une députation solemnelle de trois ou quatre Ambassadeurs au Roi, pour désavouer hautement au nom de la

Nation,

Nation, tout ce qu'il pouvoit y avoir d'insultant dans les médailles, & pour demander pardon de la négligence qu'ils avoient eue de les permettre. Il falloit que ces Députés fissent sur cela toutes les satisfactions que le Roi demanderoit; & qu'ils se retranchassent à dire que la triple Alliance n'étoit que défensive pour leur sûreté & pour leur conservation.

Une Ambassade solemnelle de cette espéce ne leur eût pas coûté cent écus; elle eût été humble & sage; elle eût désarmé le Roi, & leur eût épargné & à leurs peuples des dépenses & des pertes quarante fois plus grandes.

Ce qui est de vrai, c'est que les Républiques, qui ne devroient se gouverner que par les solides intérêts de la Nation, ne laissent pas quelquefois, lorsque les Conseillers du Ministére sont pleins de vanité & de présomption, de suivre des maximes de passion & de ressentiment, en abandonnant les solides



intérêts du peuple, pour suivre leur propre ressentiment personnel; le bon sens, le bon esprit, l'économie avoient élevé les Hollandois par le commerce; mais la prospérité leur avoit inspiré la sotte gloire de disputer de puissance & de vanité de médailles avec leurs voisins, ce qui étoit une enfance & une sottise, au lieu de ne songer qu'à disputer de justice, de douceur, & d'habileté dans le commerce avec eux.

Cette gloriole, de refuser des complimens que dictent la modestie & la politesse, les avoit mis dans la nécessité de faire des efforts extraordinaires & ruineux dans la guerre qu'ils eurent avec les Anglois en 1666. Ce fut cette même vanité qui les empêcha de faire solemnellement d'humbles satisfactions à Louis XIV. & qui leur attira une guerre avec les François encore plus ruineuse que celle qu'ils avoient eue avec les Anglois.

Ce

Ce ne fut pas une moindre faute d'imprudence & de modération dans le Roi de ne pouvoir supporter l'expression de la vanité insolente de quelques impertinens de Hollande, lorsqu'il se résolut à risquer de perdre plus de quarante mille soldats & Officiers, & à faire payer à ses sujets plus de cent cinquante millions dans les six années de guerre qui suivirent; & cela uniquement pour avoir le plaisir d'abattre la sotte présomption & l'orgueil des Hollandois; ne pouvoit-on point avec ces cent cinquante millions, & la vie de tant de sujets, acheter pour le Roi, & pour ses sujets, plus grand nombre de plaisirs plus grands & plus purs que le mince plaisir de montrer la supériorité de ses armes, & d'humilier des sots & des superbes?

Quelqu'un en Europe pouvoit-il douter de la supériorité de puissance que le Roi avoit sur les Hollandois? Or que pouvoit produire autre chose une dépen-

 se

ſe extraordinaire de plus de cent cinquante millions, que de donner à l'Europe une nouvelle preuve de cette ſupériorité de puiſſance ſur la Nation Hollandoiſe ? & cette nouvelle preuve valoit-elle cent cinquante millions ? valoit-elle la mort de quantité de ſoldats & de braves Officiers François ?

Etoit-il raiſonnable de faire tant ſouffrir tant de familles, pour tirer vengeance des impertinences de quelques hommes, qui n'étoient que des enfans, à qui la vanité avoit tourné la tête ? ne ſuffiſoit-il pas de leur laiſſer le ridicule qu'ils méritoient ? valoient-ils ſeulement huit jours de ſoins d'un homme ſage ? Il eſt vrai que le Roi, enfant lui-même comme eux, fut bleſſé de leur vanité ; mais n'étoit-il pas incomparablement plus ſage de rire de leur inſulte que de s'en fâcher ? Voila pourtant le vrai, le réel de cette petite inſulte que Louvois eut l'habileté de faire paroître

ſi

ſi grande ; telle fut l'entrepriſe qu'il repréſenta à ſon Maître comme très glorieuſe ; auſſi n'y eut-il que Louvois qui profita de toutes les pertes que firent dans cette guerre les Hollandois, les Suédois, les Eſpagnols, les Allemands & les François ; il augmenta ſon crédit, ſon autorité, ſa conſidération, les biens de ſa famille & de ſes créatures, & ſe moquoit de Colbert ſon rival, qui avoit le ſoin d'exiger de grandes impoſitions, qui ne ſervoient qu'à augmenter la conſidération du Miniſtére de la guerre.

Et il ne faut pas déſavouer que plus cette entrepriſe fut injuſte & heureuſe, plus elle irrita nos voiſins, & les diſpoſa à s'unir contre un jeune Roi, dont la puiſſance les menaçoit d'un pareil traitement ; mais cet inconvénient étoit préciſément le point où viſoit Louvois, pour ſe rendre de plus en plus important dans ſon Miniſtére, en accablant

d'affaires fâcheuses le Ministre des Finances son rival.

Ce n'est pas une vérité bien difficile à démontrer, qu'un Souverain, qui fait de grandes dépenses aux dépens du peuple, doit avoir pour but de procurer à ce peuple un profit beaucoup plus fort que la dépense à laquelle il engage son peuple ; & que d'en user autrement c'est une injustice devant Dieu & au tribunal de la conscience. Cependant Louvois, aidé de la sotte opinion du peuple, que la supériorité des armes est une vertu ou une qualité digne de louanges, quoiqu'employée injustement, persuada le Roi, & le Roi persuadé s'occupa le reste de l'année à amasser tout ce qui pouvoit contribuer à faire réüssir le projet que Louvois lui avoit fait adopter, & à éloigner tout ce qui pouvoit le traverser ; ainsi plus il trouvoit de difficultés, plus il s'opiniâtroit à les surmonter ; heureux s'il eût pensé que la justice méritoit

ritoit toute ſon application & tous ſes ſoins !

Les Hollandois, en cela mauvais politiques, pour faire dépit au Roi, commencérent à défendre chez eux le commerce des vins de France ; le Roi de ſon côté défendit aux François de vendre aux Hollandois les eaux-de-vie, dont ils avoient grand beſoin pour leurs vaiſſeaux, & augmenta les impoſitions d'entrées ſur les épiceries & ſur les autres marchandiſes qu'apportent les Hollandois, ſans augmenter les entrées de ce qu'apportoient les Anglois & les autres Nations ; ainſi tout ſe préparoit à la guerre pour le commencement de l'année ſuivante.

Cette année le Roi fit commencer par Manſard le bâtiment des ſoldats invalides & eſtropiés. Ce projet a plus d'éclat que de ſolidité ; car il en coûte à la Nation trois-cent livres par ſoldat pour les nourrir & entretenir à Paris ; au lieu

qu'en donnant cent livres à chacun d'eux dans leurs villages, ils se trouveroient beaucoup plus heureux; & au lieu de deux mille invalides, le Roi avec le même fonds en pourroit entretenir six-mille. Il ne devroit y avoir à Paris que des Parisiens, & un bureau pour faire payer les soldats des provinces, & pour en avoir les listes & les contrôles.

Colbert, qui songeoit à procurer au Royaume non seulement plus de richesses par les arts, par les manufactures & le commerce étranger, mais encore plus d'éclat par les progrès des Sciences, fit venir en France plusieurs savans, & envoya en Afrique, en Amérique & en plusieurs endroits de l'Europe des savans François pour y faire des observations propres à perfectionner les Sciences, & sur-tout la Physique, la Médecine, la Navigation, & la Géographie.

Il travailloit fortement à rétablir les finances dans un bon ordre, & l'on

peut

peut dire que ſon grand travail & ſon grand ſuccès nuiſirent de ce côté-là au Royaume, en ce que le Roi trouva un peu trop de facilité à lever de grandes impoſitions, pour faire des guerres ruineuſes, qu'il n'auroit pas faites, s'il avoit eu un Miniſtre des finances moins habile & moins laborieux, & s'il avoit trouvé plus de difficultés à lever des taxes ſur ſon peuple.

ANNÉE 1672.

Le 6e. Avril 1672. le Roi fit publier dans Paris & afficher la déclaration de guerre qu'il vouloit faire aux Hollandois, & comme il ne diſoit dans cette déclaration aucun motif ſuffiſant pour entreprendre une guerre ſi couteuſe & qui pouvoit durer pendant pluſieurs années, chacun jugea que Louvois auroit mieux fait, pour ſauver au Roi la réputation de voiſin fâcheux, injuſte, malfaiſant, de ne point faire publiquement une pa-

reille déclaration ; c'eſt un nouveau tort que de donner au public de mauvaiſes raiſons.

Le Roi en ne publiant aucun Manifeſte, laiſſoit croire qu'il avoit lui & ſes ſujets de grands motifs de ſe plaindre des Hollandois.

Le Roi marcha par Charleroi vers Maſtricht avec près de cent-trente-mille hommes ; il commandoit la grande armée ; M. le Prince de Condé, que l'on nommoit M. le Prince, commandoit la ſeconde, & M. de Turenne la troiſiéme.

Les Hollandois, qui n'avoient que vingt-cinq-mille hommes, ne pouvoient mettre que de foibles garniſons dans les trente places où ils en avoient beſoin. Les maniéres hautaines dont pendant leur proſpérité ils avoient traité leurs voiſins moins puiſſans, firent que ces voiſins les virent avec plaiſir fort conſternés.

Le

Le Roi s'empara dans cette Campagne de trente-six villes, dont la plupart étoient fortifiées, de Tongres, de Mazeick, d'Orsois, de Burik, de Vesel, de Rhimbergue, d'Emeric, de Doetkam, d'Arnhem, de Schenck, de Duysbourg, de Deventer, de Groll, de Hardewick, d'Amersfort, de Kempen, de Rhenen, de Viane, d'Elbourg, de Vich, de Zwol, de Culembourg, de Vageningen, de Vars, de Lekem, de Hattem, de Zutphen, de St. André, de Varni, de Genep, de Nimégue, de Naerden, de Crêvecœur, de Bommel, de Bodegrave, de Swammerdam; les autres villes, pour se garantir de ce torrent inondérent la plus grande partie de leur pays, & les Magistrats d'Amsterdam mirent même en déliberation s'ils se rendroient au Roi.

Ce fut alors que les Hollandois sentirent combien leur faute étoit grande de n'avoir pas pris plutôt l'idée qu'ils devoient de la puissance formidable d'un

jeune Roi, qui commande en perſonne une nombreuſe armée, conſeillé tantôt par de jeunes étourdis ſes Courtiſans qui veulent ſe diſtinguer à l'envi par des entrepriſes courageuſes & difficiles, & de n'avoir pas fait dès 1664. & 1665. des ligues défenſives de garantie réciproque contre la France, en s'uniſſant avec l'Eſpagne pour empêcher le Roi de faire les grandes conquêtes qu'il fit dans les Pays-Bas Eſpagnols en 1667.

Au reſte les grands & rapides avantages du Roi ſur les Hollandois ne tardérent pas à donner de grandes inquiétudes à leurs voiſins, & à les rendre plus faciles à ſe liguer avec eux, moins pour le ſalut de cette République, que pour leur propre conſervation. On parla de paix, & le Roi craignant à ſon tour le nombre & les forces des Souverains qui ſe liguoient, ſe rendit plus facile ſur les conditions d'un traité de paix.

Roun

Pour l'ordinaire les Souverains songent à se liguer pour leur conservation réciproque quand il n'en est plus tems, & les Républicains Hollandois, pour avoir épargné deux ou trois millions, à faire de fortes ligues défensives dans les tems favorables en plusieurs années, dépensérent plus de soixante millions d'extraordinaire, & furent obligés de reprendre un Stathouder, ou Commandant Général des Etats, qui pour les gouverner despotiquement commença prudemment par faire tuer deux ou trois douzaines des principaux Magistrats & Officiers Républicains, entr'autres le grand Pensionaire de Witt & son frére. Voilà ce que causérent à la République des épargnes pernicieuses, & des défauts de lumiére dans les Magistrats, pour se faire une idée juste de la puissance & de la force des Souverains voisins à qui ils pouvoient avoir à faire.

D'un autre côté si le Roi dans la cam-

pagne

pagne de 1672. s'étoit contenté de faire ſauter les fortifications de toutes les places qu'il prit ſur la République, qu'il eût ramené ſon armée en France & licentié ſes troupes, il auroit ſuffiſamment humilié les Hollandois au gré de tous leurs voiſins, & n'auroit inſpiré à aucun voiſin aucune crainte de vouloir faire des conquêtes à leurs dépens; l'Eſpagne, l'Angleterre vengées, aucun Potentat ne ſe fût remué pour aider aux Hollandois à ſe venger à leur tour, & la guerre étoit finie.

Mais ce n'étoit pas le compte de Louvois. Colbert ſon rival, qui avoit ſoin des finances & du miniſtére intérieur de l'Etat, eût eu plus de crédit que jamais dans la paix; il falloit donc pour perpétuer la guerre que Louvois inſpirât au Roi de vouloir garder des conquêtes en Hollande, pour porter l'Eſpagne & la Maiſon d'Autriche à ſe liguer étroitement, pour faire reſtituer ces conquêtes

par

par le Conquérant, pour l'abaiſſer à ſon tour, & pour n'avoir plus à craindre un voiſin ſi facile à ſe mettre en humeur de conquérir. Ainſi Louvois perſuada le Roi de garder ſes conquêtes, & même d'en faire d'autres l'année ſuivante, pour ſe dédommager d'une partie des fraix de la guerre.

Louvois gagnoit deux points importans : il accoutumoit le Roi aux projets de guerre & de conquêtes; & il donnoit au reſte de l'Europe l'idée du Roi comme d'un Prince très puiſſant, qui, ſans ſe ſoucier d'exécuter ſes traités, aſpiroit à la Monarchie de l'Europe; & l'on peut dire que Louvois ne réuſſit que trop bien dans ſon deſſein; il prouva à tout le monde la puiſſance, l'ambition & le peu d'exactitude de ſon Maître à exécuter ſes promeſſes, & cette opinion publique fut le principal reſſort dont le Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, ſe ſervit pour unir toute l'Euro-

l'Europe contre le Roi quinze ou ſeize ans après dans la ligue d'Augsbourg, pour le mettre pluſieurs fois en divers tems ſur le bord du précipice, dont l'on peut dire que l'Etat ne s'eſt ſauvé que par des conjonctures qni tiennent du merveilleux, & en montrant à ſon tour malgré lui ſa foibleſſe; & effectivement nous ne prouvames que trop bien en 1712. quarante ans après, qu'il n'y avoit plus rien à craindre pour l'Europe de la ſupériorité de notre puiſſance autrefois ſi formidable.

Le Conſeil de cette année fut ſi occupé de guerres & de nouveaux préparatifs pour la campagne ſuivante, que l'on n'en vit rien ſortir pour l'utilité intérieure de l'Etat, mais ſeulement des Edits pour de nouvelles impoſitions néceſſaires pour faire la campagne ſuivante.

Il paroît par les plaiſirs que le Roi avoit pris dans les divers ſuccès qu'il avoit eu contre les Hollandois, que ſon princi-

principal but étoit de leur montrer sa grande puissance à eux & à toute l'Europe, ce qui n'a rien de glorieux & de digne de louange; s'applaudir d'être plus puissant que les autres, c'est une vanité, c'est une gloriole; mais la vraie gloire, la grande gloire, la distinction la plus précieuse entre ses pareils, c'est de faire le meilleur usage qu'il est possible de la supériorité de sa puissance, tant pour augmenter le bonheur de ses sujets, que pour se faire estimer & aimer de ses voisins.

Je conviens que si le Roi s'en fût tenu au desir de venger ses voisins des insultes qu'ils avoient reçuës des maniéres hautaines de ceux qui gouvernoient la République de Hollande, & d'humimilier cette Nation, en lui ôtant une partie de ses fortifications, c'étoit un emploi juste de sa grande puissance; mais dès que dans les conférences pour la paix, le Roi parle de dédommagement

& de garder des conquêtes, le moins clair-voyant voit que ce n'eſt plus l'intérêt public ni l'intérêt de la juſtice qui l'a mis en mouvement, ce n'eſt plus qu'un intérêt particulier, ce n'eſt plus un Héros, ce n'eſt plus pour les ſentimens qu'un homme du commun qui ne penſe pas d'une maniére plus élevée que des bourgeois, tels qu'étoient ſes Miniſtres.

Si le Roi ſe fût chargé de faire rendre juſtice aux Souverains foibles par les Souverains puiſſans & injuſtes, il eût eu également le plaiſir de prouver à l'Europe ſa grande puiſſance, & il eût joui de la gloire d'en faire un emploi glorieux & utile au public; il eût prouvé démonſtrativement ſon grand deſintéreſſement, & par conſéquent ſon grand amour pour la juſtice. Tel eſt le plus bel emploi de la puiſſance d'un Souverain, parce que c'eſt un acte de grande bienfaiſance que de faire rendre à ſes propres dépens juſtice au plus foible : Voilà

Voilà le vrai héroïſme, qui ſera toujours inconnu à ceux qui penſent en bourgeois.

Il y avoit en ce tems-là, & il y aura toujours aſſez d'injuſtices pareilles que les Souverains puiſſants font aux foibles, & des injuſtices encore plus grandes que ne pouvoient être les maniéres fieres & hautaines dont les Hollandois traitoient les autres Souverains.

Ce n'eſt pas une vérité bien difficile à voir comme vérité, que ce n'eſt pas la ſupériorité de puiſſance qui eſt digne de louange, mais ſeulement le noble uſage de cette ſupériorité pour faire régner la juſtice, pour diminuer les maux des hommes & pour en augmenter les biens.

Tibére, Néron, Attila, ces hommes ſi infames, ont eu plus que Louis XIV. cette grande ſupériorité de puiſſance ſur leurs voiſins; ont-ils pour cela mérité aucunes louanges? Cependant cette vérité

rité ne fut connue par Louis XIV. que vers la fin de sa vie; lorsque sa puissance étoit extrémement diminuée, & lorsqu'au lit de la mort il recommanda si fort au Roi son successeur de ne pas l'imiter dans ses folles entreprises de guerre.

Au reste, je suis persuadé que si quelqu'un lui eût demandé s'il croyoit ces maximes vrayes, il lui eût répondu qu'oui. Mais que sert dans la conduite une vérité que l'on ne connoit que par spéculation, & de la pointe de l'esprit? de quelle force peut-elle être contre les préjugés du vulgaire qui croit tout le contraire, & que rien n'est si beau & si glorieux que d'avoir une grande supériorité de puissance & de la faire sentir aux autres en leur faisant du mal.

Le Roi n'avoit eu qu'une mauvaise éducation, dans laquelle les grandes & importantes vérités n'avoient pas assez

été répétées & prouvées en diverses maniéres; elles ne l'avoient pas été la centiéme partie de fois qu'elles auroient dû l'être pour former de bonnes habitudes; pouvoit-il alors avoir des habitudes assez fortes pour résister au torrent des préjugés faux de la grande multitude de jeunes Courtisans & d'habiles flatteurs qui l'environnoient du matin jusqu'au soir en 1672?

J'avoue que de ce côté-là on doit être très indulgent envers les Rois du commun, qui n'ont pas eu le bonheur d'une excellente éducation, qui enseigne aux écoliers en quoi consiste la vertu, & quelles sont les actions & les entreprises qui méritent véritablement une belle réputation & de grandes louanges.

Cela prouve que pour jouer un grand rolle en Europe, & pour empêcher les guerres & faire rendre justice aux moins forts, il faut plusieurs conditions. 1°. Il faut être puissamment armé. 2°. Il faut

faut être instruit à fond des contestations des Souverains. 3°. Il faut que le Roi juste leur déclare qu'il sera pour celui qui ne fera aucune hostilité & qui offrira l'arbitrage. 4°. Il faut que ce Médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ses pertes & de ses dépenses, & se contente du seul plaisir de conserver la paix & l'alliance entre les voisins. 5°. Il faut qu'il ne songe qu'à l'honneur de leur épargner les dépenses & les pertes que cause la guerre.

Or il n'y a qu'un grand homme qui puisse penser ainsi; un homme du commun ne sauroit monter si haut, surtout lorsqu'il n'a que des Ministres, qui avec de l'esprit & de l'habileté n'ont que des ames vulgaires.

ANNÉE 1673.

La République de Hollande représenta si bien à l'Espagne, à l'Empereur, & à l'Electeur de Brandebourg l'intérêt qu'ils avoient

avoient tous d'arrêter les conquêtes des François, qu'ils se déclarérent en sa faveur; aussi la France se contenta de prendre Mastricht & d'abandonner le reste des places qu'elle avoit en Hollande pour garantir elle-même ses propres frontiéres.

Il y eut aussi divers combats sur mer, qui, à leur ordinaire, coûtérent beaucoup & ne décidérent de rien.

Les Allemands prirent Bonn sur l'Electeur de Cologne Allié de la France, & les deux partis opposés commencérent à avoir tantôt de bons, tantôt de mauvais succès, & à combattre avec une égalité d'autant plus ruineuse qu'elle étoit durable.

Cette Alliance des Princes voisins contre la France ne surprit personne, & comme chacun s'y attendoit, le Roi pouvoit facilement la deviner un an devant, éviter de donner des allarmes à l'Europe, éviter la réputation de voisin inquiet, ambitieux, impatient, turbulent,

lent, injuste, qui vouloit avec hauteur imposer des loix à ses voisins; il pouvoit au contraire s'en faire aimer, & s'en faire respecter comme le protecteur des foibles, & comme médiateur & arbitre desintéressé; il pouvoit éviter la nécessité de ruiner son peuple par des augmentations d'impôts; il pouvoit au contraire travailler à l'enrichir par l'augmentation du commerce de ses sujets, par l'amélioration des finances, par le perfectionnement de l'éducation de la jeunesse, par les beaux chemins, par les canaux, par de bons réglemens, & de bons établissemens pour l'intérieur de l'Etat, tel que pouvoit être l'établissement du scrutin perfectionné.

Mais Louvois, jeune Ministre de la guerre, lui inspira des desirs tout opposés, c'est-à-dire, le desir de soumettre ses voisins par la supériorité de ses armes, ce qui étoit impossible sans la supériorité des finances, & sans la supério-

périorité du commerce, furtout contre des peuples plus nombreux, fecourus par l'argent des Nations riches & commerçantes.

Ce furent cependant ces fauffes idées avec lefquelles Louvois entraina le Roi dans des entreprifes guerriéres, dans lefquelles il n'a remporté qu'une réputation odieufe à fes voifins, & très onéreufe à fes fujets, en comparaifon de celle qu'il auroit pu acquérir avec la moitié moins de dépenfes, en fe contentant de ce qu'il poffédoit par des négociations pour entretenir la paix en Europe, & par de bons projets propres à bonifier durant la paix l'intérieur de fon Etat.

Colbert forma cette année un établiffement utile à l'Etat, ce fut le *Jardin Royal*, où l'on fait des leçons publiques d'Anatomie, de Chymie, & de Botanique.

Le Roi par les foins de ce Miniftre

fit aussi une Ordonnance sur le Commerce, & une autre sur les fraix de Justice, qui remédiérent à un grand nombre de petits abus.

Il y eut encore une Ordonnance pour établir dans chaque Bailliage ou Sénéchaussée un Greffe, où celui qui vouloit avoir une hypothéque sur un fonds de tel Bailliage devoit faire enrégistrer son titre ; mais comme à cause de la guerre cet Edit regardoit moins l'intérêt public que des taxes & subsides pour continuer une guerre qui n'étoit nullement nécessaire, le Roi trouva de la résistance à l'enrégistrement de cet Edit au Parlement ; car les bonnes loix, lorsqu'elles sont faites dans des vûes de lever de nouveaux impôts sur le peuple, deviennent bientôt mauvaises & nuisibles aux sujets.

ANNE'E 1674.

Les deux partis avoient choisi Cologne

gne pour conférer de la paix, ſous la médiation du Roi de Suéde; mais l'Empereur, piqué de ce que le Prince de Furſtemberg comme Plénipotentiaire de Cologne Allié de la France mettoit perpétuellement des obſtacles à ſes deſſeins, le fit enlever de Cologne, & le fit mettre en priſon à Neuſtad. Cet enlévement fait contre le droit des gens fit rompre les conférences, qui ne recommencérent que trois ans après à Nimégue.

Cependant le Roi fit la conquête de la Franche-Comté, avant que les Impériaux puſſent paſſer le Rhin; enfin ils le paſſérent au nombre de ſoixante & dix mille hommes, & ſur la fin de la campagne prirent leur quartier d'hyver en Alſace.

Mr. de Turenne les laiſſa établir; mais dans le mois de Décembre, il raſſembla ſes quartiers en Lorraine, & fit de ſi belles marches, qu'avec quinze ou ſeize mille hommes étant arrivé du cô-

té de Béfort, il battit leurs quartiers l'un après l'autre, & les obligea d'aller prendre d'autres quartiers dans leur propre pays à l'orient du Rhin.

Les bons François murmuroient de ce que l'on donnoit si peu de troupes à commander au meilleur Général de France; mais Louvois haïssoit Mr. de Turenne, & méprisoit la capacité qu'il prétendoit avoir déja acquise dans l'art militaire.

Ce Ministre avoit mis dans l'esprit du Roi de gouverner lui-même les armées avec des projets de campagne & des couriers, ce qui étoit impossible, parce que les occasions de battre l'ennemi ou de l'éviter se perdent en peu d'heures, & parce qu'il faut pouvoir changer de plan promtement selon les événemens journaliers de la guerre. Aussi Mr. de Turenne mettoit-il quelquefois dans sa poche les paquets qu'il recevoit de la Cour, & ne les lisoit que le lendemain,

en

en disant : „ C'est à ceux qui sont sur
„ les lieux à juger de ce qu'il faut y
„ faire jour par jour,

Les Hollandois firent de grands armemens sur mer, qui leur coutérent beaucoup ; car on dit qu'ils avoient près de cent vaisseaux armés ; mais ils n'eurent aucun succès ni à Bellisle, ni à la Martinique, & perdirent inutilement plus de vingt millions de dépense. Ainsi il arriva que cette année chaque parti dépensa beaucoup, & se fit beaucoup de mal sans faire aucun véritable profit, ni aucun progrès pour terminer leurs différends.

On ne vit cette année aucun réglement, aucun établissement pour l'utilité publique ; toute l'attention du Conseil & toutes les finances ne regardoient que la guerre, que nous avions entreprise si mal à propos, & qui, au lieu de procurer une grande utilité au public, (ce qui est le but d'un bon Gouvernement)

caufoit au contraire à plufieurs Nations des maux innombrables, de forte que l'on peut dire, que fi par le moyen de la guerre le Roi vifoit à augmenter le bien public, il s'égaroit au point d'aller droit à l'oppofite de fon but; & s'il ne vifoit pas à ce but, il ne méritoit pas d'être loüé comme bon Roi.

Ce fut cette année que Mr. le Prince donna la terrible bataille de Senef en Flandre, dans laquelle il y eut tant de troupes & de braves Officiers tués de part & d'autre, fans aucune décifion.

Colbert voyant la guerre s'allumer de plus en plus, fe vit alors obligé de chercher les moyens de foutenir le plus qu'il pouvoit les nouvelles dépenfes où la guerre engageoit le Royaume. Ainfi on ne vit plus qu'Edits burfaux pour trouver de l'argent; on vit la création de huit nouveaux Maîtres des Requêtes, la création des offices de Jaugeurs, des taxes fur les Officiers de Judicature,

des

des taxes ſur l'étain, ſur la vaiſſelle d'or & d'argent, ſur les contracts d'échange. On vit de nouvelles créations de plus de trois cent petits Offices ſur les ports de Paris, création de nouveaux Procureurs, taxes ſur le papier marqué, taxes ſur le tabac, taxes ſur les conſignations, ſur les bois de Normandie, ſur le *prétexte* du tiers & du dixiéme denier; création de nouveaux gages ſur les offices de Judicature; création d'un million de rentes ſur la ville.

Ce dernier expédient de création de rentes ſur la ville parut dans la ſuite le plus facile & le moins onéreux. Telles étoient les malheureuſes ſuites d'une guerre très coûteuſe, entrepriſe ſans aucun fondement légitime.

ANNÉE 1675.

Monſieur de Turenne fit la guerre juſqu'à la fin de Janvier de cette année; & comme le Roi, par les conſeils

de Louvois, ne lui donnoit que peu de troupes à commander l'été, il faloit qu'avec sa grande capacité il regagnat l'hyver sur les ennemis ce qu'ils avoient gagné l'été par leur grande supériorité; ainsi il avoit l'avantage d'être de meilleure heure qu'eux en campagne & de pouvoir rassembler ses troupes l'hyver, faculté que n'avoit pas Montecuculi habile Général Allemand, parce que les Colonels & les Officiers des Régiments Allemands sont bien moins dépendants de leur Général que les Colonels & les Officiers des Régimens François.

Cependant Mr. de Turenne ayant passé le Rhin dans le mois de Juillet, espéroit, quoique plus foible, battre Montecuculi; il avoit pour cela fait ses dispositions de maniére qu'on lui entendit dire en parlant des ennemis, „ Ils sont „ enfin venus où je désirois qu'ils vinssent; mais étant monté sur une hauteur avec quelques Officiers pour découvrir leurs

leurs mouvements & pour placer une batterie, les ennemis qui commençoient à décamper, firent encore une derniére décharge d'une batterie qu'ils avoient dans le voisinage de cette hauteur, & un boulet perdu & tiré de fort loin emporta le bras de Saint-Hilaire Lieutenant Général d'Artillerie, & donna dans l'estomach de Mr. De Turenne, qui tomba mort sur la place à soixante & quatre ans.

Telle fut la fin glorieuse de la vie d'un homme très célébre, & qui, à mon avis, mériteroit le nom de *Grand*, s'il n'avoit pas quitté le parti de la Cour vingt ans auparavant, pour suivre imprudemment la folle ambition de son frére aîné, durant les guerres civiles de la Fronde dans la minorité du Roi Louis XIV.

Le grand homme ne se prête jamais aux desseins de ceux qui cherchent à troubler la tranquilité intérieure de leur

patrie par des revoltes; il employe toujours volontiers, au contraire, ses talents à soumettre promtement les revoltés & à maintenir la paix intérieure; parce que le plus grand malheur d'un Etat c'est la guerre entre citoyens.

Les fautes d'un Ministre Général causent à la vérité quelques malheurs dans l'Etat, mais ils ne sont rien en comparaison des malheurs que cause une guerre civile; ainsi ce sera toujours à mes yeux une horrible tache dans la vie de Mr. de Turenne, d'avoir suivi seulement un an ou deux le parti des perturbateurs du repos public, & d'avoir servi contre sa patrie, sous les Chefs des séditieux qui arméṙent les François contre les François.

Montecuculi fut averti une heure après de la mort de Turenne, & fit revenir les bagages qui avoient commencé à défiler: les deux Lieutenants Généraux de l'armée de Mr. de Turenne ne songérent:

rent qu'à repaſſer promtement le Rhin, & à ſe tenir ſur la défenſive en Alſace; la conſternation fut grande dans cette armée, & bientôt après dans tout le Royaume; il n'y eut que Louvois qui crut avoir beaucoup gagné par cette mort. Mr. le Prince qui étoit en Flandre eut ordre de venir commander l'armée de Mr. de Turenne, qui fut promtement fortifiée de douze ou quinze mille hommes.

La campagne ſe paſſa dans une eſpéce d'égalité d'avantages & de déſavantages dans les différens endroits où il y avoit des armées.

Pour fournir à la grande dépenſe où Louvois avoit engagé le Royaume, il fallut créer de nouveaux impôts, & tel fut l'impôt du papier marqué, qui excita une revolte à Rennes & à Bordeaux; & comme les deux Parlemens de ces deux villes furent ſoupçonnés d'avoir favoriſé ces revoltes, ils furent transférés, & la ſédition ſe calma.

Les Anglois retirérent leurs troupes de nôtre armée, & le Roi d'Angleterre s'offrit aux deux partis pour Médiateur de la paix; il fut accepté, & l'on convint de Nimégue pour le lieu des Conférences; on commençoit de part & d'autre à se lasser de la grande dépense & des grands embarras de la guerre, mais ce commencement de lassitude n'opéra aucune suspension d'armes.

Nul réglement, nul établissement en faveur de l'intérieur du Royaume; mais il parut un Edit bursal pour des taxes sur ceux qui avoient acquis des terres du Clergé.

Le Roi créa aussi cette année un nouveau million de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, au payement desquelles il affecta le revenu de ses Fermes; & il créa aussi un nouveau million de gages annuels, que l'on força les Officiers de Justice d'acquérir malgré eux; ces deux articles apportoient au Roi quarante millions,

lions, c'étoient deux millions de rente dont l'Etat demeuroit chargé pour toujours.

Je ne disconviens pas que le Roi n'ait eu du plaisir à se venger des deux médailles Hollandoises; mais on ne disconviendra pas que les François achetérent bien cher ce plaisir du Roi.

ANNÉE 1676.

Les Conférences de Nimégue pour la paix étoient commencées, les Plénipotentiaires Médiateurs faisoient des propositions aux deux partis, mais on avançoit peu, parce que ces Plénipotentiaires n'avoient point obtenu de suspension d'armes: ainsi les bons ou les mauvais succès des armées les obligeoient à changer toutes les semaines leurs propositions. Ces Médiateurs n'avoient point obtenu cette suspension, parce qu'ils n'avoient point d'ordre de leurs Maîtres de se déclarer contre celui qui n'accepteroit pas

la

la ſuſpenſion, & effectivement les Anglois & les Suédois étoient aſſez puiſſans pour faire pancher beaucoup & tout d'un coup la balance, & pour rendre le parti en faveur duquel ils ſe déclareroient fort ſupérieur.

Mais peut-être que ces Médiateurs n'étoient pas fâchés de voir durer la guerre entre leurs voiſins qui pouvoient devenir leurs ennemis ; ce qui eſt bien ſûr, c'eſt qu'ils n'étoient pas fort ardens pour procurer la paix de l'Europe: Ainſi, il n'y avoit proprement que la grande laſſitude des deux partis oppoſés, & leur crainte réciproque d'être encore pis les années ſuivantes, qui puſſent les déterminer à accepter des propoſitions qui devoient leur paroître dures, & qu'il falloit pourtant accepter, pour finir la guerre dont la continuation leur étoit encore plus dure.

Cependant comme les François s'apperçurent qu'ils ne pourroient jamais garder-

der Liége & Huy, ils résolurent sagement d'en faire sauter les fortifications; conseil sage qu'ils eussent dû suivre quatre ans auparavant lorsqu'ils entrérent en Hollande, & lorsqu'ils prirent tant de places en deux ou trois mois.

Cette année mourut Ruyter d'une blessure qu'il reçut dans un combat naval près de Sicile contre les François: C'étoit le plus habile homme de mer qu'eussent les Hollandois; ils perdirent bientôt après à Palerme grand nombre de vaisseaux de guerre que leur brûlérent les François commandés par Du Quesne, malheur qui ne leur seroit pas arrivé si Ruyter avoit vécu.

Les François reprirent l'Isle de Cayenne sur les Hollandois, & les terres voisines qui sont dans le continent presque sous la ligne, & nous les possédons toujours: Ces pays fort chauds peuvent être utiles pour y faire croitre les arbres & les plantes, qui ne croissent bien que dans

les

les pays chauds, cotoniers, cacaotiers, poivriers, muscadiers, caneliers, caffetiers, tabacs, cannes de sucre &c. ; or il vaut mieux tirer ces denrées de son propre pays que des étrangers, 1°. parce que l'argent ne sort point du Royaume, 2°. parce que c'est un travail utile qui peut occuper beaucoup de familles, qui n'ont pas de travaux si utiles, ou qui manquent même de travaux.

Ce qui avoit beaucoup facilité les alliances défensives & offensives que les Hollandois avoient faites avec leurs alliés, c'est qu'ils leur payoient des subsides annuels très considérables depuis trois ans pour entretenir des troupes ; ils en payoient à l'Empereur, à l'Espagne, à l'Electeur Palatin, au Roi de Dannemarck, aux Princes de la Maison de Brunswick, à l'Evêque de Munster, au Prince de Neubourg & à d'autres Princes : ces subsides étoient très onéreux aux Hollandois ; ils vouloient s'en délivrer au

plutôt ;

plutôt ; & comme ils voyoient que leurs principaux Alliés différoient sous divers prétextes d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Nimégue, ils déclarérent qu'ils ne payeroient plus ces subsides, & qu'ils feroient leur paix séparément, s'ils ne se hâtoient de conclure avec les François, qui de leur côté étoient & paroissoient aussi fort pressés de faire la paix.

Nul réglement, nul établissement, nulle amélioration pour l'intérieur du Royaume, dans lequel cependant il y a tant d'améliorations considérables à faire.

ANNÉE 1677.

Le Roi, qui savoit que les Allemands ne quittent leur quartier d'hyver que dans le mois de Juin, se mit en campagne dès le mois de Février, avec le secours des grands magazins qu'il avoit assemblés l'été & l'automne.

Il attaqua Valenciennes, place très bien fortifiée, au commencement de Mars, & la

la prit par un hazard heureux. Les François ayant chassé les Espagnols d'un ouvrage détaché de la place, trouvérent la nuit un petit chemin qui menoit dans le fossé à une petite porte qui se trouva ouverte; il y avoit un petit escalier pour monter sur le rempart de la ville; l'Officier de garde fait filer ainsi sur le rempart de la ville environ deux à trois cent hommes, ils se saisissent de la garde d'une porte, abattent le pont levis, & appellent leurs camarades du déhors; tandis qu'une partie faisoit ferme & arrètoit quelques troupes de la garnison, les troupes du déhors entrérent & se rendirent maîtres de la place; le Roi par sa grande autorité empêcha qu'elle ne fût pillée, le siége en auroit duré plus d'un mois & & demi.

Le Roi prit encore Cambray & St. Omer en Flandre, Fribourg en Allemagne; mais ces conquêtes ne faisoient que donner des motifs puissans à tous ses voisins

ſins pour ſe liguer plus fortement enſemble, afin d'accabler par leur multitude un ennemi ſi formidable : Ce furent enfin ces mêmes conquêtes qui déterminérent l'Angleterre à ſe déclarer contre les François, s'ils n'acceptoient pas certaines conditions qu'ils propoſoient.

Les plus ſages diſoient qu'il eût mieux valu pour le Roi de faire moins de dépenſe, de ne rien attaquer, de ne rien prendre, de ſe tenir ſur la défenſive, de bien garnir les places, de laiſſer faire beaucoup de dépenſes aux Alliés pour en prendre une à la fin de la campagne, & ſe mettre en état de la reprendre, ou une autre équivalente, au commencement de la campagne ſuivante, avant qu'ils fuſſent ſortis de leurs quartiers.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce fut la déclaration que firent les Anglois, que de Médiateurs ils alloient devenir parties, & mettre ainſi une grande ſupériorité de forces du côté des ennemis,

mis, qui nous obligea à accepter l'année ſuivante leurs propoſitions d'accommodement.

Daligre Chancelier mourut, & le Roi mit à ſa place le vieux Le Tellier Secretaire d'Etat de la guerre, pére de Louvois; c'étoit un très habile Courtiſan, qui avoit inſtruit ſon fils à toujours louer le Roi par quelque endroit, & à lui faire croire qu'il étoit le plus ſage & le plus habile homme de l'Europe; il étoit venu à bout de lui perſuader que Sa Majeſté en ſavoit plus dans la guerre que les plus habiles Généraux, & qu'il étoit l'auteur de toutes les bonnes vües qui avoient réuſſi; Voilà pourquoi le Roi ſe plaiſoit plus à travailler avec Le Tellier & avec ſon fils qu'avec les autres Secretaires d'Etat: Mais le Tellier avoit encore une autre habileté: il diſoit au Roi tête à tête tout ce qui pouvoit faire naître des ſoupçons déſavantageux contre tous ceux pour qui le Roi marquoit quelque eſtime.

Un

Un jour le Roi lui loüoit la capacité & la probité de feu Mr. De Harlai, & disoit que ce seroit un bon Chancelier; il convint de tout, & même il y ajouta d'autres loüanges : mais cependant, *je craindrois*, ajouta-t-il, *que la cire ne devint pas molle entre ses mains.* Le Roi comprit à ce mot que Harlai résisteroit quelquefois à ses volontés, lorsqu'il faudroit sceller certains Edits; ainsi il ne songea plus à le donner pour successeur à Le Tellier.

Le Tellier après le Conseil restoit quelquefois un demi-quart d'heure seul avec le Roi, & ordinairement c'étoit pour rendre de mauvais offices à diverses personnes, mais toujours sous le prétexte de consulter le Roi comme un oracle de sagesse.

Un jour le Comte de Grammont, autre Courtisan fin & corrompu, le voyant sortir du cabinet du Roi, plus gai qu'à l'ordinaire, dit à un de ses amis; „ Il

„ me

» me ſemble que je vois ſortir une fouï-
» ne qui vient d'égorger une demi-dou-
» zaine de pigeons dans un colombier,
» & qui en ſort en ſe léchant encore les
» barbes.

On lui attribuoit pour maxime *qu'un habile voyageur doit ſonger à renverſer de bonne heure les arbres à droite & à gauche, de peur qu'ils ne viennent à tomber & à ſe rencontrer dans ſon chemin.*

C'eſt la maxime de tous les habiles ſcélérats de la Cour, qui ont, comme on voit, un furieux avantage ſur les gens vertueux pour avancer leur fortune à la Cour : auſſi eſt-il très rare qu'un homme vertueux & qui a des talents y réuſſiſſe & y reſte. Les Princes ne font que rire d'une médiſance délicate. Ainſi les méchants ruïnent bientôt dans leur eſprit les plus honnêtes gens de la Cour, c'eſt-à-dire qu'ils en banniſſent bientôt malgré eux la vertu & la vérité.

Le premier Préſident de Lamoignon

mou-

mourut cette année; c'étoit un Magiſtrat d'une grande réputation pour la probité & pour la capacité; lorſqu'il fut nommé Premier Préſident vers 1660. il vint remercier le Cardinal Mazarin, qui lui dit avec eſprit: *Monſieur, vous ne me devez point de remerciement; car ſi j'avois connu un homme plus digne de cette place que vous, je l'aurois nommé au Roi.*

Il avoit travaillé durant pluſieurs années dans des Conférences d'habiles gens à un ouvrage ſur le Droit François, qui auroit beaucoup diminué les ſources des procès s'il eût été achevé, ou ſi la Cour ſous la direction des Chanceliers avoit perpétué & autoriſé un pareil bureau.

Création d'un nouveau million de rentes ſur la ville.

Nouvelles taxes ſur les Contrôles.

Nul réglement nouveau ſur aucune des parties du Gouvernement. Les Miniſtres ne penſoient qu'à la guerre; & pour les autres habiles politiques, ou bien ils ne

travail-

travailloient à rien faute de récompenſes, que le Roi ne ſongeoit pas à promettre; ou bien les bons mémoires étoient rebutés par les Miniſtres, faute de loiſir pour les examiner, faute d'intérèt ſuffiſant pour faire valoir le travail d'autrui, faute d'autorité ſuffiſante pour les faire agréer au Conſeil, & faute de deniers ſuffiſans pour les faire exécuter.

ANNE'E 1678.

Pour preſſer davantage les Hollandois & les Eſpagnols de conclure ſéparément la paix, le Roi réſolut de prendre Gand & Ypres ſur la fin de l'hyver, avant que les ennemis puſſent mettre en campagne; & il les prit dans le mois de Mars; & pour avancer la ſignature de la paix, il fit un projet des articles qu'il ſigna, mandant à ſes Plénipotentiaires que c'étoit ſon dernier mot; les Hollandois preſſérent fort leurs Alliés de les accepter, & déclarérent que comme ces conditions leur paroiſ-

paroiſſoient raiſonnables, ils ſigneroient leur paix ſéparément le dix d'Août, & effectivement ils ſignérent le ſoir avant minuit.

Mais le Prince d'Orange, Stathouder des Hollandois même, avec cinquante mille hommes tâcha de ſurprendre les François commandés par Mr. de Luxembourg, campés à Saint Denis en Flandres; il donna un combat le quatorziéme Août malgré la paix ſignée.

Son plan étoit que s'il remportoit une victoire complette, il feroit faire une paix plus avantageuſe pour les Alliés, & que s'il perdoit la bataille, ce qui étoit ſigné ne laiſſeroit pas de ſubſiſter; c'étoit le raiſonnement d'un jeune Prince de vingt-huit ans, qui haïſſoit perſonnellement le Roi, & qui alloit perdre preſque toute ſon autorité par la paix. Le ſuccès du combat fut à peu près égal des deux côtés, & le lendemain la paix fut publiée dans les deux armées; mais l'Eſpagne ne

 ſigna

ſigna les articles qu'un mois après.

La paix étant ſignée avec les Hollandois & les Eſpagnols, le Roi n'eut pour ennemis que l'Empereur, le Roi de Dannemarck, l'Electeur de Brandebourg, & quelques Princes d'Allemagne; & il n'avoit plus d'autre intérêt à la continuation de la guerre, que pour faire rendre les places qu'ils avoient priſes ſur le Roi de Suéde ſon allié.

C'eſt ainſi que finit une guerre de ſix ans, dans laquelle le Roi endetta le Royaume de rentes, ou tira de ſes ſujets plus de deux-cent millions de livres de vingt-huit livres au marc, qui valent plus de trois cent cinquante millions de nôtre monnoye préſente qui eſt à quarante-neuf livres le marc; il perdit plus de quatre-vingt mille hommes, & ce qu'il acquit ne vaut pas vingt millions une fois payés.

Mais ſa plus grande perte, ce fut la perte de ſa réputation de bon Roi & de bon voiſin; car on ne le regarda plus

dans

dans toute l'Europe, que comme un voisin fâcheux, inquiet, d'une ambition injuste, qui veut s'aggrandir aux dépens de ses voisins, & qui n'a point d'exactitude pour tenir ses promesses : réputation à laquelle il doit les plus grands chagrins des derniéres années de sa vie. Car ç'a été cette réputation & la guerre postérieure qui produisirent la ligue d'Augsbourg, où toute l'Europe se ligua contre lui, & qui a causé la misère de son Royaume & la ruïne d'une infinité de Créanciers de l'Etat. Ne valoit-il pas mieux avoir assez de sagesse pour savoir mépriser le faste impertinent des deux médailles Hollandoises, rejetter les idées de violer ses promesses de renonciation aux droits de la Reine, & se charger du personnage de pacificateur de l'Europe que lui avoit tant conseillé & si sagement le Cardinal Mazarin? Mais Louvois jaloux du crédit de Colbert vouloit s'enrichir; il vouloit être le principal Ministre, & pour cela il lui faloit

de la guerre ; il ne lui importoit pas que le Roi perdit la réputation de Prince juste, ni qu'il fût haï & détesté dans toute l'Europe ; il ne lui importoit pas que la plupart des familles nobles eussent à pleurer leurs parens & leurs amis ; il ne lui importoit en rien que les peuples fussent réduits à la misére par de grandes impositions ; mais il lui importoit beaucoup de s'enrichir, d'avoir beaucoup d'autorité dans le Royaume, & de pouvoir satisfaire son ambition ; telle est l'origine de nos premiers & de nos derniers malheurs.

ANNÉE 1679.

L'Empereur sentit bien qu'il ne pourroit pas longtems soutenir seul la guerre avec égalité contre les François, qui venoient de prendre Nuitz sur le Rhin ; ainsi il signa la paix le cinquiéme Février.

L'Electeur de Brandebourg, à qui les François venoient de prendre diverses places, & le Roi de Dannemarck, furent bien

fâchés

fâchés de rendre toutes celles qu'ils avoient prises sur la Suéde à grands frais ; mais enfin ils signérent quatre ou cinq mois après, & ils perdirent ainsi le fruit de ces grandes dépenses, qu'ils se seroient épargnées s'ils avoient accepté la neutralité qui leur avoit été offerte.

Si l'Angleterre, le Dannemarck, la Suéde, le Brandebourg, Hanovre, & les autres Princes avoit fait trois on quatre ans auparavant une ligue pour se déclarer Médiateurs & pour faire accepter aux deux partis la suspension, & ensuite des propositions raisonnables, en menaçant de se déclarer contre le parti qui refuseroit la suspension & les articles proposés par les Médiateurs, ils auroient d'abord obtenu une suspension d'armes, & auroient ensuite procuré la même paix ; car ils auroient été en état de mettre une supériorité décisive dans le parti pour lequel ils se seroient déclarés.

Mais pour cela il eût fallu qu'ils eus-

ſent fait la dépenſe d'un armement, & la plupart des Princes ne ſont pas aſſez habiles pour voir que la dépenſe néceſſaire pour être juge & arbitre déſintéreſſé eſt une dépenſe néceſſaire pour tout Souverain qui veut avoir ſûreté de conſerver la paix entre ſes voiſins par la voye de l'arbitrage.

Ce ſeroit le ſeul parti ſage & honorable que les Princes voiſins devroient prendre dans une pareille conjoncture. Il faut commencer par éteindre le feu de la guerre par des ſuſpenſions d'hoſtilité, de peur que l'embraſement ne s'étende au grand préjudice des Médiateurs mêmes ; car quand il eſt bien allumé, c'eſt un torrent qu'il eſt quelquefois impoſſible d'arrêter.

Si l'on veut bien examiner les foibles origines des grands Conquérans anciens, on verra qu'il auroit été très facile aux voiſins de s'unir pour obtenir des deux partis par une pareille menace la ſuſpenſion

ſion réciproque des hoſtilités, & que faute de cette attention de la part des Puiſſances voiſines à empêcher ou à éteindre le premier petit embraſement, elles ont été envelopées elles-mêmes bientôt après dans l'embraſement général par ces célébres conquérans.

Colbert, qui avoit la Marine dans ſon département, détermina le Roi à faire un port à Rochefort à l'embouchure de la Charente, & l'on y dépenſa plus de vingt millions de livres à vingt-huit livres le marc, pour faire un port très mal placé, très mal ſain pour les Officiers & pour les matelots, & dans lequel les vaiſſeaux ſe pourriſſent promtement. Il valoit mieux employer cette ſomme à aggrandir celui de Breſt, ou à faire un port à la Hogue en baſſe Normandie à l'entrée de la Manche; mais les incommodités de Rochefort ne furent pas prévuës, les avantages des autres endroits ne furent point balancés; quelques intérêts particuliers des parens

de Colbert s'y opposérent, & l'on fit une très grande dépense qui ne rapporta que très peu de profit. Cependant cela valoit bien la peine d'assembler un Conseil d'Officiers de marine, & de comparer les divers plans & les divers mémoires ; ce qui étoit la seule voye avec laquelle le Roi & le Ministre auroient pu découvrir la vérité par le secours de la contradiction.

Cette année Colbert fit rétablir & perfectionner les Ecoles de Droit ; cet établissement valoit mieux que ce qui avoit précédé ; mais il eût fallu en même tems établir un Conseil, un bureau perpétuel pour former peu à peu sur chaque matiére un corps de Droit François, comme Justinien avoit formé autrefois un corps de Droit Romain ; & ce Conseil du Droit François auroit beaucoup mieux dirigé les Ecoles de Droit, & auroit pu trouver les moyens de faire cesser beaucoup de sources de procès.

Cette année mourut un homme célé-

bre

bre par les malheurs qu'il avoit causés à l'Etat dans les guerres civiles de la minorité du Roi Louis XIV. & par la pénitence qu'il en fit douze ou quinze ans avant sa mort : c'étoit le Cardinal de Retz, qui a écrit avec tant de délicatesse & si peu d'exactitude l'histoire de ces guerres civiles, & qui s'y peint lui-même comme un habile brouillon, qui, par haine & par jalousie contre le Cardinal Mazarin, engagea le Parlement de Paris & les bourgeois à la révolte contre la Cour : il avoit beaucoup d'esprit & beaucoup de talents pour les intrigues ; mais comme il faisoit plus de cas des grandes places que de la véritable gloire, il prit le parti des mécontents & des séditieux, de sorte qu'il eût mieux valu pour la France sa patrie, ou qu'il fût né sans talents, ou qu'il ne fût point né du tout : tel fut le pernicieux usage qu'il fit de ses talents pour le malheur de ses concitoyens.

L'Edit pour la réformation des Ecoles de Droit apportoit de l'utilité au Royaume; mais au lieu d'examens & de théſes, il eût mieux valu dans une claſſe de trente écoliers qui ſe connoiſſent faire tirer au ſcrutin ceux qui doivent monter à la claſſe ſupérieure.

Il parut auſſi un Edit contre les duels, & des réglemens des Maréchaux de France ſur le point d'honneur; mais j'ai montré ailleurs qu'il faloit commencer par déraciner l'opinion impertinente du peuple ſur le déshonneur.

Le Roi qui ſongeoit à bâtir à Verſailles créa deux millions de rente ſur la ville, & en tira quarante millions, & chargea ainſi ſon peuple de deux millions de rente, qui ne lui rapportoient pas cent livres de rente. Pour juger ſi en cela il étoit Roi juſte envers ſes ſujets, il n'auroit eu qu'à ſe demander à lui-même, Si j'étoit ſujet, ferois-je bien aiſe que le Roi fit de grandes dépenſes

en

en bâtimens à mes dépens? Eſt-il juſte qu'il employe mon bien à ſatisfaire des fantaiſies ſi couteuſes? *Ne faites point contre un autre plus foible ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, s'il étoit plus fort que vous.* Cette premiére régle de toute ſocieté, c'eſt l'équité même; elle ſubſiſte & ſubſiſtera toujours pour tout le monde, ſoit entre citoyen & citoyen, ſoit entre Roi & Roi, ſoit entre Roi & ſujet; tout Roi qui fait des injuſtices en cela, n'eſt pas Roi bienfaiſant.

ANNE'E 1680.

Le Roi licentia beaucoup de troupes; mais Louvois le détermina à employer le fonds annuel des troupes reformées en fortifications; ainſi les ſubſides ne furent preſque point diminués. On fortifia donc Saarlouis, Landau, Huningue, Phalsbourg du côté d'Allemagne. Il eût travaillé beaucoup plus utilement pour la

fûreté de fon Royaume de travailler à établir la Diéte Européane pour terminer fans guerre & par arbitrage les différends futurs entre lui & fes voifins, & de laiffer à fes peuples, en diminuant leurs impôts, les moyens de rétablir leur commerce, & de mieux cultiver leurs terres; mais Louvois, qui vouloit recommencer la guerre dans peu, n'avoit garde de donner des vuës pour rendre la paix perpétuelle.

Si le Roi avoit pris le parti de rechercher avec politeffe tous les Souverains d'Europe, il auroit rétabli fa réputation & fon crédit parmi eux, & auroit eu à beaucoup moins de fraïx par fes fages alliances une fûreté incomparablement plus grande pour conferver fes frontiéres en entier, qu'il ne pouvoit jamais en avoir par ce grand nombre de fortifications, où il a dépenfé durant fon régne des fommes immenfes, & même pour

quan-

quantité de places qu'il a été obligé de rendre à ses ennemis.

Etant allié avec tous pour leur conservation réciproque, il n'auroit point eu d'ennemis à craindre, & par conséquent point de places à fortifier; il n'auroit eu que des Négociateurs & des Médiateurs à entretenir dans toutes les Cours, ce qui n'eût pas monté à la vingtiéme partie de ce qu'il lui en a couté en fortifications.

Seignelai fils de Colbert étoit déja Sécretaire d'Etat avec le département de la Marine; c'étoit un autre jeune ambitieux qui vouloit de son côté se rendre important & même nécessaire; & comme il étoit éloquent, il eût pris un grand ascendant sur l'esprit du Roi, mais il n'avoit pas l'humeur plus pacifique que Louvois. Il s'étoit de bonne heure mis dans la tête de devenir Maréchal de France & Duc & Pair; c'est ainsi que Louis XIV. fut une partie de sa vie le jouet

de

de ces deux Miniſtres, qui, au lieu de viſer à augmenter le bonheur de leur patrie & la réputation du Roi du côté de la juſtice & de la bienfaiſance, ne ſongeoient qu'à leurs intérêts particuliers, & à laiſſer, aux dépens du Roi & de la Nation, leurs maiſons riches & illuſtrées de dignités; ambition très vive, très commune, & qui leur fit ſouvent commettre de grandes injuſtices envers leur patrie.

M. le Dauphin épouſa cette année la Princeſſe de Bavière, dont il eut trois garçons; le cadet mort ſans enfans. L'aîné Duc de Bourgogne, devint Dauphin après la mort de ſon pére, & s'étant marié avec la Princeſſe de Savoye, il en eut le Roi LOUIS XV. à préſent régnant. Le ſecond eſt encor aujourdhui Roi d'Eſpagne.

Louvois fit cette année deux établiſſements qui rendirent le Roi très odieux aux Princes Allemands, & par contre-

coup

coup aux autres Nations de l'Europe: & je croirois volontiers, que c'étoit son but, pour faire bientôt renaître la guerre avec les Allemands, & avec les autres Princes nos voisins.

Il établit une Chambre à Metz, & une autre semblable à Brisac, pour juger quantité de Princes & de Seigneurs Allemands qui avoient des terres en Alsace. Les prétentions de Mr. de Louvois étoient assez souvent justes dans le fonds; mais ce qui revoltoit davantage, c'étoit les maniéres hautaines dont les Conseillers de ces Chambres écoutoient ceux qui se plaignoient, & les maniéres dures dont ils faisoient exécuter leurs jugements. Le Procureur Général de la Chambre de Metz avoit beaucoup d'esprit & de lumiéres, mais sans aucun principe d'équité, & tout dévoüé aux volontés de Louvois. Cet homme servit plus que personne à rendre le Roi odieux, par les poursuites vives & souvent injustes

justes contre les Seigneurs Allemands. Le Roi ne les auroit pas approuvées, s'il avoit pû sentir combien elles excitoient de haines vives parmi les Allemands & les autres étrangers contre sa domination.

Nouvelles défenses des jeux de hazard, mais mal observées.

Nouveau million de rente, créé malgré la paix sur la ville au denier vingt par vingt millions; non pour faire des ligues défensives, mais pour faire des fortifications, & pour bâtir Versailles.

ANNÉE 1681.

On commença à transporter des marchandises par le Canal de Languedoc, depuis la Garonne jusqu'au port de Cette dans la Méditerranée. Ce sont les héritiers de Mr. Ricquet qui ont soin de l'entretenir, & qui reçoivent les droits de péage réglés pour chaque marchandise, pour chaque bâteau &c.

Le

Le canal d'Orléans qui de la Loire passe par le canal d'Orléans, & vient dans la Seine vers Montargis, fut d'abord entrepris par une Compagnie qui en jouit trente ans au droit de feu Monsieur frére du Roi. C'est présentement M. le Duc d'Orléans qui en perçoit les droits, qui lui valent près de cent mille onces d'argent par an tous frais faits.

Il n'y a point assez de ces Canaux en France; ce seroit à l'Etat à en avancer les premiéres dépenses. Ils faciliteroient infiniment le commerce qui enrichit le vendeur, en lui procurant plus de débit de ses denrées, & qui enrichit l'acheteur & le consommateur qui achétent beaucoup moins cher les denrées transportées par un Canal, que si elles avoient été transportées par charroi.

Mais il faudroit que le bureau perpétuel qui aura soin des chemins, eût aussi l'inspection des Canaux. 1°. Pour faire préférer ceux qui sont plus avantageux.

geux. 2°. Pour faire récompenser les inventeurs & Ingénieurs qui donneroient les projets les plus importants & les mieux démontrés. 3°. Pour décider ou faire régler par des Commissaires, les dédommagements, & lever les obstacles du commerce par leurs décisions. 4°. Pour faire diminuer suffisamment les droits de péage.

La constitution présente des Etats ne permet pas à chacun des Ministres particuliers, d'avoir sous leur direction chacun quatre ou cinq bureaux pareils d'hommes choisis par scrutin entre leurs pareils, pour leur aider à bien gouverner les affaires de leur Ministére. Ainsi, jusqu'à ce que dans chaque Etat il y ait, à proportion du nombre de ses habitants, divers pareils Conseils consultatifs, il ne faut point se plaindre, ni des Souverains, ni de leurs Ministres, si la police est si lente à se perfectionner. Est-il raisonnable de leur demander de faire

re eux ſeuls des découvertes & des travaux, que cent-cinquante Conſeillers habiles & autant de grands génies laborieux, ſoit de la Capitale, ſoit des Provinces, auroient bien de la peine à faire eux-mêmes avec tout leur calme & tout leur loiſir?

Ce n'eſt pas qu'il n'y ait dans un Etat, ſurtout dans un grand Royaume, quantité de génies puiſſans, laborieux, méditatifs, inventifs, très propres à ſecourir ceux qui gouvernent, particuliérement s'ils étoient ſouvent en conférences, aiguiſés par la contradiction des uns, encouragés par la louange des autres : mais il y a un grand obſtacle à l'établiſſement de ces Conſeils conſultatifs : c'eſt la jalouſie naturelle des Miniſtres, qui à l'imitation du chien du jardinier, ne veulent pas permettre que d'autres faſſent dans leurs Conférences des examens qu'ils ne ſauroient faire eux-mêmes dans leur cabinet.

Il

Il eſt pourtant vrai, que ſi un Roi, pour former un pareil établiſſement, commençoit par donner à chacun de ſes Miniſtres vingt-mille onces d'argent de penſion pour lui & pour ſes enfants, afin de les engager à lui aider à le former, il en viendroit facilement à bout.

Il arriva cette année pluſieurs ſujets de diſputes avec la Cour de Rome. Le principal fut le droit de Régale, que le Pape Innocent XI. conteſtoit à Louis XIV. Ils ne finirent que longtems après.

Les Souverains d'Europe ſe ſervirent cette année de deux événements pour prouver que le Roi vouloit toujours augmenter ſon territoire contre la juſtice aux dépens de ſes voiſins, & qu'il ne vouloit pas ſe contenter de la grandeur de ſes Etats. Il ſurprit Strasbourg ſur le Rhin, & acheta Caſal ſur le Pô du Duc de Mantouë.

Louvois fut ravi de lui faire perdre toute penſée d'augmenter le bonheur de

ſes

ses sujets par la durée de la paix. Il ne comptoit pour rien d'assurer la tranquillité de l'Europe : de sorte que dès ce tems-là, plusieurs Etats recommencérent à faire des Ligues défensives & offensives contre lui, tandis que Louvois excitoit sa colère contre tous ceux qui se liguoient. Il avoit même l'art de fâcher les voisins du Roi par des réponses fiéres, hautaines, menaçantes : Ces voisins ne pouvoient faire moins que de s'en plaindre les uns aux autres. Il leur faisoit dans l'esprit du Roi des crimes de leurs plaintes, & les disposoit ainsi tous à de nouvelles ruptures.

Création de deux nouveaux millions de rentes au denier vingt sur la ville & sur les gages d'Officiers malgré la paix. C'étoit pour bâtir à Versailles dans une situation ingrate, au lieu de bâtir à Saint Cloud sur la Seine, ou à Charenton sur le confluent des deux riviéres.

Nul

Nul réglement pour diminuer nos maux, & pour augmenter nos biens; c'eſt cependant où viſent les bons Rois.

ANNÉE 1682.

Ce fut en 1682. que l'on établit les Compagnies de jeunes Gentilhommes deſtinés pour les emplois de la guerre. Louvois fit des fonds pour en entretenir ſix cent.

Il falloit dans une compagnie de cent cinquante Cadets, y établir cinq claſſes de trente chacune, pour chambrer, conférer, manger, faire leurs exercices & leurs études enſemble; afin qu'ils puſſent facilement reconnoître parmi eux, les plus modérés, les plus appliqués, les plus intelligens, les plus juſtes, les plus bienfaiſants, les plus polis, les plus éloquents, les plus patiens, les plus hardis, afin de nommer trois d'entr'eux lors que le Roi leur demanderoit leur choix par ſcrutin, pour faire un Enſeigne ou un Lieutenant.

Dans

Dans les classes de trente, il devroit y avoir trois Officiers élus par scrutin, & d'une paye plus haute que la paye ordinaire.

Comme les mêmes monnoyes ont changé de valeur, & que les dix sols de 1682. valent seize sols de 1730. on devroit mettre la paye ordinaire de ces Cadets à seize sols, lorsqu'on les remettra sur pied.

La Garnison Espagnole de Luxembourg fit quelques violences dans les villages de France. On s'en plaignit au Gouverneur des Pays-bas Espagnols : Il ne voulut point reparer le dommage. Louvois fit si bien par ses discours, & par les rélations qu'il se faisoit envoyer, qu'il s'attira un ordre de faire bombarder Luxembourg, ce qui fut promtement exécuté. Ce bombardement fit beaucoup de bruit en Europe, & parut comme une nouvelle déclaration de guerre ; mais comme l'Empereur étoit me-

nacé

nacé par les Turcs en Hongrie, Louvois n'eut pas le plaisir de voir recommencer la guerre cette année.

On rapporta alors un grand procès devant le Roi, dans lequel il porta, contre ses propres intérêts, un jugement qui lui fit beaucoup d'honneur.

Plusieurs bourgeois avoient demandé en différens tems aux Magistrats de l'Hôtel-de-Ville de Paris, permission de combler les fossés & de raser les remparts qui resserroient trop la Ville de Paris, à condition d'élever des bâtiments sur ces emplacements. Les Officiers du Roi soutenoient, que ces places lui appartenoient, & demandoient, qu'attendu la jouissance depuis plus de soixante ans, les maisons & les places lui fussent adjugées: Les avis furent partagés: Alors le Roi dit, *Je vois bien que si l'affaire ne me regardoit pas, il y auroit eu quelques avis de plus en faveur des propriétaires; ainsi je me declare pour eux contre le Domaine*

de

de ma Couronne. Il auroit pû tirer de ces places quatre ou cinq millions ; il en avoit alors grand befoin pour fes bâtiments de Verfailles : ainfi la décifion eft très digne de louanges, & plût à Dieu qu'il eût fait ufage de la même équité toutes les fois qu'il délibéra, foit fur les nouveaux impôts fur fes fujets ; foit fur les déclarations de guerre contre fes voifins ! *Il fut jufte & digne de louange ce jour-là.*

On fit de nouvelles créations de rentes fur la ville ; cependant il n'y avoit plus de guerre.

Le Roi fit un réglement utile à l'Etat contre les affauts perpétuels que fait la Cour de Rome pour envahir tous les jours quelque degré d'autorité dans les Etats Catholiques. Il y eut une Affemblée de trente-quatre Evêques & d'autant d'Abbés au Château de Saint Germain, dans laquelle ils décidérent, *que les Rois, dans ce qui regarde leur temporel, ne font*

soumis à aucune Puissance Ecclésiastique ; que le Pape ne peut en aucun cas dispenser leurs sujets du Serment de fidélité ; que la doctrine du Concile général de Constance dans les Sessions quatre & cinq sur l'autorité supérieure des Conciles Généraux au-dessus du Pape même est incontestable, & a toujours été la doctrine de l'Eglise de France. Le Roi ordonna, que les Professeurs en Théologie, Religieux & autres, seroient tenus de signer ces articles, avant que d'enseigner ; & cela fut enrégistré au Parlement, au grand contentement des bons François & des bons Catholiques, le 23. Mars.

Mais il manque une chose, c'est que nuls Religieux ne devroient enseigner la Théologie parmi eux, sans avoir permission du Procureur Général du Parlement, qui ne la donneroit qu'à ceux qui auroient signé ces articles : car il arrivera, que sans cette attention continuelle, les Religieux, qui se croyent

ſujets du Pape, demeureront dans leurs erreurs ſur ſon autorité, & y entraîneront beaucoup d'Eccléſiaſtiques & de Séculiers; erreurs cependant très pernicieuſes à la tranquillité de la Nation.

ANNÉE 1683.

La Reine Marie-Théréſe d'Autriche mourut à quarante-cinq ans, bonne Princeſſe, douce, eſprit médiocre, peu de crédit, ne ſe mêlant de rien. On ne s'apperçut point de cette perte dans l'Etat; à peine s'en apperçut-on à la Cour, ſi ce n'eſt par les habits noirs; & en général, ce n'eſt pas un mal pour un Etat, que les Reines, qui n'ont acquis dans leur éducation ni pénétration, ni juſteſſe, ni fermeté d'eſprit, n'ayent que peu de crédit, & qu'elles ne ſe mêlent que de leurs domeſtiques. Marie-Théréſe eſt louable en ce qu'elle ſe conduiſit toujours avec une dignité

& avec une pieté convenables à sa condition.

Le Roi forma cette année trois camps du côté de l'Allemagne ; l'un en Bourgogne, l'autre sur la Sarre, & le troisiéme sur la Saone, & les alla voir, ce qui ne pouvoit se faire sans causer beaucoup d'inquiétudes aux Princes Allemands, & sans le leur faire regarder comme un voisin qui cherchoit l'occasion de les envahir : Ainsi il donnoit à ses voisins de nouveaux sujets de crainte, & par conséquent de haine ; & c'étoit le principal but de Louvois, qui effectivement devenoit un Ministre nécessaire à un Prince redouté & haï de toutes les Nations voisines.

En ce tems-là mourut Colbert Ministre des Finances, & qui avoit dans son département le Commerce, les arts & les sciences. Il n'a point été remplacé depuis : car ceux qui sont venus à sa place, n'ont pas fait le quart des travaux,

vaux, des réglemens & des établiſſemens qu'il fit ſous ſon Miniſtére. Plût à Dieu qu'il eût eu à gouverner l'Etat, ſous un Prince qui ſe fût piqué d'une grande équité envers ſes voiſins & envers ſes ſujets, & par conſéquent pacifique & pacificateur! Il auroit fait quatre fois plus de bons & de beaux établiſſements : Mais pour le malheur du Royaume, le Roi écouta beaucoup davantage Louvois perturbateur du repos public, qu'il n'écouta Colbert pacificateur, dont les projets viſoient à enrichir les particuliers & l'Etat, & à faire fleurir en France les Arts & les Sciences.

Ce que le Roi avoit fort ſouhaité arriva. Les Turcs attaquérent l'Empereur, & marchants avec ſupériorité, ils vinrent mettre le ſiége devant Vienne avec deux cent mille hommes. Le Duc de Lorraine Général de l'Empire, n'eut que le tems d'y jetter douze à treize mille hommes, & l'Empereur n'en fut pas plutôt ſorti,

qu'un détachement de Cavalerie des Turcs le ſuivit, & ſans la précation du Marquis de Sebeville Envoyé de France, qui en ſuivant la Cour Impériale fit promptement rompre un pont qu'il venoit de paſſer, & ſur lequel les Turcs euſſent paſſé, l'Empereur eût été enlevé, lui & toute ſa Cour.

Comme les Turcs ont peu de bons Ingénieurs, ils perdent beaucoup d'hommes inutilement, & beaucoup de tems dans les ſiéges; & ce fut ce qui ſauva Vienne: Car le Roi de Pologne Sobieski eut le loiſir d'arriver avec quatorze mille chevaux, qui s'étant joints avec le Duc de Lorraine qui commandoit quarante mille hommes, fit glorieuſement lever le ſiége avec beaucoup de perte de la part des Turcs.

On vit paroître une taxe qui tourmenta bien du monde dans le Royaume: ce fut la taxe ſur les proprietaires de toutes les petites Iſles que forment les riviéres. On

On vit encor une nouvelle création de cinq cent mille livres de rente ſur la ville au denier vingt, dont le Roi tira dix millions pour ſes bâtiments; mais on ne vit nul Edit utile pour l'Etat. Colbert étoit mort.

ANNÉE 1684.

Seignelai fils ainé de Colbert, nouveau Miniſtre d'Etat de la Marine, jeune homme brulant du déſir de plaire au Roi ſon Maître, & piqué de jalouſie de crédit contre Louvois, cherchoit avec ardeur quelque occaſion pour faire craindre & reſpecter la puiſſance du Roi par mer, comme Louvois la faiſoit craindre & reſpecter par terre.

Et à dire le vrai, c'étoit la principale paſſion de Louis XIV. que d'étaler ſa grande puiſſance, & par conſéquent de ſe faire craindre, ſans faire réflexion que qui ſe fait craindre ſe fait haïr: Il ſe gouvernoit cependant comme s'il eût adopté à l'égard

de ses voisins & de ses sujets, la maxime d'un célébre Tyran : *qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent*; *oderint, dum metuant.*

Comme la moindre résistance le blessoit profondément, il sacrifioit tout au plaisir de se venger, & de montrer au public qu'il étoit redoutable. C'est le goût des ames médiocres, de tous les enfants & de tous les hommes du commun, qui se bornent à être regardés comme plus puissants, comme plus redoutables, & jamais comme plus grands bienfaiteurs que leurs pareils.

Ces hommes du commun, faute d'une bonne éducation, ne savent pas, & ne peuvent pas savoir, que ce n'est pas la grande puissance qui fait la grandeur & l'excellence de l'homme. Or quel est l'excellent usage de la puissance? nous le connoissons tous; c'est de pardonner à ceux même qui ne connoissant pas jusqu'où va nôtre puissance, cherchent à

nous déplaire ; c'est de faire du bien à ceux même qui ne font aucun hommage à nôtre puissance, & à ceux qui ne se souviennent pas de nos bienfaits.

Telle est l'idée que nous nous formons d'un Etre infiniment puissant, & infiniment parfait.

Quelle est l'idée que nous nous formons de Satan, de cette méchante puissance invisible, qui est regardée comme l'ennemi mortel irréconciliable du genre humain? N'est-ce pas l'idée d'une créature, qui veut surtout être crainte comme méchante & très puissante? Belle ressemblance & digne d'un Conquérant terrible, que de ressembler à Satan!

Nos opinions sur Dieu puissant, & sur le Diable puissant, prouvent que nous savons respecter & aimer la puissance bienfaisante, & craindre, haïr & détester la puissance malfaisante.

Si un Roi puissant veut faire un usage excellent de sa puissance, imaginera-t-il

de faire foufrir beaucoup de dommages à fes voifins, & de faire fupporter beaucoup d'impofitions fans néceffité à fes peuples ? ne voudra-t-il pas au contraire, leur rendre la vie douce, tranquille, & la plus agréable qu'il lui fera poffible ?

Si je m'arrête tant à montrer que Louis XIV. ne connoiffoit pas la vraye gloire, la gloire la plus précieufe, qui confifte à imiter l'Etre parfait, & qu'il étoit idolâtre de la vanité, & de la fauffe gloire que l'on trouve à étaler fa grande puiffance ; c'eft que cette fauffe gloire a été fon feul défaut, le principe de la plûpart de fes entreprifes, qui a caufé les plus grands malheurs de fa vie, les plus grands malheurs de l'Europe, & les plus grands malheurs de fes fujets.

Seignelai pour rendre fon Maître plus redoutable, & pour le faire haïr comme une puiffance malfaifante, alla bombarder Génes. Il eft vrai que le Confeil de la République avoit préféré en plufieurs

occa-

occaſions de plaire à la Monarchie d'Eſpagne, ennemie de la Monarchie de France; mais elle avoit de bonnes raiſons pour cette préférence. La plûpart des premiéres familles qui gouvernoient la République, avoient à prendre de groſſes rentes ſur le Milanez partie de la Monarchie d'Eſpagne. Les Eſpagnols les payoient exactement. D'ailleurs, le Roi d'Eſpagne étoit un voiſin tranquille, doux, patient, exact dans ſes promeſſes. Le Roi de France, au contraire, étoit regardé dans l'Europe comme un voiſin difficile, inquiet, fier, hautain, turbulent, impatient, fâcheux, qui ne ſe tenoit pas lié par ſes promeſſes, ou qui les interprétoit d'une maniére fort différente que ne les interprétoient les gens déſintéreſſés, & telle qu'il n'auroit pas voulu que les autres euſſent interprété celles qu'ils lui faiſoient. Or il n'eſt pas étonnant, qu'en cas pareil, une République préfére entre voiſins le juſte à l'injuſte, le bienfaiſant au

 malfai-

malfaisant ; il en auroit fait lui-même tout autant à leur place.

Tel étoit le tort des Génois à l'égard de Louis XIV. Ce tort étoit très pardonnable, & ce qui me le persuade, c'est que si l'on suppose ce Prince à la place des Génois, il en auroit aparemment usé comme eux, & n'eût pas cru mériter de punition ; mais faute de bonne éducation & de bon conseil, il ne faisoit guéres souvent sur lui-même l'application de la premiére régle de l'équité naturelle ; *Ne faites point contre un autre plus foible, ce que vous ne voudriez pas qu'il fit contre vous, supposé qu'il fut à vôtre place, & très supérieur en puissance, & vous à la place du foible.*

Seignelai, Ministre hardi, éloquent & ardent, persuada facilement à Louis XIV. qu'il falloit se venger de la préférence que cette République donnoit à l'Espagne : comme on vouloit lui donner le tort, Seignelai la traitoit d'ingrate envers

le Roi, parce que les Rois prédécesseurs de Louis XIV. l'avoient soutenue quelquefois contre la puissance d'Espagne.

Ce qui me persuade que les sujets de plaintes du Roi contre la République de Génes n'étoient pas plus grands que ceux que le Roi avoit eu douze ans auparavant contre la République de Hollande, c'est qu'il ne parut dans le public aucun mémoire dans lequel on articulât ces sujets de plaintes; nul auteur n'osa se charger de les expliquer, de peur de se faire moquer de lui; & effectivement, cela méritoit-il de lever sur les peuples de France cinq ou six millions d'extraordinaire, pour causer un dommage de dix millions aux Génois?

Seignelai ravi d'avoir obtenu l'ordre d'aller bombarder la ville de Génes, y alla avec quatorze vaisseaux commandés par lui; car quoique Du-Quesne fût le Commandant naturel, & le premier homme de mer de France, Seignelai commandoit

à

à Du-Quesne lui-même, puisqu'il représentoit le Roi comme Sécrétaire & Ministre d'Etat.

Du-Quesne fit jetter en deux fois près de dix-mille bombes qui brûlérent partie de la ville. Il fit une descente, & les François brulérent le beau fauxbourg de St. Pierre-d'Arena où il y avoit quantité de Palais magnifiques; & comme les Génois craignoient un nouvel embrasement, ils signérent ce que Seignelai voulut; c'est-à-dire, qu'ils s'obligérent d'envoyer leur Doge faire des excuses & des soumissions au Roi, & lui demander pardon au nom de la République; ce qu'ils exécutérent bientôt après. Il obtint même d'eux qu'ils donneroient cent mille écus au Comte de Fiesque réfugié en France, son ami. C'étoit un descendant de ce Fieschi illustre Génois, qui voulut ôter à Doria le gouvernement de la République, & qui fut noyé dans le commencement de la sédition, plus de

de cent-trente ans auparavant.

Ce bombardement de Génes en 1684. & les soumissions de la République en 1685. retentirent dans toute l'Europe, & c'étoit ce que s'étoit proposé le Roi; mais il ne comprit pas combien cette entreprise le rendoit odieux, lui & tous les François, parmi toutes les Nations Chrétiennes. Ce fut même un des motifs les plus puissants, qu'employa quatre ans après le fameux Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre, pour liguer toute l'Europe à Augsbourg, dans le dessein d'abattre la trop grande puissance de Louis XIV. & de l'abattre au point, qu'aucun de ses voisins n'eût plus jamais rien à craindre de sa part.

Louvois qui de son côté vouloit toujours se ménager quelque guerre à conduire, fit attaquer & prendre Luxembourg; l'Espagne étoit trop foible, l'Empereur trop embarrassé contre les Turcs, les Hollandois trop épuisés, pour songer

ger à recommencer la guerre contre la France; ainsi il y eut une trève de vingt ans, que signérent l'Empereur & Louis XIV. à condition que Strasbourg demeureroit uni au Royaume de France comme le reste de l'Alsace.

On créa encore cinq-cent mille livres de rente pour augmentation de gages, & un million de rente sur la ville au denier vingt, & puis encore douze cent mille livres de rente aussi sur les Aydes & gabelles; cela faisoit cinquante-quatre millions au denier vingt. Le Roi augmentoit ainsi les impositions annuelles de deux millions sept cent mille livres, & ruinoit peu-à-peu le Royaume.

Il est vrai qu'il dépensoit beaucoup en fortifications; mais il auroit pû s'épargner cette dépense, s'il eût voulu jouer dans l'Europe le rôle de pacificateur & de pacifique, le plus beau rôle qu'il eût jamais pû jouer; & c'est ainsi, qu'au lieu d'être toujours prêt à se déclarer contre

le

le premier attaquant, afin d'empècher toute hostilité, il étoit lui même toûjours le premier à commettre des hostilités.

Un Prince qui durant vingt ans auroit acquis la réputation de juste, de patient, de modéré, auroit pû, sans donner aucun ombrage à ses voisins, demeurer puissamment armé, non pour envahir aucune partie du territoire de ses voisins, mais pour empêcher le plus fort d'en venir aux mains avec le plus foible. Un tel Prince auroit reçu mille bénédictions de toutes parts, & de toutes les Nations du Monde. Quelle belle réputation d'équité, de droiture, de sagesse, de puissance & de bonté il eût laissée en Europe, & parmi toutes les Nations de la terre, au lieu de la réputation de terrible, de haïssable qu'il a laissée! & tout cela ne vient que de faute d'une éducation raisonnable, où il eût appris à connoître, à discerner la véritable gloire, de la gloire vaine & fausse que cherche le vulgaire.

A N-

ANNÉE 1685.

Cette année mourut à 83 ans le Chancellier Le Tellier. Il avoit été dans sa jeunesse Avocat du Roi au Châtelet; & comme il avoit beaucoup de mémoire & de vivacité d'imagination, il y acquit la réputation d'homme d'esprit, avec laquelle il commença sa fortune, en devenant premier Commis d'un Ministre, puis Sécrétaire d'Etat de la guerre sous le Cardinal Mazarin.

Il n'eut durant sa vie que le même but qu'ont les hommes du commun dans la leur, & ce but fut d'enrichir sa famille & d'augmenter son pouvoir tous les jours par des charges, par des emplois, par des alliances, par des richesses, par des dignités, & surtout par la faveur du Roi.

Pour moyens d'y arriver, il n'eut que deux maximes principales, qu'il suivit constamment & exactement tous les jours; c'étoit d'étudier mieux que ses rivaux toutes

toutes les choſes qui déplaiſoient à celui qui gouvernoit, pour les éviter, & toutes les choſes qui lui plaiſoient, & celles qui lui plaiſoient le plus, pour les rechercher avec ſoin dans l'étendue de ſon Miniſtére. Le ſecond fut, de détruire finement, doucement & lentement dans l'eſprit du Maître, tous ceux qui entroient en quelque faveur.

Un Miniſtre général ne pouvoit pas ſouhaiter un valet plus aſſidu, plus attentif à le loüer & à lui plaire par ſon travail & par ſa modeſtie : car les bons expédients qui lui venoient à l'eſprit, & que le Miniſtre général adoptoit, il les donnoit dans la ſuite tout entiers à ce Miniſtre général. C'eſt de cette maniére qu'il s'attira beaucoup de graces qui l'enrichirent, & qui avec le ſecours de ſa grande épargne augmenta infiniment ſes richeſſes. Ainſi il recevoit volontiers les louanges qu'on lui donnoit ſur la modeſtie de ſa table & de ſes équipages.

Pour

Pour intéresser davantage son Maître à la fortune de son fils, il avoit trouvé le moyen de persuader à ce Prince, que c'étoit l'éléve du Roi même & sa créature, & qu'il n'avoit de lumiéres que celles qu'il empruntoit du Roi. Cela étoit venu au point, que c'étoit le Roi qui prenoit soin de raccommoder le fils avec le pére, quand le pére paroissoit mécontent de la conduite de son fils. C'étoit, je crois, le Courtisan le plus fin & le plus adroit flateur qui eût depuis longtems paru à la Cour : mais il n'avoit nul trait de bon citoyen, & traitoit de sottise la justice elle-même, & l'amour du bien public, quand ils se trouvoient opposés à l'augmentation de sa fortune.

Il ne soupçonna jamais, que le but le plus désirable fût autre chose qu'une grande place & un grand pouvoir pour lui & pour les siens. Il ne fut jamais persuadé que le bon, que l'excellent usa-

ge

ge de sa place & de son pouvoir pour l'augmentation du bonheur public, fût précisément ce qu'il y avoit de précieux. Il faisoit peu de cas de l'homme vertueux ; il n'estimoit que l'habileté à faire une grande fortune. S'il visoit quelquefois au bien public, c'étoit toujours uniquement son bien particulier, ou l'augmentation du bien de sa famille, qui étoit le dernier terme auquel il ramenoit toutes ses vuës. Il traitoit d'esprits solides ceux qui pensoient comme lui, & d'esprits visionnaires ceux qui négligeoient leurs intérêts particuliers, pour procurer de grands avantages à leur patrie. La Cour des Rois du commun est toute peuplée de gens de ce caractére vulgaire.

Il n'a jamais contredit le Roi, parce qu'il ne songeoit qu'à lui être agréable ; ainsi il ne lui a jamais montré aucune vérité, quand il pouvoit soupçonner qu'elle lui seroit désagréable.

Il

Il scèla peu d'heures avant sa mort la révocation du fameux Edit de Nantes, qui fut suivie de tant d'Edits, de Déclarations, d'Arrêts du Conseil, d'ordres différents, qui dégénérérent dans la suite en une véritable persécution contre les Calvinistres.

Les Catholiques qui raisonnoient le plus sensément, disoient, que le but du Roi, qui visoit à diminuer cette Secte dans son Royaume, étoit raisonnable & d'un Prince prudent; mais qu'il ne falloit pas prendre des voyes si promtes & si éclatantes, de peur d'obliger cinq cent mille familles à sortir du Royaume avec leurs effets, leurs métiers & leur industrie, pour aller fortifier nos ennemis à nos dépens, & les fortifier d'autant plus, qu'ils sortiroient la rage dans le cœur, contre la dureté & l'injustice du Gouvernement. Les événements fâcheux n'ont que trop justifié, que cette playe a furieusement affoibli l'Etat, & décrié de ce cô-

té-

té-là parmi les autres Nations d'Europe, la fausse politique du feu Roi, fondée sur l'intolérance injuste & persécutante.

Les loix de la République de Hollande contre les Catholiques ne sont pas moins dures, car il ne leur est pas permis d'avoir des Temples publics; mais le Magistrat de police a ordre secret de les tolerer & de les laisser s'assembler dans des maisons particuliéres, & même de les protéger comme les autres citoyens, tant qu'ils seront bien obéïssants aux réglements politiques : & à dire le vrai, cette tolérance des Hollandois me paroît très sage & très prudente.

Les Catholiques font des présents aux Magistrats de police de Hollande, en considération de cette tolérance: en France, les Calvinistes sages, pour être tolerés par leurs Curés, leur donnent des aumônes à distribuer aux pauvres de leur paroisse; ce qui est une conduite encor plus utile à la société.

A N-

ANNÉE 1686.

Le Prince d'Orange prétendoit avoir personnellement à se plaindre du Roi, tant à l'égard de sa Principauté d'Orange, que du traitement que Heinsius son Intendant avoit reçu en France. On dit même qu'il avoit été piqué de quelques paroles méprisantes qui étoient échapées au Roi sur son sujet: ainsi il proposa aux Hollandois un projet pour se venger de la guerre de 1672. Ce projet étoit de former contre lui une puissante ligue, & elle se forma depuis à Augsbourg. Elle ne fut d'abord proposée que comme défensive, mais dans le fond elle étoit aussi offensive, & il y avoit même réellement beaucoup plus de Princes Alliés qu'il n'en paroissoit.

Les réunions des fiefs faites par les Chambres de Metz & de Brisac, avec si peu d'égards pour les Princes & pour la Noblesse d'Allemagne, la surprise de Strasbourg,

bourg, la priſe de Luxembourg, la perſécution des Calviniſtes, le peu d'exactitude du Roi à tenir ſes promeſſes dans les anciens & dans les nouveaux traités, la guerre de 1667. faite contre l'Eſpagne, malgré les renonciations, la dernière invaſion de la Hollande, le bombardement de Génes; tout cela avoit excité une haine preſque univerſelle des Princes & des Nations d'Europe contre lui & contre les François; de ſorte que la Ligue fut preſque auſſi-tôt formée que propoſée.

Ce furent les ſuites de cette Ligue qui commencérent les malheurs du Roi & du Royaume; malheurs, qu'il auroit pû facilement éviter, *s'il s'étoit toujours piqué de ne rien entreprendre contre ſes voiſins de ce qu'il n'eût pas voulu qu'ils euſſent entrepris contre lui, ſuppoſé qu'ils euſſent été fort ſupérieurs en force*; & s'il eût été aſſez ſage pour préférer de beaucoup le titre précieux d'arbitre équitable, de puiſſant pacificateur des Nations Chrêtien-

tiennes, & de grand bienfaiteur de l'Europe, au titre faſtueux de Conquérant, qu'il ne pouvoit acquérir ſans être grand perturbateur du repos des autres Nations.

Dans ce tems-là mourut un Prince illuſtre par ſes grands talents pour la guerre, par ſon grand courage & par pluſieurs victoires. Ce fut le Prince de Condé, qui gagna quatre batailles durant la Régence de Louis XIV., mais qui durant cette même Régence ſe mit follement à la tête des rebelles, & puis faute de rebelles, ſe mit à la tête des Eſpagnols, alors ennemis de l'Etat.

Il a vécu 27 ans depuis la fin de ſa révolte, & s'en repentit bien. Il avoit beaucoup d'eſprit naturel, & même beaucoup de connoiſſances pour un Prince; mais ſon impatience naturelle, que l'on n'avoit pas eu ſoin de dompter dans ſon enfance & dans ſa premiére jeuneſſe, le rendit inconſtant, léger, peu uniforme dans ſa conduite. Il ne fut pas toujours heu-

heureux dans ſes entrepriſes, ni toujours juſte avec ſes amis.

Il étoit plus colére qu'un autre : c'eſt-à-dire, auſſi colére & auſſi courageux qu'Aléxandre ; & c'eſt pour cela que les grands périls ne lui étoient rien de ſon eſprit, & ne faiſoient que lui fournir plus d'expédients pour en ſortir, & lui donner plus de diſcernement pour choiſir ſur le champ les meilleurs partis. Mais dans les Conſeils, il donnoit trop à l'humeur & à la force, & trop peu à la raiſon, qui demande que l'on ſe donne le loiſir de peſer ſans prévention & avec exactitude les inconvénients & les avantages de chaque parti.

C'étoit cette même impatience qui le rendoit quelquefois injuſte dans le commerce. Il n'étoit point accoutumé dès ſon enfance à faire application de la premiére régle de l'équité naturelle, ſi ce n'eſt dans les dix dernières années de ſa vie, qu'il paſſa dans ſon Château de Chantil-

li, où il n'avoit point de contradiction à souffrir.

S'il eût eu la patience de Mr. de Turenne, & si M. de Turenne eût eu la supériorité d'esprit de M. le Prince, ils n'auroient jamais pris parti contre le Roi ; & tous deux seroient parvenus à être de grands hommes ; au lieu qu'ayant injustement contribué à déchirer leur patrie, & à lui causer de grands maux par des guerres civiles, ils ne pourront jamais être mis par les connoisseurs qu'au rang des hommes illustres.

Le Roi qui aimoit fort les honneurs d'éclat, & que les étrangers remportassent une grande idée de sa puissance & de sa magnificence, fut fort aise de voir arriver les Ambassadeurs de Siam dans ses vaisseaux : mais comme cette Ambassade avoit été mendiée, les Princes voisins firent des railleries de sa vanité, & disoient ; Il peut bien leur montrer des effets de sa magnificence, mais leur montrera-t-il

beau-

beaucoup d'effets de sa bonté envers ses peuples & de sa justice envers ses voisins ? Ces Ambassadeurs diront-ils au Roi de Siam, que ni les François ni les Nations voisines ne se plaignent de lui, & que tous se loüent de sa justice & de sa bienfaisance ? C'étoit pourtant ce qu'il y avoit à dire de grand, & de véritablement grand, pour donner l'idée d'un grand Prince, qui sait faire un excellent usage de sa grande puissance.

Sera-t-il bien loüé quand ces Ambassadeurs diront au Roi de Siam ; Il est très puissant, il est très magnifique en tout ; mais il est mauvais pére de son peuple & très mauvais voisin : vous êtes heureux de n'avoir pas un pareil voisin ?

Le Chancelier Boucherat scêla l'Edit pour mettre les portions congruës des Curés à trois cent livres au lieu de deux cent. La chose étoit juste, en ce que dans le fonds, lors de l'ancien réglement,

deux cent livres valoient les trois cent livres de l'année 1686, parce que le marc d'argent avoit pour lors augmenté de plus d'un tiers en livres numeraires ; mais par l'augmentation arrivée depuis aux monnoyes, les pensions congruës, au lieu d'augmenter, ont diminué, & communément ne sont pas suffisantes pour entretenir de bons sujets dans les Cures. Un bon Chancelier autorisé les fera à quatre cent livres.

ANNÉE 1687.

Le Pape Odescalchi Innocent XI. fils d'un banquier de Milan, fut presque durant tout son Pontificat brouillé avec Louis XIV. malgré tout ce que le Roi faisoit contre les Calvinistes. Il excommunia l'Ambassadeur de France Lavardin, & publia, mais en vain, l'interdiction de l'Eglise de Saint Louis à Rome, où l'Ambassadeur alla toujours entendre la Messe. Mr. Talon, Avocat Général du Parle-

Parlement de Paris, publia au nom du Roi, un appel au futur Concile général de cette excommunication & de cette interdiction.

Ces sortes d'appels au futur Concile sont une forte barriére contre les prétentions injustes, & contre les tentatives perpétuelles que fait la Cour de Rome pour usurper quelque chose de l'autorité souveraine dans les Royaumes Catholiques; car le Concile général est supérieur au Pape.

Ce fut cette année que feüe Madame de Maintenon établit la maison de Saint Cyr dans le grand parc de Versailles, pour y élever *gratis* deux cent-cinquante pauvres Demoiselles, & leur donner une éducation beaucoup meilleure qu'elles n'eussent pû avoir chez elles, ou dans les Couvents. Elle alloit passer là tout le jour, & ne revenoit à son appartement de Versailles, qu'à l'heure que le Roi revenoit de la chasse.

Le Roi fit faire les bâtimens, il fit acheter les meubles, donna une grosse rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris; & ce qu'il fit de mieux, ce fut d'unir à cette maison le revenu de la mense abbatiale de l'Abbaye de Saint-Denis, qui vaut plus de trente mille onces d'argent; & il auroit encore mieux fait, d'y unir encor d'autres menses abbatiales, & surtout les menses abbatiales de ces grosses Abbayes de Flandres, qui ne peuvent pas être mieux employées, qu'à donner une éducation vertueuse à la Noblesse; & cela fait désirer que les Rois ses successeurs obligent les riches Communautés à former des Colléges de filles & des Colléges de garçons, ou du moins qu'ils unissent beaucoup de ces riches menses abbatiales à ces Colléges, afin de perfectionner l'éducation de la pauvre Noblesse.

Il parut cette année un réglement qui défendoit les jeux de hazard, mais il ne fut point exécuté, parce que feu Mr. Colbert

bert n'avoit pas eu le loisir de former dans tous les Parlements des Compagnies poursuivantes assez puissantes & assez intéressées par les amendes, pour faire exécuter toutes les ordonnances de police, & pour faire punir tous les crimes qui méritent punition. Or des ordonnances qui ne pourvoyent pas suffisamment à leur exécution, ne sont pas des loix suffisamment sages : ce ne sont de la part des Législateurs que de bons désirs, qui montrent à la vérité leurs bonnes intentions, mais qui prouvent le peu d'habileté de leurs Conseils & de leurs Ministres.

Et à cette occasion, je dirai à la honte du Gouvernement présent, que l'on tolère encor aujourdhui publiquement deux jeux de hazard; l'un à l'Hôtel de Soissons, qui rapporte au Prince de Carignan vingt-cinq mille onces d'argent; l'autre chez le Gouverneur de Paris : & c'est-là que se rendent tous les jours, d'un

côté les fripons & les filoux, & de l'autre quantité de jeunes dupes, Officiers, fils de famille, des Commis, des Maîtres d'hôtel, des valets de chambre, qui jouent & qui perdent l'argent de leurs Maîtres, & même de leurs Régiments, & qui après avoir commencé à être dupes, finissent la plûpart par devenir fripons.

Or, n'est-il pas de la bonne police d'empêcher de semblables désordres? & ne vaudroit-il pas mieux que le peuple payât par les tailles ou par les entrées au Prince de Carignan & au Duc de Gesvres, à chacun cinquante mille écus par an durant leur vie, que de soufrir des jeux pernicieux qui corrompent la jeunesse, & qui déplaisent si fort aux gens sages & aux bons citoyens?

Les pirates d'Alger recommencérent leurs pirateries malgré leurs traités précédents. Le Marquis d'Anfreville Chef d'escadre en prit un, & en coula un autre

à

à fond, & obligea ainsi les Algériens d'observer plus exactement leur trêve.

L'Electeur de Baviére & le Duc de Savoye allérent cette année passer le Carnaval à Venise, & y signérent secrétement leur accession à la fameuse ligue d'Augsbourg, composée de presque tous les Souverains d'Europe. Le Roi Louis XIV. étoit parvenu à faire trembler tous ses voisins par sa puissance, par le désir qu'il avoit de s'agrandir, & par le peu d'exactitude à tenir ses promesses.

Leur grand nombre & leur étroite union commencérent à le faire trembler lui-même à son tour, lui & ses Ministres.

Nous ne vimes cette année qu'un réglement qui regardât le bien public. Ce fut le réglement contre les mendiants: mais comme c'est une maladie toujours renaissante dans un grand Etat, & que l'on ne forma point de bureau perpétuel suffisamment intéressé à faire cesser perpétuellement la mendicité, on ne vit pres-

que aucun effet de ce réglement.

ANNÉE 1688.

On vit cette année le plus grand événement qui fût jamais arrivé en Europe depuis longtems ; ce fut le débarquement du Prince d'Orange en Angleterre, à cause des grandes suites qu'il eut, & de la longue & fâcheuse guerre qu'il fit naître contre la France, en mettant en action contre le Roi tous les Souverains qui étoient entrés dans la ligue d'Augsbourg.

Le Prince d'Orange avec environ quarante vaisseaux de guerre, grand nombre de vaisseaux de transport, & environ dix-huit mille hommes de troupes de débarquement, fit sa descente dans la baye de Torbay & aux rades voisines au Sud de l'Angleterre, le 15. Novembre 1688. pour chasser le Roi Jacques second son beau-pére du trône d'Angleterre, dans lequel il s'étoit fait haïr de tous ses sujets protestants, par l'excessive déférence qu'il eut

eut pour les désirs de la Reine sa femme Catholique de la Maison de Modéne, & par le peu d'égard qu'il eut souvent, depuis la mort du Roi son frére, pour les Loix qui regardoient la Religion Romaine.

Le mécontentement général de la Nation contre quelques ordonnances publiées sans consulter son Parlement, fit, qu'à l'arrivée de son gendre dans le Royaume, les Magistrats, les Officiers, les troupes, cessérent de lui obéir. Ainsi il se vit obligé d'abandonner son pays & de s'enfuir en France du consentement tacite du Prince son gendre.

Le Comte de Sunderland, esprit souple & ambitieux, premier Ministre de Jacques, lui avoit fait entendre faussement, qu'il se déclareroit un jour volontiers pour la Religion Catholique Romaine; mais qu'il falloit attendre qu'elle fût établie par les loix au même point de tolérance que le Calvinisme; ainsi il vouloit aller lentement, lui qui connoissoit la Nation:

Au

Au contraire, la Reine qui ne la connoiſſoit point, vouloit aller trop vite. Elle étoit gouvernée par le Pére Peters Jéſuite ſon Confeſſeur, & elle gouvernoit ſon mari. Ce fut dans cette ſituation que Sunderland réſolut de mettre le Prince d'Orange ſur le trône d'Angleterre pour conſerver ſa place de Premier Miniſtre.

Ainſi en ſuivant ce plan, il concerta avec le Prince d'Orange, par un homme de confiance, le projet du débarquement; & comme les Hollandois, qui étoient des premiers entrés dans la Ligue d'Augsbourg, voyoient que ce débarquement étoit abſolument néceſſaire au ſuccès de la Ligue, ils s'y prêtérent comme à leur propre affaire; & d'un autre côté Sunderland ſe prêta aux ſentiments de la Reine, pour faire faire au Roi Jacques grand nombre d'imprudences capables de revolter la Nation, & entr'autres, il propoſa l'empriſonnement des ſept Evêques qui avoient

avoient résisté à une ordonnance du Roi.

Cette affaire fit si grand bruit, que ceux qui connoissoient l'état des affaires d'Angleterre, sans songer même à l'armement du Prince d'Orange, disoient tout haut : Le Roi Jacques va bientôt être chassé, puisqu'il ébranle & qu'il choque l'Eglise Anglicane qui est son plus ferme appui.

Pour endormir le Roi d'Angleterre sur cet armement, le Prince d'Orange faisoit courir le bruit qu'il étoit destiné pour les côtes de France, afin d'y faire une grande diversion, d'y faire rétablir le Calvinisme, dans le tems que la France seroit attaquée de tous côtés ; car effectivement tous ses voisins devoient l'attaquer en même tems chacun de leur côté, & cela arriva. La France se trouva environnée de tant d'ennemis, que l'on faisoit dire avec raison au Prince d'Orange après la ligue d'Augsbourg, que pour la sûreté de l'Europe, il ne

faloit

faloit pas moins qu'affiéger la France.

Il eft vrai que le mauvais traitement des Calviniftes de France fut une conjoncture très favorable pour donner cours à l'opinion du débarquement fur les côtes de France. Sunderland l'appuyoit en trompant Barillon Ambaffadeur de France en Angleterre, & ce fut pour cela, que le Roi Louis XIV. fit partir des troupes pour Normandie, pour Bretagne, & pour les côtes de la Rochelle.

Il avoit deux moyens fûrs pour empêcher l'effet de cet armement, dont il étoit averti depuis plus de fix mois par d'Avaux fon Ambaffadeur en Hollande. Le premier étoit d'armer en Ponant, à Rochefort, à Breft, au Havre, & de faire paffer de Toulon en Ponant une efcadre toute armée. Le Roi pouvoit ainfi feul avoir facilement foixante vaiffeaux, & tenir la mer, tandis que les quarante vaiffeaux Hollandois feroient armés. C'étoit l'avis de Seignelai; mais Louvois,

le

le plus accrédité des Miniſtres, s'y op-poſoit fortement.

Le ſecond étoit de faire camper une armée de quarante ou cinquante mille hommes vers Luxembourg, prête à marcher vers Maſtricht; car alors les Hollandois n'auroient jamais laiſſé partir ni le Prince d'Orange, ni dix-huit mille hommes de leurs troupes pour l'Angleterre. L'invaſion de 1672 leur étoit encore trop préſente; il étoit même à propos, que le Roi employât en même tems ces deux moyens; mais il n'en prit aucun. Louvois le déconſeilla d'armer par mer, de peur d'augmenter le crédit de Seignelai ſon rival, & afin de pouvoir plus facilement faire un plus grand armement par terre: au lieu de faire marcher des troupes vers Maſtricht, il prit imprudemment le parti de les faire marcher vers Philipsbourg ſous le commandement du Dauphin qui avoit alors vingt-ſept ans.

Les Hollandois délivrés de la crainte de Maſtricht pour cette année, ſuivirent le plan de l'invaſion de l'Angleterre, pour revenir l'année ſuivante avec plus de forces & plus d'Alliés inveſtir la France de tous côtés, & lui ôter tout moyen de leur nuire jamais. C'étoit engager la France dans une longue guerre, mais c'étoit préciſément le but où viſoit Louvois.

On dit que le Roi lui ayant donné à ſon profit les droits ſur la poſte des lettres des pays étrangers, qui lui valoient deux cent mille onces d'argent par an, il traita avec hauteur l'Ambaſſadeur du Duc de Savoye, au ſujet de quelque conteſtation ſur ces droits. Ce mauvais traitement avoit déja déterminé ce Prince à entrer dans la ligue d'Augsbourg. Louvois trouva, à la vérité, moyen de le chagriner beaucoup durant la guerre; mais tout cela étoit aux dépens du Royaume & du Roi, qui n'avoit pas compté ſur tant d'ennemis.

Le

Le Roi, qui bâtissoit, qui fortifioit & qui se préparoit à une nouvelle guerre, emprunta vingt millions, en créant un million de rente sur les Fermes générales payables à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

ANNÉE 1689.

Durant l'hyver & le printems, Louvois qui par ses hauteurs insultantes & menaçantes avoit attiré au Roi plus d'ennemis que les forces de la France n'en pouvoient soutenir, informé que les Allemands malgré la guerre contre les Turcs auroient cent mille hommes de bonnes troupes sur le Rhin sous le commandement du Duc de Lorraine, Général habile, qui avoit acquis beaucoup de réputation contre les Turcs, ne songea plus qu'à la défensive.

D'un côté il munit les places qu'il avoit prises contre les Allemands, Mayence, Bonn, Kaiserswert; & de l'autre, il songea à brûler & ruiner tellement les campagnes & les petites villes Allemandes en

en deça du Rhin, que les grandes armées des Impériaux n'y pouvant subsister & en tirer aucun secours, ils fussent obligés de porter par charettes tous leurs vivres & leurs fourages, & de se lasser ainsi de l'extrême dépense qu'il leur faudroit faire pour assiéger Strasbourg ou d'autres places. Il exécuta son projet avant que les Allemands fussent en campagne, & l'on vit alors avec surprise & avec peine, les incendies & les pillages que soufrirent une infinité d'habitans de la frontiére d'Allemagne.

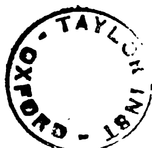
Il est vrai que le Roi avoit été le premier agresseur, & que par les entreprises injustes faites depuis vingt-deux ans par le conseil de Louvois contre ses voisins pour agrandir son territoire, il s'étoit sans nécessité attiré tous ces ennemis, & les avoit tous réunis contre lui par la ligue d'Augsbourg, comme contre un grand usurpateur, & comme le plus grand perturbateur du repos de l'Europe qui eût

paru

paru depuis Charles-Quint. Ainsi on pouvoit lui imputer tous ces malheurs, puisqu'il n'auroit jamais été forcé à tous ces incendies, s'il avoit suivi cette régle générale d'équité à laquelle les Rois mêmes, qui veulent avoir une bonne réputation, sont étroitement assujettis : *Ne faites point contre aucun de vos voisins ce que vous trouveriez injuste, & ce que vous ne voudriez pas qu'ils fissent contre vous, supposé que vous fussiez à sa place & inférieur en forces, & qu'il fût à la vôtre & supérieur en forces.*

Il ne fit aucun usage de cette maxime fondamentale dans la guerre de 1667. Car s'il eût été à la place du Roi d'Espagne, & le Roi d'Espagne à la sienne, auroit-il trouvé juste que malgré les renonciations solemnelles & fondamentales d'un traité de paix, & d'un traité de mariage, son voisin plus fort lui eût enlevé plusieurs villes ?

Mais pourquoi ne fit-on alors aucun usage



ufage de cette régle ? C'eft que pour en faire ufage contre fon propre intérêt apparent, il eût fallu que le Cardinal Mazarin eût choifi d'autres hommes pour fon éducation que des hommes du commun, & qu'il leur eût fur-tout recommandé de faire pratiquer dix fois par jour cette régle d'équité au jeune Roi, pour lui en donner l'habitude ; & plût à Dieu, tant pour fon bonheur que pour le nôtre, qu'il fût forti de cette éducation avec cette feule importante habitude, de dire tous les jours à chaque entreprife, foit contre fon peuple, foit contre quelqu'un de fes voifins : *Voudrois-je, fi j'étois à leur place, qu'ils entrepriffent chofe pareille contre moi ? voudrois-je qu'ils manquaffent à leurs promeffes ?*

Il auroit été le pacificateur de l'Europe, & un grand homme, adoré durant fa vie, infiniment regretté après fa mort, & incomparablement plus qu'aucun Prince ne l'a jamais été, tant par

fes

ſes propres ſujets que par les Nations voiſines ; il auroit été le modéle d'un parfait Souverain & incomparablement plus heureux qu'il n'a été.

Louvois avoit fait donner en 1683. l'adminiſtration des Finances à Pelletier. C'étoit à la vérité un Miniſtre vertueux qui cherchoit le bien public, mais peu de lumiéres, peu d'activité, peu de déciſion, & ſur-tout pas aſſez de dureté ; ainſi il déplaça Pelletier dès 1688, & plaça Phelippeaux de Pontchartrain, qui avoit moins de déſintéreſſement & moins de zéle pour le bien public : mais il étoit fort vif, fort déciſif, fort actif & ſuffiſamment dur. Ainſi dans cette ſeule année 1689 il fit dix-neuf Edits burſaux, ſur le tabac, ſur les conſignations, ſur les amortiſſements, ſur les boiſſons, ſur les monnoyes, ſur la vaiſſelle d'argent, ſur les octrois, ſur les cuirs ; des créations de rentes perpétuelles ; de rentes viagéres, de nouveaux gages d'Officiers,

de

de nouvelles charges de finances, de Maîtres des requêtes, de Greffiers, de Procureurs.

Ce Pelletier timide, trouvoit des difficultés insurmontables par-tout, c'est à dire, des injustices à faire faire au Roi. Pontchartrain plus hardi, n'en trouvoit nulle part, & croyoit se sauver de tout reproche en disant ce qui est vrai, *qu'il falloit quelquefois être injuste pour éviter un plus grand mal*; mais le reproche tomboit sur ce qu'il faisoit souvent mal à propos l'application de cette maxime.

Ces pillages & ces incendies faits de sang froid par les François, les firent extrémement haïr des Allemands, & hâtérent leurs délibérations à la Diéte, pour faire chacun de son côté les plus grands efforts, afin de ruiner un ennemi devenu cruel; car jusques-là personne n'avoit ainsi fait la guerre, quoique ces incendies même puissent être permis en

certains

certains cas pour le falut & la confervation de la patrie.

Mr. le Duc de Bourgogne ayant atteint fept ans, fortit d'entre les mains des femmes, & le Roi lui donna pour Gouverneur le Duc de Beauvilliers, & pour Précepteur l'Abbé de Fenelon, depuis Archevêque de Cambrai, gens de mérite; mais il y eut plufieurs défauts dans cette éducation domeftique.

1°. Ces deux hommes arrivoient tout neufs à cet emploi; or il eft vifible que s'ils avoient été exercés feulement depuis cinq ou fix ans dans l'éducation des enfants, que s'ils avoient eu leurs hiftoires, leurs fcènes, leurs leçons pour chaque jour toutes prêtes, que s'ils avoient eu un affez grand nombre d'Officiers d'éducation fous leurs ordres, & une affez longue expérience de la portée de l'efprit, & de la vivacité des goûts des enfants, ils auroient eu beaucoup plus de facilité dans leur befogne, & qu'ils y

auroient beaucoup mieux réüssi dans le même espace de tems. Voila ce qui regarde les Précepteurs ou Gouverneurs des enfants.

2°. On sait combien l'émulation est nécessaire aux hommes, & par conséquent aux enfants, pour les encourager au travail, tant pour égaler quelques-uns de leurs pareils de même âge, que pour les surpasser. Le Duc de Bourgogne n'en avoit point, & il lui falloit au moins une vingtaine de condisciples.

3°. Il faut qu'un Gouverneur ou qu'un Précepteur Surintendant de l'éducation ait beaucoup d'Officiers de l'éducation à ses ordres le long du jour, l'un pour une chose, l'autre pour une autre; arts, sciences, scénes, histoires, disputes. Il ne faut point de contradiction ni de division entre un Gouverneur & un Précepteur; & comme c'est une pratique journaliére & pressante, il faut dans l'éducation un Gouvernement purement despotique.

4°.

4°. Comme les deux fréres de M. le Duc de Bourgogne étoient d'âges différents, il falloit deux autres claſſes de pareils, & à chacune un Gouverneur, & pareils Officiers de l'éducation déja exercés en d'autres éducations.

5°. Il falloit qu'ils euſſent tous le même plan d'éducation & le même but, tel à peu-près que je l'ai expoſé dans un ouvrage exprès pour perfectionner l'éducation des Dauphins : Il falloit donner plus de tems aux habitudes les plus importantes, à proportion de leur importance pour le bonheur du diſciple, de ſes parents & de ſes ſujets futurs. Or preſque rien de tout cela ne fut exécuté ; mais l'habileté du Précepteur y ſuppléa en quelque ſorte, & fit du Duc de Bourgogne un Prince d'une grande eſpérance, que nous avons depuis beaucoup regretté.

ANNE'E 1690.

Les affaires du Roi Jacques alloient mal en Irlande, parce qu'au lieu de porter de ce côté-là & du côté d'Angleterre tout l'effort de la guerre, ce que proposoit Seignelai, Louvois par jalousie l'empêchoit. Le Roi y envoya trop peu de troupes ; elles manquoient d'artillerie, de munitions, d'argent ; cependant c'étoit un coup de partie de conquérir l'Irlande, & de donner moyen aux Jacobites d'Angleterre de se déclarer ouvertement, & de ménager les esprits par des amnisties, & par des promesses de ne plus rien faire que par l'aprobation des Parlements, en renvoyant le Prince d'Orange, dont l'autorité étoit encore très mal affermie. Alors le Roi Jacques rétabli eût été médiateur entre les Souverains alliés & le Roi, pour empêcher toute action de la Ligue d'Augsbourg contre la France, & pour amener les Souverains à une paix,

paix, ou du moins à une longue trêve; au lieu qu'en ne donnant pas au Roi Jacques de secours suffisant, on donnoit au Prince d'Orange les moyens de s'établir solidement, & de tirer de l'Angleterre les sommes immenses dont il se servit depuis à lever des troupes innombrables d'Allemands contre la France.

Seignelai ne put donc envoyer en Irlande qu'un foible secours, que le Marquis d'Anfreville, Lieutenant-Général de la Marine, y conduisit heureusement. Aussi l'armée du Roi Jacques fut-elle battue au passage de la Boyne, & les troupes Françoises obligées de se rembarquer l'année suivante; de sorte que les gens sensés disoient qu'il eût mieux valu abandonner tout d'un coup l'Irlande dès le commencement, que d'y porter des secours trop foibles. Les plus habiles disoient, que c'étoit une grande faute contre la bonne politique; c'est que Louvois vivoit encore.

Il ſe donna en Flandres à Fleurus une bataille, où les François victorieux perdirent quatre mille hommes; les Alliés en perdirent le double. Ce ne fut rien de déciſif, car nôtre victoire ne nous procura aucune place nouvelle.

La victoire que le Maréchal de Catinat remporta à Staffarde ſur le Duc de Savoye fut plus déciſive; car il prit enſuite Cavours & Saluces.

Mr. le Dauphin avoit ſous lui en Allemagne le Maréchal de Lorges, qui avoit ordre, quoique ſupérieur en troupes, de ne pas chercher à combattre.

Les Turcs prirent cette année pluſieurs places en Hongrie, & entre autres Belgrade. Nous avions grand beſoin d'une pareille diverſion.

La ſédition de Bretagne cauſée par les Edits burſaux étant calmée, le Roi fit revenir le Parlement de cette Province de Vannes à Rennes. La plûpart des membres avoient été ſoupçonnés d'avoir

voir favorisé les séditieux, ou du moins de n'avoir pas employé leur autorité à la calmer. La punition les rendit plus sages, & par conséquent plus soumis aux ordres de la Cour.

Madame la Dauphine Baviére mourut cette année, & laissa trois fils; sa maison coûtoit environ six cent mille onces d'argent par an.

Seignelai mourut aussi, & de débauches. C'étoit un homme d'esprit, hardi, éloquent, aimant le faste, & ne se connoissant pas en gloire précieuse. Il donnoit dans toutes les vanités. Le Roi donna sa place de Sécretaire d'Etat de la Marine à Mr. de Pontchartrain Phelipeaux, qui avoit déja le département des Finances.

Tous les réglements pour augmenter le bonheur de l'Etat, se réduisirent à des Edits bursaux, pour tirer de l'argent du peuple, au nombre de vingt-deux : mais nôtre maniére d'emprunter par la création des rentes sur la ville,

& sur les Hôtels des grandes villes, est certainement la meilleure, 1°. parce qu'il y a moins de frais pour le Roi, 2°. parce qu'il en paye moins d'intérêt.

Il est vrai que la création de nos rentes sur la ville a été une bonne ressource durant quelque tems; mais faute de payer tous les ans quelque chose sur le principal, l'Etat ne pouvoit point les rembourser, & par conséquent se libérer; & ainsi l'Etat accumulant de nouvelles dettes sans en rembourser d'anciennes, perdoit tous les jours de son crédit.

Mais on peut remédier à cet inconvénient par les annuités à la maniére Angloise; c'est la seule maniére d'acquérir du crédit en tems de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en tems de guerre; & c'est la seule maniére de détruire en France la pernicieuse engeance des Traitants, qui sont très nombreux, & qui s'enrichissent excessivement aux dépens du reste du peuple, par leurs

avan-

avances d'argent qui ſont ruineuſes pour l'Etat.

ANNÉE 1691.

Louvois prit ſi bien ſes meſures, qu'il fit marcher près de cent mille hommes en Flandres dès le mois d'Avril, avec quantité de vivres & de munitions. Mons place très forte fut attaquée vivement, & priſe en ſeize jours par le Roi, malgré les grandes forces des Alliés de la Ligue d'Augsbourg, parce qu'elles n'étoient pas encore raſſemblées.

Catinat de ſon côté prit Nice & Montmelian, mais nous perdimes le reſte de l'Irlande; & ce qui étoit de plus important, c'eſt que d'un côté nos forces & nos Finances s'épuiſoient par nos efforts, & que les Turcs qui faiſoient en Hongrie une puiſſante diverſion en nôtre faveur panchoient à la paix.

Le Maréchal de Luxembourg donna le combat de Leuze, où les François

perdirent le tiers de ce que perdirent les Alliés. Ce fut proprement un combat de Cavalerie, qui ne décida de rien, & où la Maiſon du Roi montra une extrême valeur.

Louvois mourut ſubitement dans le mois de Juillet. Sa femme croyoit que l'on avoit empoiſonné l'eau d'un pot dont il avoit accoutumé de boire l'après-midi, & que ce fut l'effet de la vengeance du Duc de Savoye. D'autres ont cru que ce fut un reproche que lui fit le Roi, de lui avoir attiré parmi ſes ennemis le Duc de Savoye : quoi qu'il en ſoit, il ne parut pas le regretter, & en mettant ſon fils Barbeſieux à ſa place, qui n'avoit que vingt-ſix ans, il voulut montrer à l'Europe que c'étoit lui qui formoit ſes Miniſtres, qu'il n'avoit pas beſoin de leurs avis, & que lui ſeul faiſoit tout. Telle étoit la grande opinion que ſes Miniſtres à l'envi l'un de l'autre lui avoient donnée de ſa grande habileté : & à dire le

vrai,

vrai, les louanges de la part de ſes Miniſtres, avoient été le premier appas qui l'engagea de travailler ſeul à ſeul avec chacun d'eux ; & ce fut apparemment ce plaiſir d'être ſouvent loüé par eux, qui lui fit ſurmonter le dégoût que la jeuneſſe a d'ordinaire pour les affaires ; & il étoit ſi accoutumé à ces flateries journaliéres & domeſtiques, qu'il n'a jamais été bleſſé des louanges exceſſives, ni des panégyriques les plus outrés.

Si dans la ſuite il choiſit Chamillard pour remplacer Pontchartrain & pour régir les Finances, & même pour remplir en même tems le Miniſtére de la guerre après la mort de Barbeſieux mort de débauches, c'eſt qu'il croyoit bonnement qu'il n'avoit beſoin ſous lui, que d'un Commis laborieux, & non d'un Miniſtre fort éclairé qui penſât de lui-même & qui trouvât de bons expédiens dans les affaires difficiles.

Quand le Roi eût été auſſi habile qu'il

croyoit l'être, ç'eût toujours été une grande malhabileté de croire pouvoir faire d'aussi grandes choses avec des Ministres jeunes & voluptueux, ou avec des Ministres de peu d'esprit & surchargés d'affaires, qu'avec des Ministres d'un grand esprit, expérimentés, & de longue main accoutumés au travail. C'est ainsi que cette grande présomption de sa propre capacité, l'empècha de chercher des Ministres d'un esprit supérieur, pour lui aider à gouverner avec toute l'habileté dont de grands génies laborieux pouvoient être capables.

Il est d'une habileté commune de choisir pour Ministres ceux que l'on voit les plus estimés par ceux qui nous environnent. Louis XIII. peu présomptueux, eut cette sorte d'habileté, & gouverna mieux à proportion que son fils, parce qu'il eut le bonheur de choisir pour Ministre général, Richelieu grand génie, & que ce Ministre eut l'habileté de choisir

par

par lui-même pour Miniſtres particuliers, des perſonnes d'une grande capacité. Il ne craignoit jamais comme Louis XIV. que leur réputation nuiſit à la ſienne.

Il n'y a perſonne qui ne ſçache, que plus les emplois ſont importants, plus ceux qui en ſont chargés réüſſiſſent quand leurs lumiéres ſont proportionnées à la grandeur & à l'étendue de leurs emplois, & que la grande différence de la vertu & des talents d'un Miniſtre, produiſent la grande différence dans les ſuccès de ſon Miniſtére. Le Roi le ſavoit comme les autres dans la ſpéculation ; mais de mauvaiſes raiſons le faiſoient agir quelquefois contre ſes propres lumiéres dans l'occaſion, comme font les autres hommes du commun ; & voila pourquoi il choiſit alors Barbéſieux, & depuis Chamillard & Voiſin, eſprits médiocres, dans l'opinion qu'il pouvoit facilement, par ſes grandes lumiéres, ſuppléer entiérement à leur peu de capacité.

Cette

Cette année mourut un homme d'un caractère très distingué entre les habiles Courtisans. Ce fut le Maréchal de La Feuillade. Le but qu'il se proposa toute sa vie ne fut en rien différent du but de tous les autres Courtisans. Ce fut de faire une fortune grande, solide & éclatante, & de surpasser de ce côté-là ses pareils: C'est le but de tous les ambitieux d'une ambition vulgaire. On peut dire même, que c'est le but ordinaire des hommes du commun de toutes les professions, dans quelque pays & dans quelque condition qu'ils soient; parce qu'ils ne sçavent pas, que ce ne sont pas les richesses & les grands emplois qui font les hommes les plus heureux dans leur vie & les plus estimés après leur mort, mais que c'est uniquement l'excellent usage de ces grandes richesses & de ces grands emplois, & surtout de leurs grands talents.

Le meilleur usage des meilleures cho-

ſes, loin de produire une augmentation de bien, produit au contraire une augmentation de mal; & tel qui auroit vécu très heureux, & même très eſtimé & très aimé dans une place de particulier, vit beaucoup moins heureuſement & avec moins de réputation dans la place de Miniſtre: C'eſt que la grande place demande le grand homme; autrement le public eſt bleſſé de la diſproportion entre l'homme & la place.

Tous les hommes veulent augmenter leur bonheur, & le plaiſir de la bonne réputation fait partie de ce bonheur. Le gros des hommes ne portent pas leurs vuës fort loin ſur les moyens généraux les plus propres pour arriver à ce but; revenus grands & ſolides, emplois diſtingués, faveur éclatante; voila où ils bornent leurs moyens.

L'homme veut les commodités de la vie, c'eſt-à-dire, l'exemption des maux; enſuite il veut les plaiſirs des ſens; mais

il

il veut encore les plaiſirs de l'eſprit, qui viennent particuliérement des différentes diſtinctions entre ſes pareils.

Or l'augmentation de revenu procure les commodités, c'eſt-à-dire, l'exemption des petits maux, l'exemption de la fatigue, l'exemption du froid, du chaud, & même les plaiſirs des ſens, les bons repas, la chaſſe, la muſique, les ſpectacles, les promenades, le grand nombre de domeſtiques appliqués à ſatisfaire, & même à prévenir les déſirs.

Mais les grands emplois, la faveur du Prince, ſervent infiniment davantage à goûter les plaiſirs de la diſtinction entre les pareils. Ainſi le Maréchal de La Feuillade, qui avoit ce goût pour la diſtinction entre pareils, beaucoup ſupérieur à tous ſes autres goûts, cherchoit plus vivement que les autres de l'éclat dans ſa fortune, & par conſéquent de la diſtinction dans ſa faveur.

Il faut obſerver que tous ces ambitieux

occupés d'augmenter leur bonheur au-delà du bonheur de leurs pareils, n'ont presque aucun goût pour augmenter le bien public. Le Maréchal de La Feuillade, non plus que le gros des François de son tems, n'y a jamais pensé, ou n'y a pensé que foiblement; de sorte que le moindre intérêt particulier le faisoit abandonner le plus grand intérêt public.

Il sçavoit comme ses pareils & comme tous les autres Courtisans, que pour faire une fortune plus grande, plus solide & plus éclatante, il ne faloit que plaire au Roi plus que ses pareils. Le Roi étoit très sensible à la loüange; mais il ne s'y connoissoit pas plus que ceux qui lui en donnoient. Ce fut par l'étude assidue que La Feuillade fit du caractére du Roi, qu'il réüssit plus que tous ses pareils à lui donner des louanges de son goût, & à lui en donner plus qu'aucun d'eux; & ce fut par ces endroits qu'il se distingua, & qu'il se forma un caractére si singulier,

lier, qu'il touchoit au ridicule.

Il avoit obſervé, que pour marquer davantage ſon amour, ſon attachement, ſon dévoüement & ſon zèle pour plaire davantage à une maîtreſſe, il étoit heureux de trouver une occaſion de la venger d'une inſulte. Il comprit de là, que trouvant une occaſion de ſe battre pour venger le Roi de paroles offenſantes qu'avoit dites un Grand d'Eſpagne contre Louis XIV, il prouveroit au Roi qu'il l'aimoit plus que perſonne; il prit la poſte, alla ſe battre à Madrid contre ce Grand, le déſarma, & lui donna la vie, après que l'autre la lui eût demandée au nom du Roi. Chacun traita cette expédition de folie, & c'en étoit une; mais elle ſervit à ſon but; & dès-lors ſi ſon but n'étoit pas fou, le moyen qu'il avoit pris n'étoit pas une folie: au contraire, c'étoit une grande habileté, & effectivement le Roi facile à tromper ſur le grand attachement & l'admiration que La Feuillade

lade lui marquoit pour sa personne, comme sont les belles femmes accoutumées à un encens perpétuel, crut facilement qu'il étoit plus attaché à lui qu'aucun autre Courtisan, & que ce n'étoit pas la grande fortune de favori qui faisoit son principal but.

Il étudioit tout le matin, & même durant la nuit, tout ce qu'il pouvoit dire au Roi durant le jour, pour lui prouver qu'il l'estimoit, qu'il l'aimoit & l'admiroit plus que ne faisoient les autres courtisans, & qu'il le trouvoit fort supérieur en esprit & en vertu aux autres hommes. Ce fut dans cet esprit perpétuel de flaterie outrée, qu'il imagina de faire dresser en l'honneur du Roi la Statue de la Place des Victoires, avec une inscription qui fut si frondée. Cette inscription étoit : *Viro immortali*, à l'homme immortel.

Louis XIV. pour sa personne, n'étoit pas plus immortel que le dernier de ses sujets,

jets, & à l'égard de l'immortalité du nom, il y a beaucoup d'autres noms immortels que le sien ; & comme ce n'est pas le seul immortel, Louis XIV. n'étoit point du tout connu & distingué par le nom de *vir immortalis*, par le titre d'immortel.

Cependant comme Louvois vit que La Feuillade, quelque visionnaire qu'il fût en certaines occasions, n'avoit pas laissé de plaire beaucoup au Roi en celle-ci, & d'en obtenir beaucoup en l'entretenant souvent de sa Place & de sa statue pédestre, songea à l'imiter & à le surpasser, en faisant faire une plus grande place & une plus grande statue équestre, plus belle, en l'honneur du Roi dans la place des conquêtes, que l'on nomme communément la place de Vendôme.

Au reste, si le feu Roi avoit un peu mieux entendu les intérêts de sa réputation, il auroit plus cherché à mériter les louanges de Roi bienfaisant envers

ſes ſujets, & d'une juſtice délicate envers ſes voiſins, qu'à recevoir des louanges de puiſſant & de formidable, qui ſont des louanges que les Manichéens donnoient au mauvais principe. Car à quoi ſert la grande puiſſance, ſi elle n'eſt employée toute entiére à procurer à plus de familles plus de biens durables? Et qu'eſt-ce qu'il y a de louable dans toutes les entrepriſes que l'on fait uniquement pour ſoi ou pour ſa famille, ſi l'on ne procure l'augmentation du bonheur de ſa patrie.

Pontchartrain fit publier cette année plus de quatre-vingt Edits burſaux pour trouver de l'argent, dont quatre-vingt mille familles furent affligées: *fructus belli.*

Le Pape Alexandre VIII. Ottoboni Vénitien, donna ſecrétement une bulle ou un bref qui caſſoit l'Edit du Roi & l'Arrêt du Parlement rendu en 1682. pour autoriſer la Déclaration des trente-quatre Evèques contre l'infaillibité du Pape, & pour

pour la supériorité des Conciles généraux au-dessus du Pape.

Ce Pape homme d'esprit, n'étoit pas assez sot pour se croire infaillible ; mais il étoit assez habile, pour croire que cette opinion étoit la principale base de la grande autorité des Papes sur les Princes Catholiques. Ainsi ce Bref secret étoit une espéce de protestation contre l'acte des Evêques de l'assemblée de 1682.

A cette occasion je rapporterai un fait que je tiens du feu Maréchal de Tessé. Il avoit reçu ordre du feu Duc d'Orléans Régent, pour faire au feu Czar les honneurs du Royaume. Ce Prince qui avoit ce jour-là entendu parler du différend qui étoit entre le feu Cardinal de Noailles alors Archevêque de Paris, & le Pape, à l'occasion de la Constitution *Unigenitus* que le Pape vouloit faire recevoir comme un jugement parfaitement infaillible, dit au Maréchal : *En vérité si le Pape se croit infaillible dans ses jugements, c'est un grand*

grand sot ; & s'il ne le croit pas, c'est un grand imposteur de vouloir le faire croire.

ANNE'E 1692.

Le Roi Jacques chassé d'Irlande par le Roi Guillaume son gendre, voulut faire une autre tentative en Ecosse ; mais le Roi Guillaume pour le mieux tromper, avoit des Officiers sur mer & sur terre qui faisoient les mécontents, & qui avoient soin de découvrir les Jacobites cachés & leurs intrigues ; avec ces sortes d'espions il avoit découvert qu'il y avoit sur la flotte Angloise environ un tiers de Capitaines Jacobites, qui devoient dans le premier combat naval passer du côté des François & combattre sous les ordres de l'Amiral de France.

Le Roi Guillaume en donna la liste à son Amiral Anglois, avec ordre de les faire arrêter seulement la veille du combat, & de mettre tels & tels à leurs places.

ces. Cela fut ainsi exécuté, desorte que l'on ne put en donner aucun avis aux François.

Le Roi Louis XIV. persuadé qu'il y auroit dans le combat une grande désertion des Capitaines Anglois en faveur du Roi Jacques II. avoit donné ordre au Comte de Tourville, qui portoit Pavillon d'Amiral, d'attaquer la flotte ennemie, quoiqu'il fût presque moitié moins fort en vaisseaux: Il obéit, & avec quarante-six vaisseaux, il en alla attaquer fiérement près de quatre-vingt-dix tant Anglois qu'Hollandois.

Les ennemis furent très étonnés de cette audace, & craignirent non sans fondement la trahison; mais après les deux premiéres heures d'un combat affreux, les vaisseaux ennemis envelopérent les François. Alors le Comte de Tourville attaqué de toutes parts, commença à se battre en retraite, & à se retirer vers la Hogue & vers Cherbourg; partie

tie de nos vaisseaux échouérent dans ces deux Rades, au nombre de quatorze, qui furent brulés bientôt après, à la vue du Roi Jacques, qui y étoit venu avec des troupes d'embarquement pour passer en Ecosse, en cas que le combat eût eu un succès favorable pour les François, comme il le croyoit.

Le Roi reçut cette fâcheuse nouvelle au siége de Namur. Il continua le siége, malgré les pluyes continuelles, & en vint à bout avec beaucoup de constance; au reste comme le Comte de Tourville avoit suivi exactement ses ordres, & qu'il s'étoit battu très vaillamment, le Roi le fit Maréchal de France l'année suivante avec une approbation universelle.

Louis après la prise de Namur revint à Versailles avec les Dames, & laissa l'armée sous le commandement du Maréchal de Luxembourg; c'étoit un brave Géné-

 ral,

ral, qui avoit dans l'occaſion le coup d'œil très bon ; mais c'étoit un eſprit médiocre, peu laborieux, & un peu trop livré au plaiſir. Le Roi Guillaume le fit tomber dans un panneau à Steinkerke. Il nous attaqua, lorſque nous le croyions bien loin. Il eſt vrai que Luxembourg avec des troupes d'une grande valeur, repara bientôt ſa mépriſe, & fit ſi bien, qu'il demeura maître du champ de bataille. Les ennemis ſe retirérent, & perdirent autant que nous.

Le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, ayant enfin obtenu de l'Empereur vingt-cinq ou trente mille Allemands, devint beaucoup ſupérieur aux François ; Ainſi il prit Gap & Ambrun, qu'il abandonna, parce qu'il tomba très malade, & qu'il ſe retira dans ſon pays. C'étoit un Prince courageux, ambitieux, laborieux, mais ſur les promeſſes duquel perſonne ne pouvoit ſe fier. Il couroit après

la

la gloire de grand Prince, ſans la bien connoître. Il ſemble par ſa conduite que la ſupériorité de mérite conſiſtoit uniquement dans la ſupériorité de puiſſance, & faiſoit par conſéquent beaucoup plus de cas des grands talens pour tromper dans la négociation & pour réüſſir dans la guerre, que des grandes vertus. Il n'avoit jamais compris que la gloire du Prince étoit de ſurpaſſer ſes pareils dans le projet de rendre ſes Peuples plus vertueux, plus tranquilles, & plus heureux.

Pontchartrain publia cette année cinquante-cinq Edits pour trouver de l'argent. Du reſte on ne fit aucun Réglement dans la vüe de bonifier le dedans de l'Etat. La Cour étoit trop occupée des entrepriſes des ennemis, & elle ne pouvoit pas ſe réſoudre à faire la moindre dépenſe utile, ni à donner la moindre attention à d'autres affaires qu'à celle d'u-

ne guerre où nous étions très inférieurs en forces.

ANNÉE 1693.

Le Maréchal de Luxemboug donna la bataille de Nerwinde en Flandres; il la gagna, & prit Charleroi; mais il y perdit beaucoup de monde & de braves Officiers. On voyoit tout le monde en deuil à Paris.

Le Maréchal de Catinat gagna en Italie la bataille de la Marſaille. Cette année la dépenſe extraordinaire de guerre monta à plus d'un million quatre cent quarante mille marcs d'argent à onze deniers de fin, c'eſt-à-dire, à plus de quarante millions de livres à vingt-huit le marc d'argent. La dépenſe de ſes ennemis ne fut pas moindre. Ils perdirent tous enſemble plus de vingt mille hommes, & voilà les fruits ordinaires de la voye ruineuſe de la guerre que les Souverains

verains qui ſe croyent les plus forts ont juſqu'ici préférée à la voye ſenſée de l'arbitrage pour terminer leurs différends.

Cette année le Roi inſtitua l'Ordre de Saint Louis pour les gens de guerre ; mais comme on ne le refuſe preſque à perſonne, cet Ordre qui devoit donner de l'émulation entre les Capitaines, entre les Colonels, entre les Brigadiers &c. n'en produit aucune. 2°. Il devroit y avoir une marque extérieure pour tous les grades de la guerre, & il n'y en a point. 3°. Il ne devroit y avoir qu'un certain nombre fixe de Chevaliers parmi les Capitaines, un autre nombre moindre parmi les Colonels ; or le nombre n'en eſt point fixé juſqu'ici. 4°. Il vaque une place ; elle devroit être remplie par ſcrutin entre trente pareils de la même claſſe, & donner des places tour à tour à remplir à chaque claſſe de trente ; mais juſqu'ici nulle régle, nulle police pour ce choix.

Il réſulteroit de là deux avantages pour le Roi. Le premier, c'eſt qu'il ne ſeroit jamais blâmé, mépriſé, haï du public pour aucune injuſtice faite dans ſon choix. Le ſecond, c'eſt que chacun des prétendans, pour avoir plus de voix que ſes camarades, ſeroit plus doux, plus poli envers eux & envers tout le monde, plus aſſidu au ſervice, & ſe rendroit plus capable dans ſon métier; parce qu'il s'agit dans les ſcrutins de la ſupériorité du mérite national; mais ce qui n'eſt pas encore fait, peut un jour ſe faire & ſe perfectionner.

Il parut deux Edits ſur la permiſſion de s'affranchir envers le Roi des redevances que l'on doit au Domaine; c'étoit pour trouver de l'argent, & c'étoit un avantage pour les débiteurs, en ſuppoſant que l'eſtimation de leur acquiſition n'étoit point déja trop forte. Le Roi pour le bien de ſes ſujets devroit donner à tout

le

le monde la liberté de s'affranchir de toutes redevances féodales envers les Seigneurs, & même des hommages & des droits de laods & ventes. Tous ces droits produisent entre les Seigneurs & les Vassaux, entre Seigneurs & Seigneurs, une infinité de procès au grand préjudice des particuliers & par conséquent de l'Etat.

Il parut encore cette année plus de soixante Edits pour tirer de l'argent de divers côtés, mais les moins onéreux étoient la création des rentes à prendre sur les revenus des Fermes; il ne manquoit qu'une chose à ces créations, c'étoit de pourvoir en même tems, comme en Angleterre, au remboursement de ces rentes en vingt ou trente ans. Ces rentes qui se remboursent tous les ans pour quelque partie du capital, sont ce que les Anglois appellent Annuités, qui se vendent & s'achettent sur la place

comme des Actions ſur la Compagnie des Indes.

ANNE'E 1694.

La France eut cette année des avantages & des déſavantages. L'armée de Catalogne battit les Eſpagnols, & prit quatre ou cinq places ou châteaux. Le Roi Guillaume de ſon côté prit Hui, & brula la ville de Dieppe, qui eſt préſentement bien mieux bâtie qu'elle n'étoit. L'entrepriſe ſur Breſt ne lui réuſſit pas. Le Général Talmacq y fut tué, & les Anglois & les Hollandois y perdirent deux vaiſſeaux & deux mille hommes par les bons ordres que donna de ce côté là le Maréchal de Vauban.

Le bled étoit fort cher alors : nous en faiſions venir de la mer Baltique : huit vaiſſeaux Hollandois prirent nôtre convoi qui étoit de près de cent navires. Jean Bart Chef d'Eſcadre de Dunkerque

courut

courut après avec six vaisseaux, prit trois Hollandois; les autres se retirérent, & Bart amena heureusement tout le convoi de bled dans les ports de France. Il ne se fit rien de considérable en Italie, quoique l'armée des ennemis fût considérablement plus forte. L'habileté du Maréchal de Catinat empêcha le Duc de Savoye de rien entreprendre de considérable.

Cette année moururent le Maréchal d'Humiéres & le Maréchal de Bellefond, camarades de fortune, tous deux braves, liberaux, magnifiques. Le Maréchal d'Humiéres Gouverneur de Flandres étoit plus riche; Bellefond étoit plus laborieux & plus habile.

On publia cette année soixante & dix Edits ou Déclarations pour différentes taxes: tous moyens pour trouver de quoi soutenir la guerre. Pontchartrain étoit laborieux, plein d'expédiens, décisif & expéditif.

ANNÉE 1695.

Le Roi Guillaume perdit la Reine sa femme fille ainée du Roi Jacques Second, mais il ne cessa pas d'être regardé comme Roi légitime, parce qu'il avoit été reconnu pour tel par le Parlement six ans auparavant. L'extrême aversion qu'a la Nation pour toute dépendance du Pape, & pour toute autorité despotique, avoit porté les Anglois à préférer un étranger au Roi Jacques Second, qui étoit frére & unique héritier du feu Roi, & qui avoit régné lui-même trois ou quatre ans depuis la mort du Roi Charles Second son frére.

Abbadie fit l'oraison funèbre de la Reine, & la fit avec beaucoup d'éloquence.

Les grandes dépenses que le Roi Louis XIV. avoit faites les années précédentes aux siéges de Mons & de Namur, dans les armées d'Italie & d'Espagne, & dans les

les armemens de mer, ne lui permettoient pas d'avoir un si grand nombre de troupes. Les Anglois au contraire & les autres Alliés firent de nouveaux efforts & de nouvelles dépenses cette année; ainsi ils devinrent fort supérieurs en Flandre, en Italie & sur la mer. Le Roi Guillaume attaqua & prit Namur, malgré quinze mille hommes de garnison. Le Maréchal de Boufflers s'y défendit avec plus de valeur que d'habileté.

Les Hollandois amenérent par la Meuse tant & de si gros canons, tant de mortiers & tant de poudre, que leur Ingénieur Général, le célébre Coehorn, bouleversa toutes les murailles, & en remplit si bien les fossés, qu'un bataillon de front pouvoit marcher en bataille par les bréches sans avoir à monter.

Le Maréchal de Boufiers avec beaucoup de sorties retarda fort les travaux des ennemis, & leur tua plus de vingt

mille hommes ; mais il en perdit sept ou huit ; la capitulation fut mal observée. Il fut arrêté par ordre du Roi Guillaume, en représailles de ce que les François n'avoient pas exécuté exactement la capitulation des deux petites Places qu'ils avoient prises ; mais il fut mis en liberté dès que les François eurent renvoyé les garnisons de ces deux petites places, & le Roi Louis XIV. fut un peu honteux, d'être ainsi puni sur le champ de l'espéce d'infraction des traités faits avec ses ennemis. Il est vrai qu'il avoit eu des prétextes pour manquer à quelques articles des capitulations ; mais l'homme juste rejette les prétextes, & ne se fonde que sur des raisons légitimes ; & pour les discerner, il fait se dire à lui-même, „ Ne traiterois-je pas de prétextes frivoles „ & de manquement de parole, si mon „ ennemi plus fort vouloit s'en servir con„ tre moi en cas pareil ?

Les

Les Anglois & les Hollandois ne trouvant plus de vaiſſeaux François à la mer, bombardérent les places maritimes, Saint Malo, Dunckerque, Calais ; & par repréſailles les François bombardérent Bruxelles, où ils cauſérent beaucoup de dommages.

Il ſe fait des cartels, des traités entre ennemis pour les priſonniers de guerre, pour les contributions, pour les capitulations, & pour beaucoup de cas, dans l'exécution deſquels chaque parti gagne plus qu'il ne perd. Il n'y a que les Barbares qui faſſent la guerre ſans aucun quartier, & ſans aucun cartel ; auſſi une pareille guerre eſt-elle incomparablement plus fâcheuſe aux deux partis ; & comme l'eſprit de vengeance régne toujours, ces guerres ne finiſſent preſque jamais que par la deſtruction preſque totale d'un des deux partis.

Or il me ſemble que les bombardemens

mens & les incendies réciproques devroient entrer dans les cartels : car le deſtructeur ne gagne rien à ce qu'il détruit, & il invite à lui cauſer pareil dommage dans une pareille occaſion.

Il ne ſe paſſa rien de conſidérable ni dans les armées d'Allemagne, ni dans celles d'Eſpagne; mais le Duc de Savoye, depuis Roi de Sardaigne, devenu fort ſupérieur en troupes Allemandes, prit Caſal, tandis que les Turcs profitoient en Hongrie de leur ſupériorité ſur les Allemands, qui n'étoient en ce pays-là que ſur la défenſive.

Le Maréchal de Luxembourg étoit mort dès le commencement de l'année; ce n'étoit pas un Général ſi habile que le Maréchal de Turenne; mais les troupes diſoient que le Roi Guillaume n'auroit jamais oſé attaquer Namur, s'il eût commandé l'armée de France. Il ſavoit la grande différence qui étoit entre lui & le Maréchal de

de Villeroy, qui étoit très propre à briller dans une fète galante, mais qui avoit peu de réputation pour les affaires de guerre.

La Cour étoit trop embarraffée d'une guerre qui alloit déformais fe faire aux dépens du Royaume, pour fonger à rien qui pût fervir à perfectionner le gouvernement intérieur; ainfi on ne fongeoit qu'aux inventions qui pouvoient produire de l'argent, & parmi celles-là on propofa & on réfolut la Capitation, efpéce de taxe annuelle que chacun devoit payer pour aider à foutenir la guerre; & comme la Nation étoit alors dans une efpèce de conſternation après la prife de Namur, & que chacun ne prévoyoit que de mauvais fuccès pour l'avenir, il eft étonnant, que loin que cette nouvelle taxe fût mal reçue du Peuple, je fus témoin au contraire qu'elle fut reçue avec joye, parce que tout le monde la confidéra

fidéra comme le feul remède à nos maux ; & effectivement, cet Edit, qui eût défolé tout le monde s'il fe fût agi de conquêtes, nous tira de la consternation où nous étions, dès que nous vimes qu'il fuffiroit pour nous garantir de l'invafion générale dont nous étions menacés.

Cela me fait croire que fi le Roi avoit marqué dans fa Cour une grande allarme, & une grande peur, à la nouvelle de la grande Ligue d'Augsbourg qui commença dès 1689 & qui augmenta encore en 1690, & dans laquelle entrérent prefque toutes les Puiffances de l'Europe, dans le deffein de nous enlever toutes nos Provinces frontiéres, ces craintes, ces allarmes auroient facilement paffé de la Cour à Paris, & de Paris dans les Provinces, de forte qu'il auroit pû dès-lors établir la capitation avec l'agrément de la Nation, ce qui lui auroit produit envi-

environ vingt-deux millions de plus par an durant six ou sept ans.

Mais nos Ministres ne furent pas assez habiles pour feindre à propos un peu plus de crainte qu'ils n'avoient : Ils firent tout le contraire : Ils feignoient plus de confiance & d'espérance en nos forces qu'ils n'en avoient effectivement. Ils ne savoient pas que rien n'est plus aisé à inspirer que l'espérance d'une bonne paix, quand on a un bon fondement d'espérer, tel qu'eût été un pareil subside pour soutenir la guerre.

Au reste ce subside fut très mal dirigé dès le commencement ; & quoiqu'il ait été un peu rectifié par les Intendants dans la pratique, il est encore sujet à beaucoup d'inconvénients & à beaucoup d'injustices dans la repartition qui s'en fait dans les Villes & dans les Campagnes.

C'est que les taxes annuelles doivent

être

être proportionnées non à la qualité, ou à la dignité, ou à la charge, ou à l'emploi, comme porte l'Edit, mais au revenu annuel & effectif de chaque capitable. Car qui doute qu'il y a tel Gentilhomme, tel Capitaine, tel Colonel, tel Maréchal de Camp, tel Maréchal de France, tel Chevalier des Ordres, tel Duc, tel Prince, tel Conseiller, tel Président, qui aura dix fois, quinze fois, vingt fois plus de revenu annuel que tel autre de ses pareils?

Cependant si la taxe est la même, il arrivera que souvent elle sera ou vingt fois trop foible pour le riche, ou vingt fois trop forte pour le pauvre. J'ai expliqué ailleurs les moyens de perfectionner ce subside, en le rendant proportionné au revenu de chaque capitable.

Mais à dire la vérité, je crois qu'il doit toûjours subsister, pourvû qu'il soit perfectionné, pourvû qu'on le diminue

&

& qu'on l'augmente ſelon les beſoins, & ſelon la proſpérité de l'Etat, & pourvû que l'on taxe les capitables par Communautés, ou de Paroiſſes dans les Campagnes, ou de Compagnies, ou de métiers, ou de profeſſions dans les Villes; car alors la Cour peut parvenir en deux ou trois ans à ne taxer chaque capitable qu'au même ſol pour livre de ſon revenu, parce que chaque membre de la Communauté eſt intéreſſé à connoître & à déclarer tout le revenu des autres membres de ſa Communauté, & qu'il deviendra honteux à un membre d'une Communauté de vouloir faire injuſtice à cette Communauté par une fauſſe déclaration de ſon revenu; & voilà pourquoi j'ai approuvé la capitation du cinquiéme du revenu des ſujets, même en tems de paix, quand les ſujets ſeroient diviſés par Communautés de familles voiſines qui connoiſſent les revenus les uns des autres.

La

La Cour qui avoit beſoin d'un grand ſubſide ſur le Clergé, donna un Edit pour favoriſer la Juriſdiction des Evêques contre les prétentions des Parlemens.

Sur quoi je ferai deux obſervations : La premiére, c'eſt qu'il ne devroit y avoir dans un Etat qu'une même Juriſdiction, tant pour les Eccléſiaſtiques que pour les Séculiers ; mais on pourroit dans chaque Juriſdiction établir un bureau de quelques Juges Eccléſiaſtiques, pour examiner les matiéres de cette eſpéce.

La ſeconde, c'eſt que les Eccléſiaſtiques étant tous ſujets de l'Etat, poſſédans comme les autres Citoyens des revenus de l'Etat, je ne vois aucune raiſon ſolide qui les puiſſe diſpenſer d'aider l'Etat de leurs revenus ſur le même pied que les autres ſujets. Les raiſons des anciens pouvoient être bonnes pour leur

tems,

tems, mais elles n'ont nulle force présentement.

ANNÉE 1696.

La France étoit épuisée de toutes espéces de forces, & il étoit à craindre qu'elle ne succombât tout d'un coup de tous côtés. Le Roi, qui sentoit cet épuisement, cherchoit depuis longtems à détacher quelqu'un des Alliés, & il trouva que le plus facile à détacher de la Ligue d'Augsbourg, étoit le Duc de Savoye. Ce Prince, qui ne cherchoit qu'à faire un traité avantageux pour lui, profita de l'occasion favorable qui se présentoit; il fit secrétement ses conditions, & puis dit aux Impériaux & aux Espagnols qu'il avoit obtenu la neutralité pour l'Italie, & que s'ils ne vouloient pas l'accepter, il ne pouvoit pas s'empêcher de se joindre aux François qui ne demandoient que cette neutralité.

Les

Les Impériaux & les Eſpagnols la refuſérent d'abord, & il joignit alors ſes troupes aux François, & marcha enſuite à Valence Ville du Milanez au Roi d'Eſpagne qu'il aſſiégea ; mais la Cour de l'Empereur & celle d'Eſpagne, *voyant* qu'elles n'avoient pas de meilleur parti à prendre que la neutralité en Italie, l'acceptérent. Le ſiége fut levé, & les troupes Allemandes ſortirent d'Italie, à condition ſeulement que quelques Etats d'Italie, Toſcane, Génes, Parme, Modène, Mantoue & quelques autres Princes chez qui les Impériaux avoient coutume de prendre des quartiers d'hyver, payeroient un million d'onces d'argent ; ce qui fut exécuté ſuivant l'ancienne repartition.

Le Roi négocioit durant ce tems-là ſecrettement avec les Hollandois, de concert avec le Roi d'Angleterre. Alors l'Empereur & l'Eſpagne en prirent quelque ombra-

ombrage, & commencérent à rabattre un peu de leurs eſpérances de conquêtes. Ils nommérent des Plénipotentiaires. Les armées n'entreprirent rien de conſidérable ſur les frontiéres, & les vuës des Souverains ſe tournérent alors à la paix; mais la vraye cauſe de ce changement étoit l'épuiſement mutuel des Parties Belligérantes; mais ſous le nom de paix perpétuelle qu'ils donnoient à leurs traités, ils ne traitoient réellement que d'une trève incertaine & de peu d'années, parce qu'ils ne formoient point d'arbitres tout-puiſſans & ſuffiſamment intéreſſés pour terminer ſans guerre leurs différends futurs.

La Princeſſe de Savoye qui avoit onze ans, deſtinée au Duc de Bourgogne depuis Dauphin, paſſa en France, en attendant l'âge compétent pour le mariage qui devoit ſe faire l'année ſuivante: Elle fut reçue avec beaucoup de joye, parce qu'on

qu'on la regardoit comme le gage d'une paix prochaine.

Il ne se fit rien pour le gouvernement intérieur; on ne vit que des Edits bursaux, mais en plus petit nombre, parce que les sources en étoient bien diminuées, & parce que le subside de la capitation de vingt-deux millions, rendoit les taxes extraordinaires beaucoup moins nécessaires.

ANNE'E 1697.

Les Anglois, & surtout les Hollandois, voyant que le Duc de Savoye s'étoit séparé de leur alliance, & avoit fait sa paix particuliére, jugérent qu'ils ne pouvoient désormais rien gagner à la guerre, qu'ils y pouvoient perdre, & que surement ils dépenseroient beaucoup pour la soutenir, que ce qu'ils y dépenseroient seroit en pure perte; ainsi ils déclarérent à l'Empereur & au Roi d'Espagne

pagne leurs alliés, que s'ils ne se contentoient pas des Places que le Roi de France offroit de restituer à l'Empire & à l'Espagne, ils feroient avec lui leur paix particuliére : & voilà comme se termineront toujours les Alliances partiales & passagéres, jusqu'à l'établissement de la Diete de l'Europe.

Durant les négociations, le Roi, pour presser davantage les Espagnols qui étoient les plus éloignés de la paix, fit attaquer Ath en Flandres, Place très bien fortifiée. Le Maréchal de Catinat en fit le siége & l'emporta. Barcelonne en Catalogne attaquée se rendit à Mr. de Vendôme. Outre cela Pointis Chef d'Escadre prit Cartagéne en Amérique, & après avoir ruiné les fortifications il en emporta près de trois millions d'onces d'argent. Toutes ces conquêtes ne faisoient point avancer les négociations avec l'Espagne, parce que les Espagnols savoient que toutes

ces places leur feroient reftituées par le Traité de paix.

Mais cependant les Hollandois les prefférent fi fort, que la paix fut fignée dans le mois de Septembre, & l'Empereur la figna auffi le mois fuivant, lorfqu'il vit que les Princes de l'Empire étoient prêts de leur côté à faire leur paix particuliére.

C'eft ainfi que finit la guerre de la fameufe Ligue d'Augsbourg, après avoir couté aux François plus de cent mille hommes en huit ans, & plus de foixante millions d'onces d'argent d'extraordinaire; pertes que nous aurions pu facilement éviter, fi le Roi après la mort de Colbert en 1683. n'eût point *écouté* Louvois, qui le pouffa à s'emparer de Luxembourg & de Strasbourg: fa raifon étoit que c'étoient deux fortes barriéres contre les Allemands; mais un Roi de France pacifique n'avoit point à craindre les Princes Allemands fes voifins plus foibles

foibles que lui ; il n'avoit qu'à les laisser en repos, ils n'eussent jamais songé à faire des conquêtes sur un Prince qu'ils eussent toujours volontiers regardé comme leur Garant & leur Protecteur contre les entreprises de despotisme que l'Empereur faisoit contre eux de tems en tems, & ils n'eussent eu garde de vouloir diminuer la puissance d'un Prince qui l'eût employée toute entiére à les maintenir dans leurs possessions actuelles.

Sans ces nouvelles entreprises de Louis XIV. les Souverains n'eussent jamais pris à Augsbourg la résolution de dépenser cent millions d'onces d'argent contre nous ; ainsi par notre modération & par notre désarmement, nous leur eussions prouvé que désormais nous voulions vivre en paix avec eux, & songer uniquement à raccommoder nos affaires, à payer nos dettes, & à améliorer l'intérieur de l'Etat & nôtre Commerce ; mais l'intérêt de Louvois étoit de faire recommencer la guerre.

Il y a plus, c'eſt que ces deux Places priſes contre la foi des traités, ayant fait regarder le Roi par toute l'Europe comme un Prince d'une ambition ſans bornes, ſes voiſins ne pouvoient, ce ſemble, s'aſſembler en trop grand nombre, & s'unir trop étroitement entre eux, pour lui ôter enfin le pouvoir de leur nuire déſormais. C'eſt proprement la priſe de Luxembourg & de Strasbourg qui ont achevé de gâter parmi nos voiſins la réputation du Roi : ce ſont les malheureux conſeils de Louvois qui ont coûté tant & de ſi grands tréſors, tant de larmes, & tant de ſang aux François, & qui ont attiré de la part des étrangers tant de plaintes trop bien fondées contre la conduite du feu Roi à leur égard, & contre la Nation Françoiſe.

Pareils malheurs arriveront toujours, tant que les Rois ſeront mal élevés, tant que les trois ſortes d'affaires, la négociation, le commerce maritime, la guer-

re

re de terre & de mer ne feront point données à un même Miniftre, felon le fyftème du Gouvernement du Dauphin Duc de Bourgogne.

Le Prince de Conti s'embarqua à Dunkerque pour aller en Pologne ; il arriva au port de Dantzig ; mais il ne trouva pas les chofes auffi-bien difpofées pour l'élire Roi, que les avoit mandées l'Abbé de Polignac depuis Cardinal ; de forte qu'il ne mit pas feulement le pied dans ce Royaume ; le parti de l'Electeur de Saxe l'emporta de beaucoup. Le Chevalier de Saint Pierre mon frére, Capitaine de vaiffeau & depuis Commandant du Piéton, étoit de cette Efcadre que commandoit Jean Bart : je lui ai ouï dire que le Prince de Conti ne regrettoit pas beaucoup de n'y avoir pas réuffi.

J'ai ouï dire depuis à ce Prince, qu'il n'y avoit dans ce Royaume que peu d'infanterie, peu d'artillerie, peu de commerce, peu d'argent, peu de facilité pour le-

ver des ſubſides, peu de Places fortifiées, & ſurtout qu'il y a une Loi qui s'oppoſe à tout bon gouvernement & à toutes les bonnes Loix qui ſeroient néceſſaires pour rendre ce Royaume floriſſant; cette Loi, c'eſt qu'il n'y a que dans les Diettes générales que l'on puiſſe faire de nouvelles Loix, & qu'il eſt permis à un Nonce ou un Député, quelque méchant ou extravagant qu'il ſoit, de rompre la Diette par un *veto* prononcé à haute voix.

Il ne parut cette année aucun établiſſement pour améliorer l'Etat, & malgré la paix il ne parut que des Edits burſaux pour acquitter quelques dettes de la guerre.

Fin de la premiére Partie.



